Nº 81-595-M au catalogue — Nº 094
ISSN : 1711-8328
ISBN : 978-1-100-97875-8

Documents de recherche

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

Intégration des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien : facteurs déterminants de la réussite

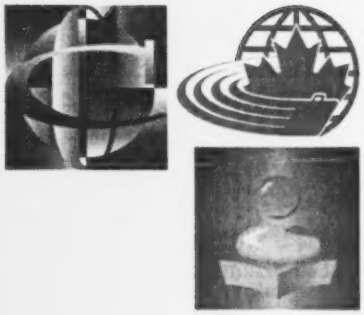

par Johanne Plante

Division du tourisme et du Centre de la statistique de l'éducation
Immeuble principal, Pièce 2001, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1-800-307-3382 Télécopieur : 1-613-951-1333

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada
Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 81-595-M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » >« Offrir des services aux Canadiens ».

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation
Documents de recherche

Intégration des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien : facteurs déterminants de la réussite

Johanne Plante
Statistique Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2011

N° 81-595-M n° 094 au catalogue

Périodicité : hors série

ISSN 1711-8328

ISBN 978-1-100-97875-8

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 81-595-M No. 094).

Statistique Canada

Remerciements

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes dont la contribution à la production du présent rapport s'est révélée très importante. Nous remercions notamment les responsables du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, toutes les personnes qui ont contribué à compiler les données ainsi que celles qui ont formulé des observations précieuses aux étapes de l'élaboration et de la révision du rapport. Des remerciements particuliers s'adressent à Mei Li Lin et à Danielle Baum, du Centre de la statistique de l'éducation.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Acronymes

Les acronymes suivants sont utilisés dans ce document :

B.A.	Baccalauréat ès arts
B.Arch.	Baccalauréat en architecture
B.C.L.	Baccalauréat en droit civil
B.Sc.	Baccalauréat ès sciences
CNP	Classification nationale des professions
CNP-S	Classification nationale des professions pour statistiques
CPE	Classification des programmes d'enseignement
D.D.S.	Doctorat en chirurgie dentaire
D.M.D.	Doctorat en médecine dentaire
D.M.V.	Doctorat en médecine vétérinaire
J.D.	Doctorat en jurisprudence
LL.B.	Baccalauréat en droit
M.A.	Maîtrise ès arts
M.Arch.	Maîtrise en architecture
M.D.	Doctorat en médecine
MR	Métiers réglementés
M.Sc.	Maîtrise ès sciences
n.c.a.	Non classé ailleurs
n.d.a.	Non déclaré ailleurs
NR	Non réglementé
Ph.D.	Doctorat en philosophie
PRTCE	Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers
R	Réglementé
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Table des matières

Remerciements		**4**
Acronymes		**5**
Section 1	**Résumé**	**8**
Section 2	**Introduction**	**12**
Section 3	**Données et méthodologie**	**14**
Section 4	**Situation d'emploi n° 1 – Concordance études-compétences professionnelles**	**21**
	4.1 Profil des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération	21
	4.2 Les nombreux facteurs conduisant à une bonne concordance études-compétences professionnelles	28
	Résumé	46
Section 5	**Situation d'emploi n° 2 – Concordance études-revenu d'emploi**	**48**
	5.1 Profil des immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération	52
	5.2 Les nombreux facteurs conduisant à une bonne concordance études-revenu d'emploi	56
	Résumé	69
Section 6	**Huit professions sélectionnées**	**71**
	6.1 Concordance études-compétences professionnelles	72
	6.2 Concordance études-revenu d'emploi	84
	Résumé	95

Table des matières

Section 7	**Résumé et conclusions**	**98**
Références		101
Annexe 1	Régions et pays où le plus haut niveau d'études postsecondaires a été atteint	104
Annexe 2	Liste des professions ciblées	108
Annexe 3	Concordance entre programmes d'enseignement et professions ciblées	111
Annexe 4	Matrice de la Classification nationale des professions et classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences	115
Annexe 5	Rapports de cotes des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente	120
Annexe 6	Rapports de cotes des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé	123
Annexe 7	Rapports de cotes des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente : huit professions sélectionnées	126
Annexe 8	Rapports de cotes des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé : huit professions sélectionnées	130
Notes en fin de texte		133
Index cumulatif		134

Section 1

Résumé

Contrairement aux vagues d'immigrants arrivés dans les années 1950 et 1960, ceux qui sont arrivés au Canada depuis les années 1970 possèdent des niveaux de scolarité relativement élevés, ce qui grossit énormément le bassin de diplômés de niveau postsecondaire au Canada. Dès leur arrivée toutefois, de nombreux immigrants ont du mal à trouver un travail lié à leur domaine d'études ainsi qu'à obtenir un emploi relativement bien rémunéré.

L'intégration réussie des immigrants au marché du travail canadien présente un intérêt pour le grand public de même que pour les immigrants actuels et futurs. Bien que différentes mesures puissent être utilisées pour évaluer ce que l'on pourrait qualifier d'intégration « réussie » pour ces immigrants, le rapport porte exclusivement sur les deux résultats « positifs » suivants sur le plan de l'emploi : 1) le fait d'avoir un travail correspondant à son domaine d'études ou exigeant un niveau de compétence semblable ou plus élevé, et 2) le fait de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian national établi pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études.

Dans le contexte du présent rapport, on ne cherche nullement à définir « précisément » ce qui serait considéré comme une intégration « réussie » ou une « mauvaise » intégration des immigrants au marché du travail canadien. L'interprétation en est laissée complètement à la discrétion du lecteur puisque, de l'avis de l'auteure, un tel concept est arbitraire et se prête aux débats.

L'analyse de régression logistique produit des rapports de cotes qui, dans la présente étude, sont utilisés pour évaluer si, toutes choses étant égales par ailleurs, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et affichant des caractéristiques précises sont plus ou moins susceptibles de réussir leur intégration au marché du travail canadien comparativement aux membres d'un autre groupe (de référence). À l'aide des données du Recensement de 2006, l'analyse de régression logistique dont il est fait état ici prend tout d'abord en considération la contribution de caractéristiques « données » à la probabilité d'atteindre les deux résultats susmentionnés sur le plan de l'emploi. Les caractéristiques « données » sont le statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études.

Puis, d'autres variables sont progressivement ajoutées afin d'évaluer leurs effets indépendants et de déterminer si elles modifient les effets des variables déjà ajoutées. Ces variables supplémentaires sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, le niveau de scolarité et le grand programme d'enseignement, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible et, dans le cas du résultat nº 1

sur le plan de l'emploi au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, une variable définissant le statut d'emploi à temps plein ou partiel et toute l'année ou une partie de l'année.

Logiquement, nous savons que les immigrants possèdent certaines caractéristiques « données » (c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité au Canada ou à l'étranger et qu'ils sont arrivés au Canada dans des périodes différentes). Leur situation sur le marché du travail canadien (favorable ou non) peut alors être tributaire de diverses caractéristiques sociodémographiques (le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants), de caractéristiques relatives aux études (niveau de scolarité et grand programme d'enseignement), de l'emplacement géographique (province, territoire et lieu de résidence) ainsi que de leur connaissance de l'une des deux langues officielles, de l'appartenance à une minorité visible et, dans le cas du résultat n° 1 sur le plan de l'emploi, du statut d'emploi à temps plein ou partiel et toute l'année ou une partie de l'année.

Compte tenu de l'objectif du rapport, qui est de cerner les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus susceptibles de mener à une intégration « réussie » des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien, seules les personnes faisant partie du principal groupe d'âge actif (de 25 à 64 ans), ayant fait des études postsecondaires, ayant déclaré ne pas être aux études en 2006 et travaillant contre rémunération ont été prises en considération. Pour déterminer si ces personnes travaillaient dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente, seules celles ayant déclaré avoir terminé leurs études postsecondaires dans l'un des programmes d'enseignement conduisant aux professions ciblées désignées par le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) ont été sélectionnées (voir la section *Données et méthodologie* pour plus de précisions).

Selon les données du Recensement de 2006, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération étaient généralement moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles ou études-revenu d'emploi. Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération étaient également moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Il a été impossible de procéder à une comparaison semblable en ce qui concerne la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, car les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences au Canada.

La région où les titres de compétences ont été obtenus avait une incidence manifeste sur la probabilité d'avoir un emploi dans une profession connexe ou équivalente au domaine d'études pour ces travailleurs rémunérés. À l'exception des immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Europe septentrionale (et en Océanie dans le cas de la concordance études-revenu d'emploi), les immigrants qui avaient obtenu leur plus haut niveau d'études postsecondaires dans toutes les autres régions hors du Canada étaient moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de déclarer une situation « favorable » sur le marché du travail.

Le temps écoulé depuis l'établissement au pays figurait également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants plus étroitement associés à la situation « favorable » sur le marché du travail, en 2006, des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération. En fait, ceux qui étaient établis au pays depuis plus de dix ans étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues arrivés récemment et très récemment de travailler dans la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente ou de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les facteurs signalés dans la littérature qui aident à expliquer cette constatation comprennent la dévalorisation, sur le marché du travail canadien, des compétences acquises à l'étranger et la reconnaissance du fait que les nouveaux immigrants, en particulier ceux qui arrivent sans emploi réservé, font face à une période d'adaptation culturelle et économique. Il convient toutefois de noter que, même si ces difficultés semblent s'atténuer au fil du temps, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans étaient encore généralement moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer une situation « favorable » sur le marché du travail.

Les résultats du Recensement de 2006 montrent que les travailleurs rémunérés ayant étudié dans des domaines où existait un lien évident entre les diplômes et la capacité de répondre aux exigences de la profession (c'est le cas de la plupart des professions et des métiers réglementés) étaient généralement plus susceptibles de déclarer une situation « favorable » sur le marché du travail par rapport à ceux qui avaient étudié dans un domaine où ce lien était moins direct. Les travailleurs rémunérés diplômés d'un programme d'enseignement conduisant à des professions de la santé (professions généralement réglementées) étaient par exemple presque deux fois plus susceptibles (194 %) que ceux titulaires de titres de compétences en affaires, en finance et en administration de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. En ce qui concerne la seconde situation sur le marché du travail dont il est question dans le rapport, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui sont diplômées de programmes d'enseignement conduisant à des professions dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie ainsi qu'à des professions en santé avaient respectivement 313 % et 147 % plus de chances que celles titulaires de titres de compétences en affaires, en finance et en administration de toucher un revenu d'emploi égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études.

Au niveau provincial, les travailleurs rémunérés vivant en Alberta et dans les territoires étaient plus susceptibles que leurs homologues de l'Ontario et des autres provinces de déclarer travailler dans la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente ou de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. D'autre part, les travailleurs rémunérés vivant dans les provinces de l'Atlantique précédaient de peu ceux du Québec pour ce qui est de la faible probabilité d'avoir une situation aussi « favorable » sur le marché du travail canadien.

Enfin, notre analyse a révélé que la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles et études-revenu d'emploi était plus élevée chez les travailleurs rémunérés connaissant uniquement l'anglais (et les deux langues officielles dans le cas de la concordance études-compétences

professionnelles) par rapport à ceux affichant d'autres profils linguistiques. Le fait d'être un homme, d'être marié ou de vivre en union libre, d'avoir des enfants d'âge préscolaire, de vivre dans un centre de population et de travailler à temps plein toute l'année dans le cas de la concordance études-compétences professionnelles figurent également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants plus étroitement liés à une intégration « réussie » des travailleurs rémunérés au marché du travail du Canada. Les incidences de l'âge et de l'appartenance à une minorité visible n'étaient pas aussi évidentes lorsque l'analyse portait sur les huit professions sélectionnées et elles ne pouvaient pas être généralisées.

Section 2

Introduction

L'immigration constitue une composante de plus en plus importante de la croissance démographique du Canada, qui reçoit chaque année plus de 200 000 immigrants. Selon un rapport de Statistique Canada sur la population née à l'étranger, les immigrants représentaient plus des deux tiers (69 %) de la croissance démographique observée entre 2001 et 2006 (Statistique Canada, 2007).

Contrairement aux vagues d'immigrants arrivés dans les années 1950 et 1960, ceux qui sont arrivés au Canada depuis les années 1970 ont des niveaux de scolarité relativement élevés, ce qui constitue un enrichissement énorme du bassin de Canadiens titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires (Reitz, 2007).

À leur arrivée toutefois, de nombreux immigrants ont du mal à trouver un travail lié à leur domaine d'études ainsi qu'à obtenir un emploi relativement bien rémunéré. Selon Boudarbat et Chernoff (2009), si l'une des principales fonctions de la scolarité, obtenue au pays ou à l'étranger, consiste à acquérir des compétences qui serviront plus tard dans l'emploi, le fait de ne pas utiliser ces compétences professionnelles constituerait alors un gaspillage des ressources, tant pour le travailleur que pour l'ensemble de la société.

L'intégration « réussie » des immigrants au marché du travail canadien présente un intérêt pour le grand public de même que pour les immigrants actuels et futurs. Bien que différentes mesures puissent être utilisées pour évaluer ce que l'on pourrait qualifier d'intégration « réussie » de ces immigrants, le rapport porte exclusivement sur deux résultats positifs sur le plan de l'emploi : 1) le fait d'avoir un travail correspondant à son domaine d'études ou exigeant un niveau de compétence semblable ou plus élevé; 2) le fait de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian national établi pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. La source des données et la méthodologie utilisées pour évaluer ces deux résultats sont présentées à la section 3.

Les sections 4 et 5 dressent le profil des travailleurs rémunérés formés à l'étranger et portent sur les différents facteurs déterminants et les caractéristiques plus étroitement liés à une intégration plus facile au marché du travail canadien. Dans quelle mesure ces personnes sont-elles susceptibles de travailler dans une profession liée à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente? Quelles sont leurs chances de toucher un revenu d'emploi égal ou supérieur au revenu médian associé à la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études? Différents éléments sont pris en considération dans l'examen de leur situation sur le marché du travail, dont le temps écoulé depuis l'arrivée au pays, la région d'études et le type de titres de compétences ainsi que diverses caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, le groupe d'âge, l'état matrimonial, la

présence d'enfants, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques et l'appartenance à une minorité visible. Les résultats obtenus par les immigrants formés à l'étranger et travaillant contre rémunération sont comparés à ceux de leurs homologues titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires obtenu au Canada et à ceux des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant poursuivi des études postsecondaires.

Dans le contexte de l'orientation stratégique actuelle du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers (PRTCE) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) relativement au premier groupe de professions désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* au moment de la réalisation de la présente étude, la section 6 expose des résultats semblables concernant huit de ces professions sélectionnées. Enfin, on trouvera à la section 7 un résumé des conclusions et quelques observations finales.

Section 3

Données et méthodologie

Source des données

Les données ayant servi à la réalisation de l'analyse présentée ici proviennent du Recensement de la population de 2006 de Statistique Canada.

Entre 2001 et 2006, les questions du recensement relatives à la scolarité ont fait l'objet de modifications importantes pour mieux tenir compte de l'évolution du système d'éducation canadien et des caractéristiques de la scolarité des immigrants. Ces modifications ont permis d'améliorer la qualité des données et de produire des renseignements plus précis sur le niveau de scolarité de même que sur les domaines d'études. Pour la première fois, le recensement fournit des données sur la province, le territoire ou le pays dans lequel les recensés ont atteint leur plus haut niveau de scolarité. Bien que ces nouveaux renseignements soient au cœur du présent rapport, l'analyse bénéficiera également de la foule de données recueillies dans le recensement sur le lieu de résidence au pays, sur les caractéristiques des immigrants et sur leur situation sur le marché du travail canadien.

Concepts et définitions

Statut d'immigrant et période d'établissement

Les **non-immigrants** ou « **Canadiens de naissance** » sont des citoyens canadiens nés au Canada.

Les **immigrants** sont des personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada (immigrants arrivés au Canada avant le jour du recensement, le 16 mai 2006).

Les **immigrants très récents** sont des personnes qui sont des immigrants reçus au Canada depuis cinq ans ou moins. Dans la présente étude, il s'agit d'immigrants arrivés au Canada après 2000.

Les **immigrants récents** sont des personnes qui sont des immigrants reçus au Canada depuis six à dix ans. Dans la présente étude, il s'agit d'immigrants arrivés au Canada de 1996 à 2000.

Les **immigrants de longue date** sont des personnes qui sont des immigrants reçus au Canada depuis plus de dix ans. Dans la présente étude, il s'agit d'immigrants arrivés au Canada avant 1996.

Les **résidents non permanents** sont des personnes originaires d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études ou qui revendiquaient le statut de réfugié.

Statut d'immigrant et régions d'études

Les immigrants sont répartis selon la région d'études. Les immigrants **formés à l'étranger** sont ceux qui déclarent avoir obtenu leur plus haut niveau de scolarité (certificat, diplôme ou grade) « à l'extérieur du Canada », alors que les immigrants **formés au Canada** sont ceux qui déclarent avoir obtenu ce niveau de scolarité « au Canada ».

Aux fins de la présente étude, les régions suivantes sont prises en considération relativement à la **population des immigrants** : le Canada, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine, l'Europe occidentale, l'Europe orientale, l'Europe septentrionale, l'Europe méridionale, l'Afrique, l'Asie occidentale et centrale et le Moyen-Orient, l'Asie orientale, l'Asie du Sud-Est, l'Asie méridionale et l'Océanie (voir l'annexe 1 pour consulter la liste détaillée des groupes de régions et de pays où a été obtenu le plus haut niveau d'études postsecondaires).

Dans le cas de la **population née au Canada**, l'analyse porte sur toutes les personnes ayant fait des études postsecondaires, peu importe la région d'études.

Personnes travaillant contre rémunération ou travailleurs rémunérés – Ces expressions renvoient aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré travailler contre rémunération (traitements, salaires, pourboires ou commissions) en 2005.

Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération – Cette expression renvoie aux personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré avoir travaillé contre rémunération de 49 à 52 semaines en 2005, pendant 30 heures ou plus par semaine.

Méthodologie – Analyse de régression multivariée

L'« intégration au marché du travail canadien » est un concept arbitraire. Par exemple, il est possible de l'assimiler à une notion de convergence économique entre l'individu et un certain nombre de mesures statistiques, comme le revenu, l'emploi, les études, etc. C'est la raison pour laquelle nous n'essayons nullement de définir « précisément » ce qui devrait être considéré, pour ces immigrants, comme une intégration « réussie » ou une « mauvaise » intégration au marché du travail. L'interprétation est entièrement laissée à la discrétion du lecteur puisque, de l'avis de l'auteure, un tel sujet peut faire l'objet de débats. Aux fins de la présente étude, les deux situations d'emploi suivantes sont utilisées pour mesurer l'« intégration réussie au marché du travail canadien » :

1. **situation d'emploi n° 1 :** le fait de travailler dans une profession correspondant le mieux à son domaine d'études ou dans une profession exigeant un niveau de compétence semblable ou plus élevé (c'est-à-dire le fait d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles);

2. **situation d'emploi nº 2 :** le fait de toucher un revenu d'emploi égal ou supérieur au revenu national médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études (c'est-à-dire le fait d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi).

L'analyse de régression logistique dont il est fait état dans le présent document prend tout d'abord en considération l'apport de caractéristiques « données » à la probabilité d'atteindre l'une ou l'autre des situations d'emploi susmentionnées. Les caractéristiques « données » sont le statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études.

Les Canadiens de naissance sont utilisés comme groupe de référence pour cette variable dans tous les modèles. Les immigrants ayant fait des études postsecondaires dans différentes régions du monde sont comparés aux Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires. La variable est construite de façon à regrouper trois facteurs : région d'études, période d'établissement et statut d'immigrant (immigrant par rapport à Canadien de naissance). Les différences observées sont par conséquent le résultat des effets de ces trois facteurs. Cette méthode présente l'avantage de rendre possible la comparaison simultanée des immigrants formés au Canada avec les Canadiens de naissance, d'une part, et des immigrants formés à l'étranger avec les Canadiens de naissance, d'autre part. Elle présente cependant un inconvénient : les différences observées entre les Canadiens de naissance et les immigrants formés dans différentes régions du monde ne peuvent pas être uniquement attribuées à l'incidence de la région d'études, puisque d'autres facteurs, comme les effets de cohorte et les cycles économiques, peuvent également jouer un rôle au regard de la situation sur le marché du travail.

D'autres variables sont alors progressivement ajoutées afin d'évaluer les effets de chacune et de déterminer si elles modifient les effets des variables déjà ajoutées. Ces variables supplémentaires sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, le niveau de scolarité et le grand programme d'enseignement, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible et, dans le cas du résultat nº 1 sur le plan de l'emploi au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, une variable définissant le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel ainsi que toute l'année ou une partie de l'année.

Logiquement, nous savons que les immigrants possèdent effectivement certaines caractéristiques « données » (c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité au Canada ou à l'étranger et qu'ils sont arrivés au Canada dans des périodes différentes). Leur situation sur le marché du travail canadien (favorable ou non) peut alors être tributaire de diverses caractéristiques sociodémographiques (le sexe, l'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants), de caractéristiques relatives aux études (niveau de scolarité et grand programme d'enseignement), de l'emplacement géographique (province, territoire et lieu de résidence) ainsi que de leur connaissance de l'une des deux langues officielles, de l'appartenance à une minorité visible et, dans le cas du résultat nº 1 sur le plan de l'emploi, du statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel ainsi que toute l'année ou une partie de l'année.

Analyse de régression logistique

L'analyse de régression logistique produit des rapports de cotes qui, dans la présente étude, seront utilisés pour évaluer si, toutes choses étant égales par ailleurs, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération[1] et affichant des caractéristiques précises sont plus ou moins susceptibles de réussir leur intégration au marché du travail canadien par rapport aux membres d'un autre groupe (de référence).

Prenons par exemple la probabilité pour une femme d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles par rapport à un homme. Un rapport de cotes inférieur à 1,0 suppose que les membres du groupe examiné sont moins susceptibles de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente que les membres du groupe de référence. En revanche, un rapport de cotes supérieur à 1,0 suppose que les membres du groupe examiné sont plus susceptibles de déclarer travailler dans ces types de professions que ceux du groupe de référence.

Pour illustrer nos propos, examinons deux scénarios : 1) les hommes forment la catégorie de référence et les femmes présentent un rapport de cotes de 0,65 et 2) les hommes forment la catégorie de référence et les femmes présentent un rapport de cotes de 1,75. Dans le premier scénario, les femmes ont 35 % moins de chances que les hommes d'afficher une bonne concordance études-compétences professionnelles, alors que, dans le deuxième, les femmes ont 75 % plus de chances que les hommes d'avoir une telle concordance.

Population à l'étude

Compte tenu de l'objectif du rapport, qui est de cerner les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus susceptibles de mener à une intégration « réussie » des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien, seules les personnes (à l'exception des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des résidents non permanents) faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans[2]), ayant fait des études postsecondaires, ayant déclaré ne pas être aux études en 2006 et travaillant contre rémunération (à temps plein toute l'année ou non) ont été prises en considération. Environ 7,4 millions de personnes possédaient ces caractéristiques au Canada en 2006. Elles représentaient approximativement 43 % des 17,2 millions de Canadiens de naissance et d'immigrants reçus âgés de 25 à 64 ans en 2006.

Pour déterminer si ces personnes travaillaient dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente,[3] seules celles ayant déclaré avoir terminé leurs études postsecondaires dans l'un des programmes d'enseignement conduisant aux professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont été sélectionnées (voir la liste des professions ciblées à l'annexe 2). Sur les 7,4 millions de travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires et ne fréquentant pas l'école en 2006, environ 4,9 millions (ou 67 %) ont déclaré être titulaires de titres de compétences menant à ces professions.

Grands programmes d'enseignement

Les programmes d'enseignement menant aux professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont été choisis en fonction de la meilleure concordance possible entre une profession donnée et le programme d'enseignement à l'aide de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2000 et de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006 (voir la concordance entre les programmes d'enseignement et les professions ciblées à l'annexe 3).

Aux fins du présent rapport, les programmes d'enseignement ont été regroupés selon le type de compétences requises pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études : affaires, finance et administration; sciences naturelles et appliquées et professions apparentées; secteur de la santé; sciences sociales, enseignement, administration publique et religion; arts, culture, sports et loisirs; ventes et services; métiers, transport et machinerie et professions apparentées.

Le niveau de compétence est défini en fonction de la Matrice de la Classification nationale des professions de 2006 établie par RHDCC (on trouvera davantage de précisions concernant la Matrice et le niveau de compétence associé aux professions ciblées à l'annexe 4).

La population retenue dans les différents modèles diffère légèrement selon la situation d'emploi. Tandis que le modèle utilisé pour la situation d'emploi nº 1 englobe la totalité des 4,9 millions de travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC, le modèle utilisé pour la situation d'emploi nº 2 n'englobe que les personnes qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année contre rémunération (soit 3,3 millions de personnes sur 4,9 millions). Ce filtre supplémentaire servait à éliminer les différences de revenu attribuables au nombre d'heures travaillées pendant l'année. Les personnes travaillant à temps partiel ont été intégrées au premier modèle puisque cette situation peut représenter l'un des facteurs influant sur la probabilité de travailler dans la profession correspondant le mieux au domaine d'études ou dans une profession équivalente.

Ces critères de sélection font en sorte que la population à l'étude concernant les deux situations d'emploi mesurées se répartit de la façon indiquée ci-dessous.

Tableau 3.1

Répartition de la population à l'étude selon la situation d'emploi, le statut d'immigrant et la période d'établissement, Canada, 2006

	Population à l'étude	
	Personnes travaillant contre rémunération (situation d'emploi nº 1)[1]	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération (situation d'emploi nº 2)[2]
	nombre	
Ensemble des personnes	**4 924 235**	**3 320 930**
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires	**3 733 460**	**2 562 965**
Immigrants formés à l'étranger	**617 930**	**372 240**
Immigrants très récents	168 745	78 075
Immigrants récents	138 495	88 310
Immigrants de longue date	310 685	205 855
Immigrants formés au Canada	**572 845**	**385 725**
Immigrants très récents	20 255	10 870
Immigrants récents	43 490	26 650
Immigrants de longue date	509 105	348 200

1. La situation d'emploi nº 1 renvoie à la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.
2. La situation d'emploi nº 2 renvoie à la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi.

Nota : La population à l'étude englobe les personnes travaillant contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées dans le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Note sur les travailleurs autonomes

Les travailleurs autonomes sont exclus du champ de l'étude, car la répartition de leur revenu diffère systématiquement de celle des salariés (c'est-à-dire les personnes travaillant contre rémunération). Comme les données du recensement sur le revenu respectent les définitions utilisées dans les fichiers de données fiscales, ces chiffres sont probablement liés à la façon dont les travailleurs autonomes déclarent leur revenu. Étant donné qu'ils peuvent déduire les frais d'exploitation de leur entreprise, ils déclarent souvent un revenu négatif provenant d'un travail indépendant. Comme le montre une récente étude de Statistique Canada sur le paradoxe du faible revenu des diplômés de l'enseignement supérieur, les travailleurs autonomes sont souvent surreprésentés dans la catégorie du revenu le plus faible (Zeman, McMullen et de Broucker, 2010).

Dans la présente étude, les travailleurs sont considérés comme des travailleurs autonomes s'ils ont déclaré que leur emploi principal[4] était un travail indépendant. Le tableau 3.2 montre la proportion de travailleurs autonomes en 2005 âgés de 25 à 64 ans parmi tous les travailleurs du même groupe d'âge, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement. Comme on peut le constater, une proportion plus élevée d'immigrants formés à l'étranger (8 %) que de Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires (7 %) et d'immigrants formés au Canada (7 %) étaient des travailleurs autonomes en 2005. Cette situation est en grande partie attribuable aux immigrants formés à l'étranger

et établis au Canada depuis plus de dix ans (10 %). Par comparaison, environ 8 % des immigrants récents et 6 % des immigrants très récents formés à l'étranger ont déclaré être des travailleurs autonomes en 2005.

Tableau 3.2

Répartition des travailleurs âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le type d'emploi, le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Tous les travailleurs	**4 016 325**	**619 510**	**675 640**	**180 430**	**150 530**	**344 685**
Travailleurs rémunérés	3 733 460	572 845	617 930	168 745	138 495	310 685
Travailleurs autonomes	277 265	45 675	55 835	11 195	11 535	33 110
Autres travailleurs	5 600	990	1 875	490	495	890

Nota : Englobe les travailleurs de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Section 4

Situation d'emploi nº 1 – Concordance études-compétences professionnelles

L'intégration réussie des immigrants au marché du travail canadien présente un intérêt pour le grand public de même que pour les immigrants actuels et futurs. Le plein épanouissement économique du Canada exige que les immigrants puissent mettre à profit leurs compétences et leur expérience sur le marché du travail canadien.

Comme nous l'avons précisé à la section précédente, seuls les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, ne fréquentant pas l'école en 2006 et ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont été retenus dans la présente analyse. Par souci de simplicité, ces personnes sont désignées par les expressions « travailleurs rémunérés » ou « personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération », selon la situation d'emploi examinée.

4.1 Profil des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération

Pour comprendre l'intégration au marché du travail canadien des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération, il importe avant tout de bien connaître la taille et les caractéristiques de cette population par rapport à celles des immigrants formés au Canada et des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires.

Caractéristiques sociodémographiques

Un immigrant formé à l'étranger travaillant contre rémunération sur deux a déclaré être établi au pays depuis plus de dix ans

En 2006, environ 617 900 immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ans et ne fréquentant pas l'école ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC. Comme le montre le tableau 4.1, la plus forte proportion de ces immigrants formés à l'étranger (50 %) ont déclaré être établis au pays depuis plus de dix ans (c'est-à-dire des immigrants de longue date). Ils étaient suivis des immigrants très récents (27 %) et des immigrants récents (22 %).

Tableau 4.1

Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Sexe						
Femmes	1 848 850	264 300	265 960	69 445	57 630	138 880
Hommes	1 884 605	308 545	351 970	99 305	80 865	171 800
Groupe d'âge						
25 à 34 ans	921 435	129 480	91 485	60 590	22 580	8 315
35 à 44 ans	1 145 915	179 785	211 390	74 855	67 990	68 540
45 à 54 ans	1 115 345	156 660	188 705	28 490	39 770	120 445
55 à 64 ans	550 765	106 925	126 350	4 810	8 160	113 390
État matrimonial						
Personnes divorcées	378 110	49 765	37 865	5 490	6 765	25 610
Personnes mariées ou vivant en union libre	2 571 820	397 545	509 555	143 390	117 740	248 420
Personnes séparées	130 770	20 795	18 740	3 695	3 895	11 145
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	612 090	98 570	44 475	15 395	9 140	19 945
Veufs / veuves	40 670	6 180	7 300	775	955	5 565

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études secondaire dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération comprennent une proportion plus forte d'hommes que de femmes

Tandis qu'aucune différence n'était observée entre la proportion d'hommes et la proportion de femmes chez les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ans en 2006, les travailleurs rémunérés immigrants comprenaient une proportion plus importante d'hommes que de femmes, soit 57 % par rapport à 43 % pour les immigrants formés à l'étranger et 54 % par rapport à 46 % pour les immigrants formés au Canada (tableau 4.1).

Plus de six immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sur dix faisaient partie du groupe d'âge le plus actif (35 à 54 ans)

Comme le montre le tableau 4.1, une proportion plus importante d'immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (65 %) faisaient partie du groupe d'âge le plus actif (35 à 54 ans) en 2006 par rapport à leurs homologues formés au Canada (59 %) et aux Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires (61 %). L'autre tranche de 35 % se répartissait entre le groupe des 55 à 64 ans (20 %) et celui des 25 à 34 ans (15 %). Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération étaient également plus susceptibles (83 %) que les immigrants formés au Canada (69 %) et que les Canadiens de naissance (69 %) d'être mariés ou de vivre en union libre.

Caractéristiques relatives aux études

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sont très scolarisés

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans) sont très scolarisés. En fait, comme le montrent les données du Recensement de 2006, environ sept immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sur dix ont déclaré avoir terminé des études universitaires, ce qui est nettement supérieur aux proportions observées chez leurs homologues formés au Canada (50 %) et chez les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires (40 %) (tableau 4.2).

Tableau 4.2

Caractéristiques relatives aux études des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Université	1 508 820	284 195	434 335	140 850	110 995	182 485
Collège, cégep ou autre établissement non universitaire	1 403 120	195 630	123 555	20 105	19 415	84 035
École de métiers ou centre d'apprentissage	821 520	93 025	60 045	7 790	8 085	44 160
Région où a été obtenu le plus haut niveau de scolarité						
Canada	3 672 915	572 850	...	...	...	...
Amérique du Nord	43 440	...	42 050	8 380	7 445	26 230
Amérique latine	570	...	43 215	12 695	6 965	23 555
Europe occidentale	3 085	...	34 680	8 220	6 715	19 745
Europe orientale	115	...	80 170	19 925	19 800	40 455
Europe septentrionale	8 505	...	65 625	7 670	6 690	51 260
Europe méridionale	580	...	27 765	3 200	6 530	18 040
Afrique	400	...	34 865	11 740	7 615	15 505
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	520	...	28 845	9 090	7 870	11 885
Asie orientale	335	...	83 110	30 445	27 310	25 355
Asie du Sud-est	115	...	86 065	22 770	16 325	46 970
Asie méridionale	125	...	83 715	32 545	23 925	27 245
Océanie	2 755	...	7 820	2 070	1 310	4 440
Grand programme d'enseignement						
Affaires, finance et administration	989 925	150 970	143 080	38 820	29 990	74 265
Sciences naturelles et appliquées	772 040	175 500	254 780	82 760	69 150	102 870
Santé	450 665	61 220	62 410	14 965	11 225	36 215
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	701 610	83 230	82 720	20 300	16 600	45 820

Tableau 4.2 (fin)

Caractéristiques relatives aux études des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Arts, culture, sports et loisirs	97 760	17 925	16 960	4 750	3 875	8 335
Ventes et services	180 505	26 145	16 325	2 495	2 470	11 360
Métiers, transport et machinerie	540 960	57 860	41 655	4 645	5 195	31 815

... n'ayant pas lieu de figurer

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Proportion plus élevée de titulaires d'un grade universitaire chez les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération établis au Canada depuis moins de dix ans

La forte proportion d'immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et possédant un grade universitaire est surtout attribuable aux immigrants très récents (84 %) et récents (80 %). Dans une moindre mesure (59 %), les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et établis au Canada depuis plus longtemps étaient aussi plus susceptibles que leurs homologues formés au Canada ou que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires de déclarer être titulaires d'un grade universitaire. En outre, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux (30 %) que leurs homologues formés au Canada (50 %) et que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (60 %) à déclarer un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers comme plus haut niveau d'études postsecondaires (tableau 4.2). Cela témoigne en partie du fait que, au Canada, le secteur collégial est hautement développé, tandis que la plupart des autres pays n'offrent pas de diplôme au niveau collégial.

Forte proportion de diplômés du niveau postsecondaire provenant d'Asie

Comme cela était à prévoir, les principales régions où les immigrants très récents et récents formés à l'étranger et travaillant contre rémunération ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité étaient fort semblables à celles d'où ils étaient originaires : Asie orientale, Asie du Sud-Est, Europe orientale, Asie méridionale et Europe septentrionale (voir la liste des pays correspondant à ces régions d'études à l'annexe 1) (tableau 4.2).

Quatre immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sur dix ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires conduisant à des professions en sciences naturelles et appliquées

La plus forte proportion d'immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (41 %) avaient suivi des programmes d'enseignement conduisant à des professions en sciences naturelles et appliquées (ingénieurs, techniciens en

génie et architectes). Venaient ensuite les programmes conduisant à des professions dans le domaine des affaires, de la finance et de l'administration (23 %), en sciences sociales, en enseignement, dans les administrations publiques et en religion (13 %) ainsi qu'en santé (10 %). Environ 7 % de ces répondants ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires conduisant à des professions dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie de même que dans les professions connexes, tandis que la tranche restante de 6 % se répartissait presque également entre des professions dans les domaines des arts, de la culture, des sports et des loisirs (3 %), d'une part, et des professions dans le domaine des ventes et des services (3 %), d'autre part (tableau 4.2).

Province, territoire et lieu de résidence

La vaste majorité des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération ont déclaré vivre dans les trois provinces les plus populeuses

La vaste majorité (86 %) des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération ont déclaré vivre dans les trois provinces les plus populeuses, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec. Comme le montre le tableau 4.3, l'Ontario à lui seul accueillait plus de la moitié de ces immigrants (57 %), suivi de la Colombie-Britannique (18 %) et du Québec (12 %). À 10 %, l'Alberta occupait le quatrième rang pour ce qui est de la proportion d'immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ayant déclaré être titulaires de titres de compétences conduisant à l'une des professions ciblées. D'autre part, les provinces de l'Atlantique, le Manitoba, la Saskatchewan et les territoires accueillaient chacun 2 % ou moins de ces immigrants.

Tableau 4.3

Province, territoire et lieu de résidence des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Province et territoire de résidence						
Provinces de l'Atlantique	356 935	9 830	6 620	1 550	1 010	4 060
Québec	1 067 830	76 990	73 380	25 165	14 435	33 780
Ontario	1 213 270	317 180	351 780	93 630	82 500	175 655
Manitoba	126 950	13 305	13 190	4 365	2 105	6 715
Saskatchewan	122 440	4 530	4 120	1 035	705	2 380
Alberta	433 980	57 965	59 125	17 100	11 630	30 390
Colombie-Britannique	399 230	92 250	108 880	25 670	25 980	57 230
Territoires	12 825	795	845	230	140	475
Lieu de résidence						
Région rurale	786 280	35 925	26 200	3 920	3 615	18 670
Centre de population	2 947 180	536 920	591 730	164 830	134 885	292 015

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Plus de neuf immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sur dix ont déclaré vivre dans un centre de population

Tout comme leurs homologues formés au Canada (94 %), la vaste majorité (96 %) des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans) ont déclaré vivre dans un centre de population (c'est-à-dire une région comptant au moins 1 000 habitants et ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré) en 2006 (tableau 4.3). Ce pourcentage se compare à environ 79 % chez les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires.

Centres de population et régions rurales

Un **centre de population** a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres du recensement actuel. Les subdivisions de recensement (SDR) qui sont des réserves sont exclues de cette catégorie.

Quant aux **régions rurales**, elles comprennent les régions éloignées et sauvages, les terres agricoles ainsi que les petites villes, villages et autres lieux peuplés ayant une population de moins de 1 000 habitants. Les SDR qui sont des réserves sont exclues de cette catégorie.

Portrait linguistique

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération proviennent de nombreux pays, plus de 200 au total d'après le Recensement de 2006. Comme, depuis les années 1970, les immigrants au Canada proviennent de plus en plus de régions autres que l'Europe, cette mutation s'est répercutée sur le portrait linguistique de la population canadienne. Selon une étude menée par Statistique Canada en 2010, plus de 80 % des immigrants formés à l'étranger âgés de 25 à 64 ans et arrivés au Canada dans les dix dernières années ont déclaré une langue maternelle autre que le français ou l'anglais en 2006. Cette proportion est de beaucoup supérieure à celle de 68 % observée chez les immigrants établis au pays depuis plus de dix ans (Plante, 2010).

Presque tous les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération ont déclaré connaître le français et/ou l'anglais

Malgré cette forte proportion d'immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, la vaste majorité d'entre eux ont déclaré être en mesure de soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada en 2006. La connaissance de l'anglais seulement représentait la plus grande partie des réponses (environ 84 %), suivie par la connaissance du français et de l'anglais (12 %) et par celle du français seulement (3 %). Seule une faible proportion (1 %) de ces immigrants ne pouvait pas soutenir une conversation en français ou en anglais (tableau 4.4).

Tableau 4.4

Portrait linguistique des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Capacité de soutenir une conversation dans l'une des langues officielles du Canada						
Anglais seulement	2 301 735	456 210	517 915	136 445	118 985	262 495
Français seulement	501 790	11 545	16 170	6 375	3 300	6 495
En français et en anglais	929 165	103 820	74 985	21 340	14 090	39 550
Ni en français ni en anglais	765	1 280	8 860	4 590	2 120	2 145

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études secondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et établis au pays depuis dix ans ou moins étaient plus susceptibles de déclarer ne pas pouvoir soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des deux langues officielles

Quoique les proportions soient très faibles, les immigrants très récents (3 %) et les immigrants récents (2 %) étaient plus susceptibles que leurs homologues établis au pays depuis plus de dix ans (1 %) de déclarer ne pas pouvoir soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles (tableau 4.4.). La connaissance des langues officielles est un important facteur d'intégration des immigrants au Canada. Une récente enquête de Statistique Canada, l'Enquête longitudinale auprès des immigrants au Canada, a révélé que l'apprentissage du français ou de l'anglais constituait l'une des difficultés citées le plus souvent par les nouveaux venus, venant juste après la recherche d'un emploi approprié (Statistique Canada, 2008a).

Diversité ethnoculturelle

Selon un autre rapport de Statistique Canada sur la diversité ethnoculturelle de la population du pays, la population des minorités visibles a connu une croissance régulière au cours des 25 dernières années, passant d'un peu moins de 5 % de la population totale en 1981 à 9 % en 1991, puis à 11 % en 1996, à 13 % en 2001 et à 16 % en 2006 (Statistique Canada, 2008b). La croissance de la population des minorités visibles est attribuable pour une bonne part à l'accroissement du nombre d'immigrants récents qui proviennent de pays non européens.

Population des minorités visibles

On entend par **minorités visibles** « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Les groupes suivants font partie de la population des minorités visibles : les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Noirs, les Arabes, les Asiatiques occidentaux, les Philippins, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-Américains, les Japonais, les Coréens et d'autres groupes de minorités visibles, dont les ressortissants des îles du Pacifique.

En fait, comme le montre le tableau 4.5, parmi les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et établis au pays depuis dix ans ou moins, sept sur dix ont déclaré en 2006 appartenir à une minorité visible, contre environ la moitié seulement des immigrants établis au Canada depuis plus de dix ans. Cette donnée n'est pas surprenante compte tenu du fait que, par rapport aux immigrants formés à l'étranger établis au Canada depuis plus de dix ans, de plus fortes proportions d'immigrants très récents et récents ont déclaré appartenir à l'une des différentes minorités visibles asiatiques (Chinois, Sud-Asiatiques, Philippins, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques occidentaux, Coréens et Japonais) (Plante, 2010).

Tableau 4.5

Diversité ethnoculturelle des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Membres d'une minorité visible						
Membres d'une minorité visible	96 755	311 405	377 850	120 280	94 265	163 310
Non-membres d'une minorité visible	3 539 860	260 710	239 825	48 395	44 190	147 240
Autodéclaration de l'ascendance autochtone	96 840	730	255	75	45	135

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

4.2 Les nombreux facteurs conduisant à une bonne concordance études-compétences professionnelles

Les analystes des politiques en matière de marché du travail et d'immigration ainsi que les immigrants eux-mêmes veulent comprendre les rapports entre les individus et les emplois de même que les raisons pour lesquelles cette correspondance existe (c'est-à-dire la concordance ou l'absence de concordance études-compétences professionnelles). En interprétant les résultats, il ne faut pas perdre de vue que, pour une raison ou pour une autre, les personnes ne désirent

pas toutes travailler dans une profession liée à leur domaine d'études. En outre, puisque seul le plus haut niveau d'études postsecondaires (et non le diplôme, le certificat ou le grade précédent) est pris en considération dans la concordance avec la profession actuelle, la proportion de bonnes concordances études-compétences professionnelles peut être sous-estimée dans certains cas (par exemple lorsque la personne est titulaire d'un diplôme de technologue ou de technicien en génie et qu'elle possède également une maîtrise en administration des affaires, mais qu'elle a déclaré travailler comme technicien en génie). De plus, dans le cas des titres de compétences obtenus à l'étranger, il est impossible de savoir si ces titres de compétences auraient conduit à une bonne concordance études-compétences professionnelles dans le pays d'origine.

Bref survol de la littérature sur la concordance études-compétences professionnelles

La plupart des études sur la concordance études-compétences professionnelles portent sur la façon dont un niveau de scolarité donné influe sur la qualité de la concordance. Cependant, un examen attentif de la documentation montre également un intérêt croissant pour la relation, bonne ou mauvaise, entre les compétences professionnelles et le domaine d'études.

Plusieurs auteurs (Wolbers, 2003; Grayson, 2004; Garcia-Espejo et Ibanez, 2006; Robst, 2007; Krahn et Bowlby, 1999; Storen et Arnesen, 2006; Heijke, Meng et Ris, 2003) ont constaté que les diplômés des programmes spécialisés affichent un degré de concordance beaucoup plus élevé que ceux des programmes généraux. Ce phénomène est attribuable au fait que ces programmes permettent d'acquérir des compétences spécifiques axées sur des professions précises (Robst, 2007).

On a également constaté que la qualité de la concordance études-compétences professionnelles est associée à certaines caractéristiques de l'emploi. Par exemple, le fait d'avoir un travail à temps plein est lié à une meilleure adéquation (Wolbers, 2003), tout comme le fait d'avoir un emploi permanent (Wolbers, 2003; Witte et Kalleberg, 1995; Krahn et Bowlby, 1999). D'autres chercheurs laissent toutefois entendre que ce n'est pas toujours le cas. Il arrive parfois, par exemple, que le fait de signer un contrat de travail temporaire accroisse la force de la concordance études-compétences professionnelles (Garcia-Espejo et Ibanez, 2006).

Les personnes qui se trouvent un emploi de col bleu ou dans le secteur des services de l'échelon inférieur affichaient un degré de concordance moins élevé que celles qui se trouvaient un emploi de col blanc ou de spécialiste (Witte et Kalleberg, 1995; Garcia-Espejo, 2006; Krahn et Bowlby, 1999). Cette situation est probablement due au fait que les postes les plus élevés exigent probablement des titres de compétences spécifiques.

Sur le plan des facteurs démographiques, il semble y avoir quelques contradictions concernant les effets de l'âge, Krahn et Bowlby (1999) ayant constaté que les travailleurs plus âgés bénéficiaient d'un degré de concordance légèrement plus élevé que les travailleurs plus jeunes, tandis que Robst (2007), Wolbers (2003) ainsi que Witte et Kalleberg (1995) constataient le contraire.

D'autres résultats concernant les facteurs sociodémographiques montrent que les personnes qui n'ont jamais été mariées ainsi que les personnes ayant une incapacité ont tendance à afficher une piètre concordance études-compétences professionnelles. Jones et Sloane (2009) ont également réuni des données montrant que les personnes handicapées sont considérablement plus susceptibles d'afficher une non-concordance études-compétences professionnelles sur le marché du travail. Le fait d'être une femme augmente légèrement la probabilité de la concordance selon certains chercheurs (Wolbers, 2003; Witte et Kalleberg, 1995; Robst, 2007), tandis qu'il diminue légèrement la probabilité d'obtenir cette concordance selon d'autres chercheurs (Krahn et Bowlby 1999) et qu'il n'entraîne aucune différence selon d'autres auteurs (Garcia-Espejo et Ibanez, 2006; Storen et Arnesen, 2006). Ces différences sont difficiles à expliquer.

Il semble y avoir certaines contradictions au sujet des effets de l'appartenance à une minorité visible ou de l'origine ethnique. De nombreuses études confirment que les membres des minorités visibles sont pénalisés sur le marché du travail sur le plan du revenu et de la profession et que cette différence a tendance à persister après que les fluctuations dans le capital humain et d'autres facteurs ont été prises en compte (Lautard et Loree, 1984; Lautard et Guppy, 1999; Li, 1988; Geschwender, 1994). Des analyses fondées sur les données des recensements du Canada et des données d'enquête ont indiqué que les Canadiens d'origine européenne avaient un avantage sur le plan du revenu par rapport aux membres des minorités visibles et qu'une importante disparité persiste à cet égard après la prise en compte des variations dans le capital humain, les caractéristiques démographiques et d'autres facteurs liés au travail (Beach et Worswick, 1993; Boyd, 1984, 1992; Li, 1992, 2000; Pendakur et Pendakur, 1998). Galarneau et Morissette (2008) ont constaté pour leur part qu'une grande proportion d'immigrants au Canada ayant un diplôme universitaire occupe des emplois exigeant une faible scolarité. Les plus hauts taux de non-concordance ont été observés chez les immigrants de l'Asie méridionale et de l'Asie du Sud-Est. D'autre part, Boudarbat et Chernoff (2009) ont constaté que, même si l'appartenance à une minorité visible avait un effet négatif sur la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, la différence n'était pas significative.

Modèle de régression logistique

Le principal indicateur servant à déterminer si une personne travaille dans un emploi correspondant à son domaine d'études ou dans un emploi équivalent est la variable « concordance études-compétences professionnelles ». Aux fins du présent rapport, la méthodologie servant à déterminer si une personne affiche une bonne concordance études-compétences professionnelles ne se limite pas à la concordance entre un programme d'enseignement donné et la meilleure profession correspondante. Elle tient également compte du concept de « niveau de compétence » (c'est-à-dire de la concordance entre un programme d'enseignement donné et une profession exigeant un niveau de compétence semblable ou supérieur), présenté dans la Matrice de la Classification nationale des professions de 2006 établie par RHDCC (voir les annexes 3 et 4 pour plus de précisions sur la méthodologie).

Pour chaque programme d'enseignement donné, une personne peut donc :

- travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Les personnes de cette catégorie ont une bonne concordance études-compétences professionnelle;
- travailler dans une profession exigeant un niveau de compétence inférieur. Les personnes de cette catégorie n'ont pas une bonne concordance études-emploi (c'est-à-dire qu'elles travaillent dans une profession pour laquelle elles sont surqualifiées).

Dans le modèle de régression logistique utilisée pour la situation d'emploi nº 1, la variable dépendante est égale à 1 si le travailleur rémunéré présente une bonne concordance études-compétences professionnelles et à 0 dans le cas contraire. Les variables sont comparées au moyen d'un rapport de cotes, qui indique la mesure dans laquelle une variable donnée contribue à une bonne concordance études-compétences professionnelles par comparaison avec la catégorie de base ou de référence. Par exemple, un rapport de cotes de 0,5 signifie que la variable concernée présente 50 % des chances de conduire à une bonne correspondance par rapport à la catégorie de référence. Un rapport de cotes supérieur à 1 indique que la variable est plus susceptible que la catégorie de référence de conduire à une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Comme nous l'avons signalé à la section sur les données et la méthodologie, l'analyse de régression logistique tient tout d'abord compte de la contribution des caractéristiques « données » au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, à savoir le statut d'immigrant par période d'établissement et la région d'études.

Les variables du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques, de l'appartenance à une minorité visible et du travail à temps plein ou à temps partiel ainsi que du travail toute l'année ou une partie de l'année sont ensuite progressivement ajoutées afin d'évaluer leurs effets indépendants et de déterminer si elles modifient les effets des variables précédemment ajoutées.

Logiquement, nous savons que les immigrants possèdent bel et bien certaines caractéristiques « données » (c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité au Canada ou à l'étranger et qu'ils sont arrivés au Canada dans des périodes différentes). La probabilité qu'ils aient une bonne concordance études-compétences professionnelles peut alors être tributaire de diverses caractéristiques sociodémographiques et de caractéristiques relatives aux études, par la province, le territoire et lieu de résidence ainsi que par leurs compétences linguistiques dans l'une des deux langues officielles, par l'appartenance à une minorité visible et par le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel ainsi que toute l'année ou une partie de l'année.

Résultats

Selon les données du Recensement de 2006, parmi les 617 930 immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ans, ne fréquentant pas l'école en 2006 et ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études

postsecondaire dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC, moins de la moitié (48 %) ont déclaré travailler dans la profession pour laquelle ils ont été formés ou dans une profession exigeant des niveaux de compétence semblables ou supérieurs. Cette proportion passait à 67 % chez leurs homologues formés au Canada et à 70 % chez les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (tableau 4.6).

Tableau 4.6

Concordance études-compétences professionnelles des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Concordance études-compétences professionnelles						
Travail dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente	2 604 735	385 995	298 610	66 950	66 410	165 250
Travail dans une profession exigeant un niveau de compétence inférieur	1 128 725	186 850	319 320	101 800	72 085	145 435

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Caractéristiques « données »

La section qui suit examine la mesure dans laquelle les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération qui ont étudié dans un domaine conduisant habituellement à une profession ciblée travaillent effectivement dans cette profession ou dans une profession équivalente. On y met ensuite au jour les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à une situation d'emploi « favorable » sur le marché du travail canadien (c'est-à-dire que les caractéristiques « données » correspondent à la région d'études et au temps écoulé depuis l'établissement).

Région d'études

Les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération étaient moins susceptibles que leurs homologues Canadiens de naissance de travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente

Les données du Recensement de 2006 montrent que les travailleurs rémunérés immigrants (qu'ils aient été formés au Canada ou à l'étranger) étaient généralement moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires de déclarer travailler dans la meilleure

profession correspondante ou dans une profession équivalente. Comme le montre le tableau 4.7, tandis que les travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada avaient 10 % moins de chances que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles en 2006, la probabilité concernant leurs homologues formés à l'étranger était généralement plus faible.

Tableau 4.7 (Modèle 4.1)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet rapport de cotes	rapport de cotes
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**
Région d'études des immigrants	
Canada	0,90***
Amérique du Nord	0,96
Amérique latine	0,30***
Europe occidentale	0,75***
Europe orientale	0,39***
Europe septentrionale	1,10***
Europe méridionale	0,46***
Afrique	0,44***
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,42***
Asie orientale	0,38***
Asie du Sud-Est	0,17***
Asie méridionale	0,25***
Océanie	0,91

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études secondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.1 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant et de la région d'études.

La région où les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération ont déclaré avoir obtenu leur plus haut niveau de scolarité avait une influence manifeste sur la probabilité de travailler dans une profession liée au domaine d'études ou dans une profession équivalente. En fait, comme le montre le tableau 4.7, bien que les immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Europe septentrionale (en grande partie au Royaume-Uni) étaient environ 10 % plus susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles, la situation inverse était vraie pour ceux qui ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité postsecondaire dans toutes les autres régions à l'extérieur du Canada, avec des rapports de cotes variant de 0,17 pour les immigrants qui avaient obtenu leurs titres de compétences dans un pays d'Asie du Sud-Est à 0,75 pour ceux dont les titres de compétences avaient été obtenus dans des pays d'Europe occidentale. Il est possible que la région d'études ne soit pas le seul facteur influant sur la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. D'autres facteurs, comme le temps écoulé depuis l'établissement au Canada, peuvent également influer sur la probabilité que ces travailleurs rémunérés immigrants travaillent dans la meilleure profession correspondante ou

dans une profession équivalente. En fait, comme l'a constaté Plante (2010), de plus importantes proportions d'immigrants de longue date ont déclaré être originaires d'Europe septentrionale par comparaison à l'Asie du Sud-Est et l'Europe occidentale. Les différences au regard de la concordance concernant les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Amérique du Nord et d'Océanie, par rapport aux Canadiens de naissance, n'étaient pas statistiquement significatives.

Temps écoulé depuis l'établissement

Les rapports de cotes plus faibles concernant les immigrants qui travaillent dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente laissent croire que certaines personnes ont de la difficulté à trouver du travail dans une profession qui correspond raisonnablement à leurs études. Cependant, la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles augmentait avec le temps écoulé depuis l'établissement au Canada, dans une certaine mesure. Comme le montre le tableau 4.8, les travailleurs rémunérés immigrants établis au pays depuis plus de dix ans étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues arrivés au pays très récemment et que la plupart des immigrants récents de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente.

Tableau 4.8 (Modèle 4.2)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Immigrants très récents	Immigrants récents	Immigrants établis de longue date
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
Effet		rapport de cotes	
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]		**1,00**	
Régions d'études des immigrants			
Canada	0,72***	0,72	0,92***
Amérique du Nord	0,86***	0,86	1,02**
Amérique latine	0,27***	0,31*	0,32**
Europe occidentale	0,75***	0,75	0,75
Europe orientale	0,26***	0,47***	0,43***
Europe septentrionale	0,87**	1,12**	1,14***
Europe méridionale	0,27***	0,27	0,59***
Afrique	0,28***	0,49***	0,59***
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,39***	0,39	0,45**
Asie orientale	0,26***	0,43***	0,50***
Asie du Sud-Est	0,14***	0,15*	0,19***
Asie méridionale	0,21***	0,29***	0,28***
Océanie	0,83	0,83	0,83

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Notas : Même si ces rapports de cotes ont été établis au moyen d'une seule régression, ils sont présentés dans des colonnes distinctes pour en améliorer la compréhension.

Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.2 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études et de la période d'établissement.

C'était le cas pour tous les immigrants formés à l'étranger et au Canada travaillant contre rémunération. Les données du Recensement de 2006 montrent que, après plus de dix ans au Canada, les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences acquis dans des pays d'Amérique du Nord et d'Europe septentrionale étaient même 2 % et 14 % plus susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs pour les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences en Europe occidentale et en Océanie.

Comme le mentionnent différentes études, le désavantage relatif sur le marché du travail des immigrants très récents par rapport aux immigrants établis au pays depuis plus longtemps tient pour une bonne part au fait que, souvent, les compétences acquises par les immigrants dans leur pays d'origine ne sont pas directement transférables à l'économie d'accueil. En outre, comme le signale Reitz (2007), les nouveaux venus doivent presque toujours traverser une période d'adaptation au pays et, notamment, au marché du travail. C'est le cas, en particulier, des immigrants issus de divers milieux culturels et qui arrivent au pays sans emploi réservé, situation typique de la plupart des immigrants au Canada. Avec le temps, ils peuvent, avec plus ou moins de succès, surmonter ces difficultés initiales et voir augmenter leurs perspectives d'emploi et leur revenu.

La présente analyse montre que l'importance de cette « amélioration avec le temps » semble varier selon la région où le plus haut niveau de scolarité postsecondaire a été obtenu. Comme nous pouvons le constater au tableau 4.8 (colonnes 1 et 3), les travailleurs rémunérés dont les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Europe méridionale et d'Afrique affichaient le degré d'« amélioration avec le temps » le plus élevé, enregistrant des gains de plus de 30 points de pourcentage au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles entre les immigrants très récents et les immigrants de longue date. Ils étaient suivis par les immigrants qui avaient obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Europe septentrionale (hausse de 27 points de pourcentage), d'Asie orientale (hausse de 24 points de pourcentage), d'Europe orientale (hausse de 17 points de pourcentage) et d'Amérique du Nord (hausse de 16 points de pourcentage). Cependant, des gains inférieurs à dix points de pourcentage ont été observés entre les travailleurs rémunérés immigrants très récents et de longue date ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Amérique latine (cinq points de pourcentage), d'Asie du Sud-Est (cinq points de pourcentage), d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient (six points de pourcentage) et d'Asie méridionale (sept points de pourcentage). Par comparaison, un accroissement d'environ 20 points de pourcentage a été observé concernant la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente entre les immigrants très récents formés au Canada les immigrants établis au Canada depuis plus de dix ans. L'amélioration au fil du temps n'était pas statistiquement significative chez les travailleurs rémunérés immigrants formés en Europe occidentale et en Océanie.

Bien que la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles augmente généralement avec le temps, les travailleurs rémunérés immigrants dont les titres de compétences avaient été acquis dans des pays d'Asie

du Sud-Est, d'Asie méridionale, d'Amérique latine, d'Europe orientale, d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient ainsi que d'Asie orientale étaient toujours plus de 50 % moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de déclarer une situation d'emploi aussi favorable après plus de dix ans au pays.

Cela étant dit, il importe également de noter que la probabilité de travailler dans son domaine d'études ou dans une profession équivalente peut ne pas être entièrement attribuable à l'effet de la variable du « temps écoulé depuis l'établissement ». En effet, les changements survenus dans la composition de la population immigrante établie dans les différentes périodes, les conditions du marché du travail ainsi que d'autres facteurs comme l'âge, les compétences linguistiques, l'absence d'expérience de travail au Canada, la solidité des réseaux sociaux, la connaissance du marché du travail canadien, la différence dans la qualité des études et les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de l'expérience de travail peuvent également contribuer aux différences entre les groupes.

Bonikowska, Green et Riddell (2008) ont constaté que, même si les immigrants formés à l'étranger acquièrent de l'expérience de travail au Canada avec le temps, un autre élément d'explication tient aux écarts dans les niveaux de compétence, surtout entre les immigrants formés à l'étranger et ceux qui ont fait une partie ou la totalité de leurs études au Canada. En fait, des travaux de recherche ont révélé que les compétences des immigrants ayant fait toutes leurs études à l'étranger en compréhension de textes suivis, en compréhension de textes schématiques, en numératie et en résolution de problèmes étaient inférieures à celles des immigrants ayant fait une partie ou la totalité de leurs études au Canada.

Il se peut également que, plus longtemps un immigrant est incapable d'exercer une profession dans son domaine de spécialisation, plus il est susceptible de subir une « atrophie des compétences », ce qui réduit ses chances de trouver du travail dans son domaine de spécialisation (Lochhead, 2002). D'autres facteurs, dont la conjoncture économique pendant une période d'établissement donnée, jouent un rôle à cet égard.

Caractéristiques sociodémographiques

Après avoir pris en considération le statut d'immigrant, la région d'études et le temps écoulé depuis l'établissement au Canada au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, la section qui suit porte sur les incidences de divers autres facteurs sociodémographiques sur l'atteinte d'une situation de l'emploi aussi favorable pour les travailleurs rémunérés immigrants et les travailleurs rémunérés en général. Cette section examine également la variation au regard de la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les travailleurs rémunérés immigrants formés à l'étranger et au Canada, et ce, suite à l'ajout progressif de chacun de ces différents facteurs.

Sexe et groupe d'âge

Les données du tableau 4.9 montrent que les travailleuses rémunérées avaient 23 % moins de chances que leurs homologues de sexe masculin de déclarer une

bonne concordance études-compétences professionnelles en 2006. Des différences étaient également manifestes, quoique moins importantes, selon le groupe d'âge, les travailleurs rémunérés âgés de 55 à 64 ans étant moins susceptibles que les travailleurs rémunérés plus jeunes de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. D'autre part, les travailleurs rémunérés membres du groupe d'âge le plus actif (35 à 54 ans) étaient généralement plus susceptibles que les travailleurs rémunérés plus jeunes et plus âgés d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Tableau 4.9 (Modèle 4.3)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Sexe	
Hommes[1]	**1,00**
Femmes	0,77***
Groupe d'âge	
25 à 34 ans[1]	**1,00**
35 à 44 ans	1,04***
45 à 54 ans	1,06***
55 à 64 ans	0,95***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.3 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge.

La prise en compte des incidences du sexe et du groupe d'âge n'a pas tellement influé sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente en ce qui concerne les immigrants formés à l'étranger en général. Comme le montre l'annexe 5, les écarts les plus importants ont été observés chez les immigrants très récents et récents ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et d'Europe septentrionale, la diminution de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles variant entre trois et six points de pourcentage respectivement. Chez les travailleurs rémunérés immigrants établis au pays depuis plus de dix ans, on observait des écarts de moins de trois points de pourcentage pour toutes les régions d'études (y compris le Canada) (colonnes 1 et 2 du tableau A.5.1, annexe 5).

Il n'est pas surprenant de relever de si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles après la prise en compte des incidences des variables du sexe et du groupe d'âge, puisque la répartition des travailleurs rémunérés immigrants en fonction de ces variables était relativement semblable à celle observée pour la population des travailleurs rémunérés en général (tableau 4.1).

État matrimonial et présence d'enfants

Le fait d'être marié ou de vivre en union libre semble avoir une incidence positive sur la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. En fait, comme le montre le tableau 4.10, les travailleurs rémunérés membres du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans) qui ont déclaré n'avoir jamais été mariés ou n'avoir jamais vécu en union libre, séparés, divorcés ou veufs étaient tous moins susceptibles que ceux qui étaient mariés ou qui vivaient en union libre de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente en 2006, les rapports de cotes variant de 0,73 pour ceux qui avaient déclaré n'avoir jamais été mariés ou n'avoir jamais vécu en union libre ou être veufs à 0,79 pour ceux qui avaient déclaré être divorcés.

Tableau 4.10 (Modèle 4.4)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
État matrimonial	
Personnes mariées ou vivant en union libre[1]	**1,00**
Personnes divorcées	0,79***
Personnes séparées	0,76***
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	0,73***
Veufs / veuves	0,73***
Présence d'enfants	
Sans enfants[1]	**1,00**
Enfants d'âge préscolaire	1,09***
Enfants plus âgés	0,98***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.4 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants.

La présence d'enfants d'âge préscolaire semble également accroître la probabilité que les travailleurs rémunérés affichent une bonne concordance études-compétences professionnelles. Comme le montre le tableau 4.10, les travailleurs rémunérés ayant des enfants d'âge préscolaire (5 ans et moins) étaient plus susceptibles que les travailleurs rémunérés avec ou sans enfants plus âgés (plus de 5 ans) de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Certains arguments militent en faveur d'une corrélation entre le nombre d'enfants et la situation des individus sur le marché du travail. Comme le précisent Fertig et Schurer (2007), la présence d'enfants pourrait encourager les pères de famille à se montrer plus ambitieux sur le plan professionnel. Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques menée en 2002, l'incidence du fait d'être parent sur les taux d'emploi n'est pas la même pour les femmes et pour les hommes : tandis que les taux d'emploi des femmes diminuent généralement, ceux des hommes augmentent, conformément au modèle traditionnel des rôles assignés à chacun des sexes au sein des ménages.

Par comparaison au sexe et au groupe d'âge, la prise en compte des incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants a un effet légèrement plus accentué sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les immigrants formés à l'étranger en général, les rapports de cotes variant de zéro à cinq points de pourcentage (colonnes 2 et 3 du tableau A.5.1, annexe 5).

Dans le cas des travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada, les rapports de cotes demeuraient stables à 0,92 pour ceux établis au pays depuis plus de dix ans, et ils diminuaient d'un peu moins d'un point de pourcentage pour atteindre 0,71 chez ceux établis au pays depuis cinq ans ou moins (immigrants très récents). Les écarts n'étaient pas statistiquement significatifs pour les travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada et établis au pays depuis six à dix ans (immigrants récents) (colonnes 2 et 3 du tableau A.5.1, annexe 5).

Ces résultats n'ont rien de surprenant puisque, par comparaison avec les immigrants formés au Canada et les personnes nées au Canada ayant fait des études postsecondaires, une proportion légèrement supérieure d'immigrants formés à l'étranger et âgés de 25 à 64 ans ont déclaré être mariés ou vivre en union libre avec des enfants en 2006 (Plante, 2010). La neutralisation des incidences de ces deux variables dans les résultats obtenus dans le modèle précédent a entraîné une diminution de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles chez ces immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération. De même, compte tenu de la plus grande ressemblance des structures familiales entre les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires et les immigrants formés au Canada, il n'est pas surprenant de ne constater aucun écart ou presque par rapport au modèle précédent lorsque les effets de ces deux variables sont neutralisés.

Niveau de scolarité et grands programmes d'enseignement

Les travailleurs rémunérés ayant obtenu un diplôme universitaire étaient plus susceptibles que ceux ayant obtenu un autre diplôme de niveau postsecondaire (au collège, au cégep ou dans un autre établissement non universitaire ainsi que dans un centre d'apprentissage ou une école de métiers) de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente (tableau 4.11). En fait, l'analyse montre que les travailleurs rémunérés titulaires d'un grade universitaire avaient 34 % plus de chances que leurs homologues ayant fait des études au niveau collégial de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles. En revanche, les travailleurs rémunérés titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un centre d'apprentissage ou d'une école de métiers étaient environ 33 % moins susceptibles que les travailleurs rémunérés détenteurs d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales de déclarer une situation d'emploi aussi favorable. Une telle situation peut attirer l'attention dans un contexte économique où sévissent des pénuries de personnel qualifié en métiers.

Tableau 4.11 (Modèle 4.5)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Niveau de scolarité	
Collège, cégep ou autre établissement non universitaire[1]	**1,00**
Université	1,34***
Centre d'apprentissage ou école de métiers	0,67***
Grand programme d'enseignement	
Affaires, finance et administration[1]	**1,00**
Sciences naturelles et appliquées	1,09***
Santé	2,94***
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	1,22***
Arts, culture, sports et loisirs	1,08***
Ventes et services	0,91***
Métiers, transport et machinerie	1,94***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.5 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants ainsi que du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement.

Les résultats du Recensement de 2006 montrent également que les travailleurs rémunérés ayant étudié dans des domaines où existait un lien évident entre les diplômes et la capacité de répondre aux exigences de la profession (c'est le cas de la plupart des professions et des métiers réglementés) affichaient en général une probabilité plus élevée d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles que ceux qui avaient étudié dans un domaine d'études où ce lien était moins évident (tableau 4.11). Les travailleurs rémunérés titulaires d'un diplôme dans un programme d'enseignement conduisant à une profession dans le secteur de la santé (des professions réglementées dans la plupart des cas) étaient en fait de presque deux fois (194 %) plus susceptibles que ceux qui avaient obtenu des titres de compétences en affaires, en finance et en administration de travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Venaient ensuite les travailleurs rémunérés qui avaient obtenu des titres de compétences menant à des professions dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie ainsi que dans les secteurs connexes (+94 %), dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement, des administrations publiques et de la religion (+22 %), dans celui des sciences naturelles et appliquées et dans les secteurs connexes (+9 %) ainsi que dans les arts, la culture, les sports et les loisirs (+8 %). D'autre part, les travailleurs rémunérés dont les titres de compétences menaient à des professions dans le domaine des ventes et des services étaient 9 % moins susceptibles que leurs homologues ayant des titres de compétences en affaires, en finance et en administration d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.

D'autres chercheurs ont fait état de résultats semblables. Comme le mentionnent Boudarbat et Chernoff (2009), par exemple, les diplômés de programmes spécialisés bénéficient, dans l'ensemble, d'une concordance beaucoup plus élevée que celle des diplômés de programmes généraux. Ce phénomène est attribuable au fait que ces programmes permettent d'acquérir des compétences spécifiques axées sur le marché de l'emploi.

La prise en compte des incidences des variables du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement semblait avoir un effet relativement important sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération, particulièrement pour ceux établis au pays depuis dix ans ou moins (immigrants très récents et récents) (colonnes 3 et 4 du tableau A.5.1, annexe 5). Il fallait s'attendre à ces résultats, compte tenu de la plus forte proportion de titulaires de diplômes universitaires au sein de cette population, par rapport à leurs homologues établis au Canada depuis plus de dix ans, aux immigrants formés au Canada et aux Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires.

Des écarts plus prononcés dans la probabilité d'afficher une bonne concordance études-compétences professionnelles ont également été observés chez les immigrants dont les titres de compétences avaient été obtenus dans des régions précises. Comme le montre l'annexe 5, cette affirmation valait particulièrement pour les immigrants qui avaient obtenu leurs titres de compétences en Amérique du Nord, dans certaines régions d'Europe et en Océanie. Cette situation peut être attribuable au nombre élevé de titulaires de grade universitaire originaires de ces pays par comparaison aux autres régions du globe (colonnes 3 et 4 du tableau A.5.1, annexe 5).

Dans le cas des travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada, la probabilité d'afficher une bonne concordance études-compétences professionnelles diminuait d'un peu moins d'un point de pourcentage, pour se situer à 0,91, chez les immigrants établis au pays depuis plus de dix ans, et elle diminuait d'environ trois points de pourcentage, s'établissant à 0,68, chez les immigrants très récents, une fois que les effets du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement ont été neutralisés. L'incidence n'était pas statistiquement significative chez les travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada et établis au pays depuis six à dix ans (colonnes 3 et 4 du tableau A.5.1, annexe 5).

Province, territoire et lieu de résidence

Comme le montre le tableau 4.12, les travailleurs rémunérés de l'Alberta (+7 %) et des territoires (+19 %) étaient plus susceptibles que leurs homologues de l'Ontario et des autres provinces de déclarer travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente en 2006. La probabilité plus élevée qu'affichaient les travailleurs rémunérés des territoires peut s'expliquer par la mise en place de programmes visant à aider les diplômés des régions du nord à trouver du travail dans leur domaine d'études. Grâce au *Northern Graduate Employment Program* (programme d'emploi pour les diplômés du nord), par exemple, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'est engagé à aider les résidents des régions du nord diplômés de programmes d'études postsecondaires reconnus en sciences infirmières et en travail social à trouver un emploi dans leur

domaine d'études. Outre qu'ils permettent d'acquérir une précieuse expérience de travail dans ces domaines d'études, ces programmes offrent un traitement concurrentiel, des avantages sociaux et des possibilités d'avancement. Le marché du travail robuste de certaines provinces en 2006 peut également expliquer dans une certaine mesure les résultats obtenus par les travailleurs rémunérés vivant en Alberta.

Par contraste, les travailleurs rémunérés dans les provinces de l'Atlantique affichaient, parmi toutes les provinces et tous les territoires du Canada, la plus faible probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. Venaient ensuite les travailleurs rémunérés du Québec, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Manitoba.

Enfin, les travailleurs rémunérés vivant dans des centres de population étaient plus susceptibles que les travailleurs rémunérés vivant dans des régions rurales de déclarer une bonne correspondance études-compétences professionnelles (tableau 4.12). Cette situation peut être due aux possibilités économiques offertes dans ces régions par rapport aux régions rurales (Statistique Canada, 2007). Les centres de population, notamment ceux dont la population est de 100 000 habitants et plus (c'est-à-dire les grands centres urbains de population), ont la capacité d'offrir un plus grand nombre d'emplois et des emplois plus variés que les plus petits centres.

Tableau 4.12 (Modèle 4.6)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Province et territoire de résidence	
Ontario[1]	**1,00**
Provinces de l'Atlantique	0,84***
Québec	0,91***
Manitoba	0,96**
Saskatchewan	0,92***
Alberta	1,07***
Colombie-Britannique	0,95***
Territoires	1,19***
Lieu de résidence	
Centre de population[1]	**1,00**
Région rurale	0,88***

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.6 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement ainsi que de la province, du territoire et du lieu de résidence.

La prise en compte des incidences du lieu de résidence (c'est-à-dire la province, le territoire, le centre de population et la région rurale) a également eu un effet relativement important sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (colonnes 4 et 5 du tableau A.5.1, annexe 5). Ces résultats n'ont rien de surprenant compte tenu du fait que, par rapport à la population des travailleurs rémunérés en général, une plus forte proportion d'immigrants formés à l'étranger ont déclaré vivre en Ontario (57 % contre 38 %) ou dans des centres de populations (96 % contre 83 %) (tableau 4.3).

Capacité de soutenir une conversation dans les langues officielles du Canada

L'analyse a révélé que, par comparaison à la connaissance de l'anglais seulement, le fait de pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles accroît la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Comme le montre le tableau 4.13, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais avaient environ 21 % plus de chances que leurs homologues qui ont déclaré parler uniquement l'anglais d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. A l'inverse, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins l'une des langues officielles du Canada avaient environ 41 % moins de chances que ceux qui parlaient uniquement l'anglais de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Les travailleurs rémunérés qui ont déclaré ne parler que le français avaient environ 5 % moins de chances que ceux qui ne parlaient que l'anglais de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Tableau 4.13 (Modèle 4.7)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Compétences linguistiques	
Anglais seulement[1]	**1,00**
Français seulement	0,95***
Français et anglais	1,21***
Ni le français et ni l'anglais	0,59***

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.7 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence ainsi que des compétences linguistiques.

En règle générale, la prise en compte des compétences linguistiques n'avait pas d'effet significatif sur la probabilité, pour les immigrants formés à l'étranger, de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente (colonnes 5 et 6 du tableau A.5.1, annexe 5). Ces résultats ne sont pas surprenants compte tenu du fait que, tout comme cela était le cas concernant les travailleurs rémunérés en général, la majorité des immigrants formés à l'étranger ont déclaré être en mesure de soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, la plus grande partie d'entre eux (84 %) déclarant l'anglais seulement (tableau 4.4).

Les immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans un pays d'Europe occidentale, d'Afrique ainsi que d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient présentaient une légère baisse de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles après la prise en compte des effets des compétences linguistiques. Cela peut être attribuable à la plus forte proportion d'immigrants francophones dans ces régions (France, Belgique et Liban, par exemple). D'autre part, avec une hausse de deux points de pourcentage, les immigrants dont les titres de compétences ont été obtenus en Asie orientale affichaient la plus forte amélioration parmi tous les immigrants formés à l'étranger après la prise en compte des compétences linguistiques (colonnes 5 et 6 du tableau A.5.1, annexe 5). Encore une fois, cela peut être attribuable à la plus forte proportion d'immigrants déclarant ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans l'une ou l'autre des langues officielles dans cette région par comparaison aux autres régions.

Appartenance à une minorité visible

Notre analyse révèle que l'appartenance à une minorité visible diminuait la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Comme nous pouvons le constater au tableau 4.14, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré être membres d'une minorité visible avaient 28 % moins de chances d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles que ceux qui n'étaient pas membres d'une minorité visible.

Tableau 4.14 (Modèle 4.8)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Appartenance à une minorité visible	
Non-membres d'une minorité visible[1]	**1,00**
Membres d'une minorité visible	0,72***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notes : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.8 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques et de l'appartenance à une minorité visible.

Notre analyse révèle que la prise en compte de l'incidence de la variable de l'appartenance à une minorité visible a eu une importance significative sur la probabilité que les immigrants (formés au Canada ou à l'étranger) travaillent dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Les immigrants dont les titres de compétences ont été obtenus au Canada, en Amérique du Nord, en Afrique et en Asie orientale affichaient les plus fortes hausses en points de pourcentages au regard de la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles, une fois que la variable de l'appartenance à une minorité visible est neutralisée. Les immigrants formés en Amérique latine, en Europe septentrionale, en Asie occidentale et centrale et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie méridionale suivaient de très près. Des écarts inférieurs à un point de pourcentage ont été observés pour les immigrants dont les titres de compétences avaient été obtenus en Europe orientale et en Europe méridionale (colonnes 6 et 7 du tableau A.5.1, annexe 5).

Travail à temps plein ou à partiel toute l'année ou une partie de l'année

Enfin, le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année influait également sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Les travailleurs rémunérés qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année avaient 119 % plus de chances que leurs homologues travaillant à temps partiel une partie de l'année seulement de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles. Venaient ensuite les travailleurs rémunérés qui ont déclaré travailler à temps plein une partie de l'année (+52 %) et ceux qui ont déclaré travailler à temps partiel toute l'année (+9 %) (tableau 4.15).

Tableau 4.15 (Modèle 4.9)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Effet	rapport de cotes
Travail à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année	
Travail à temps partiel une partie de l'année[1]	**1,00**
Travail à temps partiel toute l'année	1,09***
Travail à temps plein une partie de l'année	1,52***
Travail à temps plein toute l'année	2,19***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notes : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 4.9 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques, de l'appartenance à une minorité visible ainsi que du statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année.

Comme cela a été le cas concernant l'appartenance à une minorité visible, la prise en compte des incidences du travail à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année a eu un effet significatif sur la probabilité que les immigrants (formés au Canada ou à l'étranger) travaillent dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Les écarts les plus importants relativement à la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles s'observaient chez les immigrants très récents. Ces résultats ne sont pas surprenants, compte tenu du fait que, par comparaison avec les immigrants établis au pays depuis plus longtemps, une plus forte proportion d'immigrants très récents ont déclaré travailler à temps partiel. Des écarts supérieurs à cinq points de pourcentage ont été observés chez les immigrants très récents dont les titres de compétences avaient été obtenus au Canada, en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en Europe septentrionale. L'incidence n'était pas statistiquement significative chez les immigrants très récents formés en Océanie (colonnes 7 et 8 du tableau A.5.1, annexe 5).

Résumé

La présente section portait sur les caractéristiques et les facteurs déterminants associés à la probabilité de travailler dans une profession liée au domaine d'études ou dans une profession exigeant des niveaux de compétence semblables ou supérieurs chez les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ne fréquentant pas l'école en 2006 et ayant obtenu des titres de compétences conduisant à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC. Comme le montre l'analyse des données du Recensement de 2006, les immigrants formés à l'étranger étaient généralement moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada et que les Canadiens de naissances ayant fait des études postsecondaires de travailler dans de telles professions.

La région où les titres de compétences ont été obtenus avait une incidence manifeste sur la probabilité de travailler dans une profession liée au domaine d'études ou dans une profession équivalente pour ces travailleurs rémunérés. Outre les immigrants qui avaient obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Europe septentrionale, les immigrants qui ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité postsecondaire dans toutes les autres régions à l'extérieur du Canada étaient moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération de travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente.

Le temps écoulé depuis l'établissement figurait également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à l'intégration des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien. Les immigrants établis au pays depuis plus de dix ans étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues récents et très récents de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Les facteurs dont il est fait état dans la documentation et qui expliquent en partie cette constatation comprennent la dévalorisation sur le marché du travail canadien des compétences acquises à l'étranger et le fait que les nouveaux immigrants, en particulier ceux qui arrivent aux pays sans emploi réservé, traversent une période d'adaptation culturelle et économique.

Cela étant dit, il importe également de noter que la probabilité de travailler dans une profession correspondante au domaine d'études ou dans une profession équivalente peut ne pas être entièrement attribuable à l'effet de la variable du « temps écoulé depuis l'établissement ». Elle peut être due à différents autres facteurs. Ceux-ci englobent les différences relatives aux caractéristiques des immigrants établis dans des périodes différentes, les conditions du marché du travail ainsi que d'autres facteurs comme les compétences linguistiques, l'absence d'expérience de travail au Canada, la solidité des réseaux sociaux, la connaissance du marché du travail canadien, la différence dans la qualité des études et les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger et de l'expérience de travail.

Comme il fallait s'y attendre, les travailleurs rémunérés ayant étudié dans des domaines où existait un lien évident entre les diplômes et la capacité de répondre aux exigences de la profession (c'est le cas de la plupart des professions et des métiers réglementés) affichaient en général une probabilité plus élevée d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles que ceux qui avaient étudié dans un domaine d'études où ce lien était moins évident.

À l'échelon provincial et territorial, les travailleurs rémunérés de l'Alberta et des territoires étaient plus susceptibles que leurs homologues de l'Ontario et des autres provinces de déclarer travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente, tandis que les travailleurs rémunérés des provinces de l'Atlantique et du Québec affichaient les plus faibles probabilités à cet égard.

Les résultats montrent également que, par comparaison avec la connaissance de l'anglais seulement, le fait de pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles augmente la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. À l'inverse, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada et ceux qui parlaient uniquement le français étaient moins susceptibles que ceux qui parlaient uniquement l'anglais de déclarer avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Enfin, l'analyse a révélé que le fait d'être un homme, d'être âgé de 35 à 54 ans, d'être marié ou de vivre en union libre, d'avoir des enfants d'âge préscolaire, de vivre dans un centre de population, de ne pas appartenir à une minorité visible ainsi que de travailler à temps plein toute l'année sont tous des facteurs et caractéristiques qui ont une incidence positive sur la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Section 5

Situation d'emploi nº 2 – Concordance études-revenu d'emploi

Contrairement aux vagues d'immigrants arrivés dans les années 1950 et 1960, ceux qui sont arrivés au Canada depuis les années 1970 possèdent des niveaux de scolarité relativement élevés. Dès leur arrivée toutefois, de nombreux immigrants, particulièrement ceux qui ont été formés à l'étranger, ont du mal à trouver un travail ainsi qu'à obtenir un emploi relativement bien rémunéré. En fait, comme le montre le rapport de Plante (2010), les trois quarts environ des immigrants formés à l'étranger faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans) ont déclaré avoir un emploi en 2006. Ce pourcentage est inférieur au taux d'emploi enregistré par leurs homologues formés au Canada et par les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires (82 % dans les deux cas).

Environ six immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération sur dix ont déclaré travailler à temps plein toute l'année en 2005

Comme le montre le tableau 5.1, sur les 617 930 immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ans en 2006, environ 60 % (ou 372 245) ont déclaré travailler à temps plein toute l'année en 2005 (c'est-à-dire qu'ils travaillaient contre rémunération 49 semaines sur 52, 30 heures ou plus par semaine). Environ 70 % de leurs homologues formés au Canada (67 %) et des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (69 %) ont déclaré la même chose.

Tableau 5.1

Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2005

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**3 733 460**	**572 845**	**617 930**	**168 745**	**138 495**	**310 685**
Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année						
Temps partiel une partie de l'année	232 595	34 455	47 885	17 275	9 240	21 360
Temps partiel toute l'année	199 115	24 215	25 070	4 710	4 695	15 665
Temps plein une partie de l'année	738 780	128 460	172 730	68 680	36 245	67 800
Temps plein toute l'année	2 562 965	385 720	372 245	78 075	88 310	205 855

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Moins de la moitié des travailleurs rémunérés immigrants très récents ont déclaré travailler à temps plein toute l'année par rapport à environ les deux tiers de leurs homologues établis au pays depuis plus de cinq ans

L'analyse des données du Recensement de 2006 montre que plus un immigrant vit au Canada depuis longtemps, plus il est susceptible de déclarer être occupé à temps plein durant toute l'année. Comme nous pouvons le constater à la lecture du tableau 5.1, tandis qu'environ 46 % des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et arrivés très récemment ont déclaré travailler à temps plein toute l'année en 2005, 64 % des immigrants récents se trouvaient dans cette situation. À 66 %, les immigrants établis de longue date n'étaient que légèrement moins susceptibles que les travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada (67 %) et que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (69 %) de déclarer travailler à temps plein toute l'année en 2005. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le fait de vivre au Canada depuis plus longtemps a probablement fourni aux immigrants de longue date les outils et l'expérience de travail au pays qui ont permis d'améliorer leurs chances de trouver un emploi.[5]

Les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération touchaient généralement un revenu inférieur à celui de leurs homologues formés au Canada et des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires

Toutefois, même en travaillant le même nombre d'heures pendant le même nombre de semaines, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération gagnaient, en général, moins que les immigrants formés au Canada et que les

Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires. Dans l'ensemble, comme le montre le tableau 5.2, les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération touchaient un revenu d'emploi médian de 44 600 dollars, comparativement à un revenu médian de 52 900 dollars pour les immigrants formés au Canada et de 52 500 dollars pour les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération à temps plein toute l'année et ayant fait des études postsecondaires.

Revenu d'emploi – Correspond au revenu touché au cours de l'année civile 2005 par les personnes de 25 à 64 ans sous forme de salaires, de traitements, de pourboires ou de commissions.

Revenu médian – Le revenu médian correspond au niveau de revenu séparant la population en deux parties égales, c'est-à-dire que la moitié de la population touche moins que le montant donné et que l'autre moitié touche plus. La médiane constitue une mesure du revenu plus exacte que la moyenne, puisque cette dernière peut être largement asymétrique en raison d'un petit nombre de personnes touchant un revenu très élevé.

Les personnes sans revenu d'emploi sont exclues du calcul.

Tableau 5.2

Revenu d'emploi médian des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2005

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	revenu médian ($)					
Toutes les personnes travaillant contre rémunération	**45 057**	**45 054**	**35 110**	**23 665**	**35 811**	**41 465**
Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération	52 500	52 912	44 610	35 814	43 920	48 848

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Ces résultats semblent corroborer l'observation selon laquelle « les faibles gains des immigrants sont souvent attribués à la spécificité du capital humain, c'est-à-dire que les compétences acquises grâce à l'éducation ou à l'expérience de travail dans le pays d'origine ne sont pas directement transférables au pays d'accueil. Il s'ensuit que des immigrants apparemment qualifiés occupent des emplois faiblement rémunérés » (Statistique Canada, 2008c). Selon une autre explication, ce n'est pas la « spécificité » de l'éducation ou de l'expérience de travail qui pose problème, mais bien le fait que les systèmes appropriés ne sont pas mis en place pour reconnaître fidèlement et adéquatement les compétences que cette éducation et cette expérience confèrent.

Les barrières linguistiques et la discrimination, réelle ou perçue comme telle, peuvent aussi influer sur le revenu des immigrants par rapport à celui des Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires (Picot et Hou, 2009).

Par exemple, Oreopoulos (2008) a constaté que les demandeurs d'emploi portant un nom à consonance anglaise et possédant de l'expérience au Canada étaient beaucoup plus susceptibles d'être convoqués à une entrevue (toutes autres caractéristiques professionnelles et personnelles étant identiques) que ceux qui portaient un nom à consonance asiatique et possédaient une expérience acquise à l'étranger. Toutefois, on ignore si ce phénomène dénote une forme de discrimination ou les préoccupations des employeurs concernant les aptitudes linguistiques ou d'autres caractéristiques des immigrants (Picot et Hou, 2009).

Les écarts entre le revenu des immigrants formés à l'étranger et ceux des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération s'amenuisaient avec le temps écoulé depuis l'établissement au Canada

Comme nous l'avons observé plus haut, il existe un lien entre le nombre d'années passées au Canada et le revenu des immigrants. L'analyse des données de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes par Bonikowska, Green et Riddell (2008) révèle que, sur le marché du travail canadien, le rendement de l'expérience de travail acquise à l'étranger est très faible, voire parfois nul. Selon eux, c'est l'expérience de travail au Canada qui compte dans la croissance du revenu. Lorsqu'on tient compte uniquement de leur expérience de travail au Canada, les immigrants touchent un revenu se rapprochant davantage de celui des Canadiens de naissance possédant le même nombre d'années d'expérience.

En fait, comme le montre le tableau 5.3, les écarts entre le revenu des immigrants formés à l'étranger et celui des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération s'amenuisaient avec le temps écoulé depuis l'arrivée au pays. Les résultats du Recensement de 2006 montrent qu'en 2005, les immigrants très récents travaillant à temps plein toute l'année et âgés de 25 à 64 ans gagnaient, en moyenne, 68 cents pour chaque dollar gagné par les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires, comparativement à environ 84 cents pour les immigrants récents et à 93 cents pour les immigrants établis au pays depuis plus de dix ans.

Tableau 5.3

Ratio du revenu d'emploi médian des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2005

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
Revenu médian ($)	**52 500**	**52 912**	**44 610**	**35 814**	**43 920**	**48 848**
Ratio	100,0	100,8	85,0	68,2	83,7	93,0

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Encore une fois, comme nous l'avons observé plus haut, la diminution de la taille de l'écart entre les revenus peut ne pas être entièrement attribuable au « temps écoulé depuis l'établissement au pays ». Le changement dans la composition de

la population des immigrants au cours des différentes périodes d'établissement, les conditions du marché du travail ainsi que d'autres facteurs peuvent également contribuer aux différences entre les groupes.

Un autre élément d'explication tient aux écarts dans les niveaux de compétence, surtout entre les immigrants formés à l'étranger et ceux qui ont fait une partie ou la totalité de leurs études au Canada (Bonikowska, Green et Riddell, 2008). En 2005, en effet, le revenu médian des immigrants formés au Canada travaillant à temps plein toute l'année (52 900 dollars) était nettement supérieur à celui des immigrants formés à l'étranger (44 600 dollars). Il correspondait même à celui des Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (52 500 dollars) (tableau 5.3).

5.1 Profil des immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération

Selon les données du Recensement de 2006, il y avait environ 372 240 immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC. Cela représente 61 % des 617 930 immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération analysés à la section 4.

Caractéristiques sociodémographiques et lieu de résidence

Par rapport à l'ensemble des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération en 2006, une proportion légèrement supérieure de ceux travaillant à temps plein toute l'année ont déclaré être établis au pays depuis plus de cinq ans (79 % contre 73 %) et être des hommes (63 % contre 57 %) (tableaux 4.1 et 5.4). Environ les mêmes proportions de chaque groupe ont déclaré faire partie du groupe d'âge le plus actif (35 à 54 ans) (67 % contre 65 %), être mariés ou vivre en union libre (83 % contre 83 %) ainsi que vivre dans les trois provinces les plus populeuses (87 % contre 86 %) et dans des centres de population (96 % contre 96 %) (tableaux 4.1, 4.3 et 5.4).

Tableau 5.4

Caractéristiques sociodémographiques des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	2 562 965	385 725	372 240	78 075	88 310	205 855
Sexe						
Femmes	1 134 255	158 725	139 530	26 480	31 485	81 565
Hommes	1 428 710	227 000	232 715	51 600	56 825	124 290

Tableau 5.4 (fin)

Caractéristiques sociodémographiques des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Groupe d'âge						
25 à 34 ans	618 185	82 335	44 670	26 375	13 685	4 605
35 à 44 ans	811 750	123 875	125 630	36 035	44 550	45 040
45 à 54 ans	809 270	111 085	122 410	13 575	25 550	83 285
55 à 64 ans	323 755	68 425	79 535	2 095	4 520	72 925
État matrimonial						
Personnes divorcées	259 200	32 860	23 325	2 770	4 195	16 365
Personnes mariées ou vivant en union libre	1 773 775	271 065	308 415	65 980	75 820	166 615
Personnes séparées	89 255	13 445	10 950	1 665	2 235	7 045
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	416 890	64 590	25 530	7 285	5 585	12 655
Veufs ou veuves	23 840	3 765	4 025	380	475	3 175
Province de résidence						
Provinces de l'Atlantique	234 515	6 505	3 950	740	710	2 500
Québec	721 310	49 405	41 270	10 930	8 645	21 690
Ontario	872 610	219 920	220 750	44 835	54 695	121 225
Manitoba	89 765	9 460	7 935	2 005	1 425	4 510
Saskatchewan	83 820	3 205	2 490	515	430	1 545
Alberta	294 225	38 745	34 780	7 970	7 265	19 545
Colombie-Britannique	257 800	57 920	60 555	10 940	15 045	34 570
Territoires	8 925	565	515	140	90	275
Lieu de résidence						
Région rurale	501 980	23 515	15 700	2 200	2 225	11 270
Centre de population	2 060 985	362 210	356 545	75 880	86 085	194 585

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Niveau de scolarité et grands programmes d'enseignement

Comme il fallait s'y attendre, en 2006, les immigrants formés à l'étranger qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année étaient aussi susceptibles que l'ensemble des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (70 % contre 70 %) de déclarer avoir obtenu un diplôme d'études universitaires (tableaux 4.2 et 5.5). Les principales régions où ils ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité correspondaient dans une grande mesure à celles d'où ils avaient émigré : Europe orientale (14 %), Asie du Sud-Est (14 %), Asie méridionale (13 %), Asie orientale (12 %) et Europe septentrionale (12 %) (voir la liste des pays correspondant à ces régions à l'annexe 1) (tableau 5.5).

Tableau 5.5

Caractéristiques relatives aux études des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**2 562 965**	**385 725**	**372 240**	**78 075**	**88 310**	**205 855**
Plus haut niveau de scolarité atteint						
Université	1 074 250	195 910	259 235	65 255	71 615	122 365
Collège, cégep ou autre autre établissement non universitaire	956 705	131 050	75 975	9 335	11 870	54 770
École de métiers ou centre d'apprentissage	532 015	58 760	37 035	3 490	4 820	28 720
Région où a été obtenu le plus haut niveau de scolarité						
Canada	2 522 010	385 725	...	...	...	...
Amérique du Nord	29 520	...	27 225	4 565	5 090	17 570
Amérique latine	365	...	25 630	5 940	4 370	15 315
Europe occidentale	2 050	...	21 640	4 470	4 495	12 670
Europe orientale	60	...	52 135	10 060	13 500	28 570
Europe septentrionale	5 815	...	43 155	4 385	4 770	33 995
Europe méridionale	370	...	18 330	1 600	4 205	12 525
Afrique	235	...	20 435	5 145	4 770	10 520
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	390	...	16 220	3 940	4 770	7 510
Asie orientale	230	...	45 390	12 710	16 640	16 045
Asie du Sud-Est	55	...	50 320	10 105	9 845	30 370
Asie méridionale	75	...	46 895	14 020	14 980	17 895
Océanie	1 780	...	4 865	1 125	875	2 870
Grand programme d'enseignement						
Affaires, finance et administration	708 910	103 855	85 045	17 615	18 535	48 890
Sciences naturelles et appliquées	588 645	126 985	164 615	41 705	48 205	74 700
Santé	254 245	34 235	31 970	5 515	5 795	20 660
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	460 875	53 625	44 385	7 935	8 935	27 510
Arts, culture, sports et loisirs	64 310	11 210	8 840	1 935	1 985	4 915
Ventes et services	101 720	14 375	8 790	1 005	1 345	6 440
Métiers, transport et machinerie	384 270	41 435	28 610	2 360	3 505	22 735

... n'ayant pas lieu de figurer.

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Comme c'était le cas pour tous les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération, environ 44 % de leurs homologues travaillant à temps plein et toute l'année avaient suivi des programmes d'enseignement conduisant à des

professions en sciences naturelles et appliquées, notamment ingénieurs, techniciens en génie et architectes, suivies des professions dans le secteur des affaires, de la finance et de l'administration (23 %), des professions en sciences sociales, en enseignement, dans les administrations publiques et en religion (12 %) ainsi que des professions dans le secteur de la santé (9 %). Environ 8 % ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires conduisant à des professions dans le secteur des métiers, du transport et de la machinerie et à des professions connexes, tandis que les autres 4 % se répartissaient presque également entre les professions dans le secteur des arts, de la culture des sports et des loisirs de même que des professions dans le secteur des ventes et des services (tableaux 4.2 et 5.5).

Portrait linguistique et diversité ethnoculturelle

Comme c'était le cas pour tous les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération âgés de 25 à 64 ans, presque tous ceux qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année ont aussi déclaré être en mesure de soutenir une conversation dans l'une des deux langues officielles du Canada. Ainsi, plus de huit immigrants sur dix (85 %) ont déclaré connaître l'anglais seulement. Venaient ensuite les immigrants qui connaissaient l'anglais et le français (12 %) et ceux qui ne connaissaient que le français (2 %). Une petite proportion d'immigrants seulement (un peu moins de 1 %) ont déclaré ne pas pouvoir soutenir une conversation en anglais ou en français. En outre, environ les mêmes proportions ont déclaré appartenir à une minorité visible (59 % pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération par rapport à 61 % pour l'ensemble de la population des travailleurs rémunérés immigrants) (tableaux 4.4, 4.5 et 5.6).

Tableau 5.6

Profil ethnoculturel et linguistique des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**2 562 965**	**385 725**	**372 240**	**78 075**	**88 310**	**205 855**
Capacité de soutenir une conversation dans l'une des langues officielles du Canada						
Anglais seulement	1 589 440	308 545	315 480	64 465	76 475	174 540
Français seulement	323 385	6 770	7 855	2 240	1 780	3 835
Anglais et français	649 680	69 745	45 480	10 150	9 100	26 240
Ni l'anglais ni le français	460	660	3 425	1 225	960	1 240
Membres d'une minorité visible						
Membres d'une minorité visible	65 825	207 245	217 885	52 440	58 620	106 820
Non-membres d'une minorité visible	2 436 980	178 070	154 200	25 575	29 670	98 955
Autodéclaration de l'ascendance autochtone	60 155	405	165	65	15	85

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

5.2 Les nombreux facteurs conduisant à une bonne concordance études-revenu d'emploi

Comme nous l'avons signalé plus haut, l'intégration « réussie » des immigrants formés à l'étranger peut être mesurée de différentes façons. La section qui suit examine la mesure dans laquelle les immigrants formés à l'étranger qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année en 2005 ont également déclaré un revenu d'emploi égal ou supérieur au revenu national médian calculé pour la profession correspondant le mieux à leur niveau d'études postsecondaires le plus élevé.

Modèle de régression logistique

Dans le modèle de régression logistique utilisé pour la situation d'emploi nº 2, la valeur de la variable dépendante équivaut à 1 si la personne qui travaille à temps plein toute l'année contre rémunération touche un revenu d'emploi égal ou supérieur au revenu national médian calculé pour la profession correspondant le mieux à son plus haut niveau d'études postsecondaires. Elle est nulle autrement.

Comme nous l'avons précisé à la section sur les données et la méthodologie, l'analyse de régression logistique prend tout d'abord en considération la contribution des caractéristiques « données » à la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, à savoir le statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études.

Les variables du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques et de l'appartenance à une minorité visible sont ensuite progressivement ajoutées afin d'évaluer leurs effets indépendants et de déterminer si elles modifient les effets des variables ajoutées précédemment.

Logiquement, nous savons que les immigrants possèdent des caractéristiques « données » (c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur plus haut niveau de scolarité au Canada ou à l'étranger et qu'ils sont arrivés au Canada dans des périodes différentes). La probabilité qu'ils aient une bonne concordance études-revenu d'emploi peut alors être tributaire de caractéristiques sociodémographiques et de caractéristiques relatives aux études, par la province, le territoire et le lieu de résidence ainsi que par leurs compétences linguistiques dans l'une des deux langues officielles et par l'appartenance à une minorité visible.

Résultats

L'analyse des données du Recensement de 2006 montre que, parmi les 372 240 immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC en 2006, un peu plus de la moitié (54 %) ont déclaré travailler dans la profession pour laquelle ils ont été formés ou dans une profession exigeant des niveaux de compétence semblables ou supérieurs. Cette proportion est légèrement supérieure à celle de 48 % observée pour tous les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (tableau 4.6). Les chiffres du tableau 5.7 montrent que cette proportion passait à 71 % pour leurs homologues formés au

Canada et à 73 % pour les Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (tableau 5.7).

Tableau 5.7

Concordance études-compétences professionnelles des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et ayant fait des études postsecondaires, selon le statut d'immigrant, la région d'études et la période d'établissement, Canada, 2006

	Canadiens de naissance	Immigrants formés au Canada	Immigrants formés à l'étranger			
			Tous	Très récents	Récents	De longue date
	nombre					
Total	**2 562 965**	**385 725**	**372 240**	**78 075**	**88 310**	**205 855**
Concordance études-compétences professionnelles						
Meilleure profession correspondante ou profession équivalente	1 874 495	274 155	201 430	37 025	47 135	117 275
Profession exigeant un niveau de compétence inférieur	688 465	111 565	170 810	41 050	41 180	88 580

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Caractéristiques « données »

La section qui suit examine la mesure dans laquelle les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont étudié dans un domaine conduisant habituellement à une profession ciblée touchent effectivement un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. On y met ensuite au jour les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à une situation d'emploi « réussie » sur le marché du travail canadien (c'est-à-dire la région d'études et le temps écoulé depuis l'établissement).

Les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération étaient moins susceptibles que les Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études

L'analyse des données du Recensement de 2006 montre que les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération étaient généralement moins susceptibles que les Canadiens de naissance qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, les rapports de cotes variant de 0,39 pour les immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie méridionale à 0,70 lorsque les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Europe

occidentale. Les seules exceptions concernent les immigrants travaillant à temps plein toute l'année formés en Europe septentrionale et en Océanie, qui avaient 11 % et 25 % plus de chances respectivement que leurs homologues nés au Canada de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les écarts n'étaient pas statistiquement significatifs pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences en Amérique du Nord et au Canada (tableau 5.8).

Tableau 5.8 (Modèle 5.1)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

Effet	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération rapport de cotes
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires [1]	**1,00**
Région d'études des immigrants	
Canada	1,02
Amérique du Nord	1,07
Amérique latine	0,44***
Europe occidentale	0,70***
Europe orientale	0,54***
Europe septentrionale	1,11**
Europe méridionale	0,66***
Afrique	0,67***
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,40***
Asie orientale	0,41***
Asie du Sud-Est	0,39***
Asie méridionale	0,39***
Océanie	1,25**

** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Notes : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.
Modèle 5.1 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant et de la région d'études.

Temps écoulé depuis l'établissement

Comme nous avons observé à la section précédente concernant la concordance études-compétences professionnelles, les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues arrivés très récemment et que la plupart de leurs homologues arrivés récemment de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi (tableau 5.9).

Tableau 5.9 (Modèle 5.2)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

Effet	Immigrants très récents	Immigrants récents	Immigrants de longue date
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3
	rapport de cotes		
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Région d'études des immigrants			
Canada	0,55***	0,55	1,06***
Amérique du Nord	0,86	0,86	1,16**
Amérique latine	0,27***	0,50**	0,49***
Europe occidentale	0,55***	0,74*	0,75**
Europe orientale	0,28***	0,58***	0,61***
Europe septentrionale	0,87	0,87	1,15**
Europe méridionale	0,28***	0,48*	0,78***
Afrique	0,39***	0,71***	0,79***
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,28***	0,47**	0,42*
Asie orientale	0,23***	0,48***	0,49***
Asie du Sud-Est	0,24***	0,24	0,48***
Asie méridionale	0,28***	0,49***	0,40**
Océanie	1,51**	1,51	1,51

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notes : Même si ces rapports de cotes ont été établis au moyen d'une seule régression, ils sont présentés dans des colonnes distinctes pour en améliorer la compréhension.

Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions citées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.2 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études et de la période d'établissement.

L'analyse révèle que l'importance de cette « amélioration avec le temps » varie selon la région où le plus haut niveau de scolarité postsecondaire a été obtenu. En fait, comme le montre le tableau 5.9 (colonnes 1 et 3), les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dont les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Europe méridionale et au Canada affichaient le degré d'« amélioration avec le temps » le plus élevé, enregistrant une différence d'environ 50 points de pourcentage au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi entre les immigrants très récents et les immigrants de longue date. Ils étaient suivis par les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui avaient obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Afrique (40 points de pourcentage), d'Europe orientale (33 points de pourcentage), d'Asie orientale (26 points de pourcentage), d'Asie du Sud-Est (24 points de pourcentage), d'Amérique latine (22 points de pourcentage) et d'Europe occidentale (20 points de pourcentage). Des écarts inférieurs à 15 points de pourcentage ont été observés entre les immigrants très récents et les immigrants de longue date travaillant à temps plein toute l'année

contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences en Asie occidentale centrale et au Moyen-Orient ainsi qu'en Asie méridionale. Il a été impossible d'établir de telles comparaisons entre les immigrants très récents et les immigrants de longue date travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et en Océanie puisque certains résultats n'étaient pas statistiquement significatifs.

Même si la difficulté de trouver un emploi assorti d'un salaire relativement élevé semble s'atténuer au fil du temps, les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans étaient néanmoins généralement moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu national médian calculé pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, les rapports de cotes variant de 0,40 pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Asie méridionale à 0,79 pour ceux dont les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Afrique (colonne 3 du tableau 5.9). Les seules exceptions concernaient les immigrants qui ont déclaré avoir obtenu leur plus haut niveau de scolarité dans des pays d'Amérique du Nord (+16 %) et d'Europe septentrionale (+15 %). Par comparaison, les immigrants formés au Canada travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans étaient environ 6 % plus susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer un tel niveau de revenu.

Il est intéressant de constater que les travailleurs rémunérés immigrants qui étaient les plus susceptibles de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi étaient aussi les plus susceptibles de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. C'était le cas pour les personnes dont les titres de compétences avaient été obtenus au Canada, en Amérique du Nord, en Europe occidentale, en Europe septentrionale et en Europe méridionale. À l'extrémité opposée du spectre, les travailleurs rémunérés immigrants qui étaient les moins susceptibles de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu national médian calculé pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études étaient également les moins susceptibles de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles (tableaux 4.8 et 5.9).

Caractéristiques sociodémographiques

Sexe et groupe d'âge

Les résultats du Recensement de 2006 montrent que, outre qu'elles sont moins susceptibles de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles (-23 %) (tableau 4.9), les femmes sont aussi moins susceptibles que les hommes de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi (-14 %) (tableau 5.10).

Tableau 5.10 (Modèle 5.3)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Effet	rapport de cotes
Sexe	
Hommes[1]	**1,00**
Femmes	0,86***
Groupe d'âge	
25 à 34 ans[1]	**1,00**
35 à 44 ans	1,54***
45 à 54 ans	1,73***
55 à 64 ans	1,59***

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.3 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge.

En ce qui concerne l'âge, signalons que les personnes plus âgées étaient, en général, plus susceptibles que leurs homologues de 25 à 34 ans de déclarer toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études : +73 % dans le cas des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 45 à 54 ans et +54 % dans le cas de celles âgées de 34 à 44 ans (tableau 5.10). Dans le cas des travailleurs rémunérés âgés de 55 à 64 ans, même si les résultats montrent qu'ils avaient 5 % moins de chances que les plus jeunes travailleurs rémunérés âgés de 25 à 34 ans de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente (tableau 4.9), ces personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération avaient d'autre part 59 % plus de chances que ces plus jeunes travailleurs rémunérés de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études (tableau 5.10).

L'analyse a révélé que la prise en compte des effets du sexe et du groupe d'âge entraînait une augmentation de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi chez les immigrants très récents. Cependant, on peut observer la situation inverse chez leurs homologues établis au pays depuis plus longtemps (colonnes 1 et 2 du tableau A.6.1, annexe 6). Ces résultats n'ont rien de surprenant compte tenu du fait que, par rapport aux immigrants récents (16 %) et aux immigrants de longue date (2 %), une proportion beaucoup plus importante d'immigrants très récents étaient âgés de 25 à 34 ans (34 %). Par comparaison, environ 12 % de toutes les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en 2005 faisaient partie du groupe d'âge des 25 à 34 ans (tableau 5.4).

Des écarts plus faibles relativement à la proportion de travailleuses à temps plein contre rémunération pouvaient être observés entre les différentes cohortes d'immigrants formés à l'étranger, les pourcentages variant de 34 % pour les immigrantes très récentes à 36 % pour les immigrantes récentes et à 40 % pour les immigrantes établies au pays depuis plus de dix ans. Par comparaison, environ 37 % de toutes les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en 2005 étaient des femmes (tableau 5.4).

État matrimonial et présence d'enfants

Comme dans le cas de la concordance études-compétences professionnelles, le fait d'être marié ou de vivre en union libre semble avoir une incidence positive sur la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. En fait, comme le montre le tableau 5.11, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, membres du principal groupe d'âge actif (de 25 à 64 ans), qui ont déclaré n'avoir jamais été mariées ou n'avoir jamais vécu en union libre ou être séparées, divorcées ou veuves étaient toutes moins susceptibles que celles qui étaient mariées ou qui vivaient en union libre d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, les rapports de cotes variant de 0,80 pour celles qui avaient déclaré être séparées ou veuves à 0,85 pour celles qui avaient déclaré être divorcées.

Tableau 5.11 (Modèle 5.4)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant contre rémunération à temps plein toute l'année
Effet	rapport de cotes
État matrimonial	
Personnes mariées ou vivant en union libre[1]	**1,00**
Personnes divorcées	0,85***
Personnes séparées	0,80***
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	0,83***
Veufs / veuves	0,80***
Présence d'enfants	
Sans enfants[1]	**1,00**
Enfants d'âge préscolaire	1,12***
Enfants plus âgés	1,01

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.4 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe, du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants.

La présence d'enfants d'âge préscolaire semble également accroître la probabilité que les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération aient une bonne concordance études-revenu d'emploi. En fait, comme le montre le tableau 5.11, les travailleurs rémunérés ayant des enfants d'âge préscolaire (5 ans et moins) avaient 12 % plus de chances que ceux n'ayant aucun enfant de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les différences concernant les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des enfants plus âgés n'étaient pas statistiquement significatives.

L'élimination des incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants se soldait par une légère diminution de la probabilité de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi chez les immigrants formés à l'étranger (les différences variant généralement de moins d'un point de pourcentage à trois points de pourcentage) (colonnes 2 et 3 du tableau A.6.1, annexe 6). Comme nous l'avons observé plus haut, ces résultats n'ont rien de surprenant compte tenu du fait que, par comparaison avec les immigrants formés au Canada et les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires, une proportion légèrement plus forte d'immigrants formés à l'étranger âgés de 25 à 64 ans ont déclaré être mariés ou vivre en union libre avec des enfants en 2006 (Plante, 2010).

De même, compte tenu de la plus grande ressemblance dans le type de structure familiale entre les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires et les immigrants formés au Canada, il n'est pas surprenant de ne constater presque aucun écart par rapport au modèle précédent lorsque les effets de cette variable sont neutralisés (écart de moins d'un point de pourcentage).

Niveau de scolarité et grands programmes d'enseignement

Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu un diplôme universitaire étaient plus susceptibles que celles ayant fait des études au collège, dans un centre d'apprentissage ou dans une école de métiers de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi (tableau 5.12). En fait, l'analyse montre que les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui sont titulaires d'un grade universitaire étaient 261 % plus susceptibles que leurs homologues ayant fait des études au niveau collégial de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. En revanche, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui sont titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un centre d'apprentissage ou d'une école de métiers avaient 16 % moins de chances que les travailleurs rémunérés titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales de déclarer une situation d'emploi aussi favorable.

Tableau 5.12 (Modèle 5.5)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Effet	rapport de cotes
Niveau de scolarité	
Collège, cégep ou autre établissement non universitaire[1]	**1,00**
Université	3,61***
Centre d'apprentissage ou école de métiers	0,84***
Grand programme d'enseignement	
Affaires, finance et administration[1]	**1,00**
Sciences naturelles et appliquées	1,04**
Santé	2,47***
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	1,43***
Arts, culture, sports et loisirs	1,02
Ventes et services	3,60***
Métiers, transport et machinerie	4,13***

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.5 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement.

Tout comme cela était le cas à la section précédente concernant la concordance études-compétences professionnelles, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui avaient étudié dans des programmes où existait un lien évident entre les diplômes et la capacité de répondre aux exigences de la profession (comme c'est le cas pour la plupart des professions et des métiers réglementés) affichaient en général une concordance plus élevée études-revenu d'emploi que celles qui avaient étudié dans un domaine d'études où ce lien était moins évident.

En fait, comme le montre le tableau 5.12, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, titulaires d'un diplôme dans un programme d'enseignement conduisant à une profession dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie ainsi que dans le secteur de la santé avaient 313 % et 147 % plus de chances respectivement que celles qui avaient des titres de compétences dans le secteur des affaires, de la finance et de l'administration de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Venaient ensuite les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui avaient obtenu des titres de compétences menant à des professions dans le secteur des sciences sociales, de l'enseignement, des administrations publiques et de la religion (+43 %) ainsi qu'en sciences naturelles et appliquées (+4 %).

D'autre part, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à des professions dans le secteur des ventes et des services, même si les résultats montrent qu'elles avaient environ 9 % moins de chances que celles qui avaient des titres de compétences en affaires, en finance et en administration d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles (tableau 4.11), avaient 260 % plus de chances que celles qui avaient des titres de compétences en affaires, en finance et en administration de toucher un revenu au moins égal au revenu médian pour les professions liées à leur domaine d'études (tableau 5.12). Les différences concernant les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à des professions dans le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs n'étaient pas statistiquement significatives.

La prise en compte des incidences des variables du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement avait un effet relativement important sur la probabilité de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi (colonnes 3 et 4 du tableau A.6.1, annexe 6). Il fallait s'attendre à ces résultats, compte tenu de la plus forte proportion de titulaires de diplômes universitaires au sein de cette population, par rapport aux Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires.

Les plus importantes diminutions (plus de dix points de pourcentage) au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, après la prise en compte des incidences du niveau de scolarité et du grand programme d'enseignement, ont été observées chez les immigrants récents ayant obtenu des titres de compétences en Europe orientale, en Afrique, en Asie occidentale et centrale et au Moyen-Orient ainsi que chez les immigrants de longue date et formés en Asie du Sud-Est (colonnes 3 et 4 du tableau A.6.1, annexe 6).

Dans le cas des immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et formés au Canada, la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi diminuait d'environ deux points de pourcentage, pour se situer à 1,01, chez les immigrants établis au pays depuis plus de dix ans, et elle diminuait d'environ sept points de pourcentage, pour se situer à 0,57, chez les immigrants très récents. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération formés au Canada et établis au pays depuis six à dix ans (colonnes 3 et 4 du tableau A.6.1, annexe 6).

Province, territoire et lieu de résidence

Comme le montre le tableau 5.13, à l'exception de leurs homologues de l'Alberta (+14 %) et des territoires (+18 %), les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et résidant dans toutes les autres provinces étaient moins susceptibles que celles résidant en Ontario de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Les travailleurs rémunérés de l'Alberta et des territoires étaient également plus susceptibles que ceux de l'Ontario de déclarer travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente (tableau 4.12).

Par comparaison avec les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en Ontario, celles vivant dans les provinces de l'Atlantique (-41 %) et au Québec (-40 %) affichaient la plus faible probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études (tableau 5.13). Elles étaient suivies par les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération au Manitoba (-23 %), en Saskatchewan (-20 %) et en Colombie-Britannique (-14 %).

Tableau 5.13 (Modèle 5.6)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Effet	rapport de cotes
Province et territoire de résidence	
Ontario[1]	**1,00**
Provinces de l'Atlantique	0,59***
Québec	0,60***
Manitoba	0,77***
Saskatchewan	0,80***
Alberta	1,14***
Colombie-Britannique	0,86***
Territoires	1,18**
Lieu de résidence	
Centre de population[1]	**1,00**
Région rurale	0,85***

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.6 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement ainsi que de la province, du territoire et du lieu de résidence.

Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dans les régions rurales avaient 15 % moins de chances que celles établies dans des centres de population de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi (tableau 5.13).

La prise en compte des effets du lieu de résidence (à savoir la province, le territoire, le centre de population et la région rurale) s'est traduite par une diminution relativement importante de la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études des immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération (colonnes 4 et 5 du tableau A.6.1, annexe 6). Il ne faut pas s'en étonner puisque, par comparaison avec les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en général, une plus forte proportion

d'immigrants formés à l'étranger ont déclaré vivre en Ontario (59 % contre 40 %) ou dans un centre de population (96 % contre 84 %) (tableau 5.4).

Capacité de soutenir une conversation dans les langues officielles du Canada

La probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études était la plus élevée chez les personnes connaissant uniquement l'anglais par comparaison avec les autres groupes linguistiques. En fait, comme c'était le cas pour la concordance études-compétences professionnelles, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada avaient environ 45 % moins de chances que celles qui parlaient uniquement l'anglais de déclarer toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, tandis que celles qui ont déclaré parler uniquement le français avaient environ 22 % moins de chances de toucher un tel revenu. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les personnes travaillant à temps plein et toute l'année contre rémunération qui ont déclaré être en mesure de soutenir une conversation en anglais et en français (tableau 5.14).

Tableau 5.14 (Modèle 5.7)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Effet	rapport de cotes
Compétences linguistiques	
Anglais seulement[1]	**1,00**
Français seulement	0,78***
Français et anglais	1,01
Ni le français ni l'anglais	0,55***

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.7 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence ainsi que des compétences linguistiques.

Cependant, avec une modification d'un point de pourcentage ou moins, la prise en compte des incidences des compétences linguistiques n'a pas eu d'effet significatif sur la probabilité de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études, et ce, tant en ce qui concerne les immigrants formés au Canada que ceux formés à

l'étranger et travaillant contre rémunération à temps plein toute l'année (colonnes 5 et 6 du tableau A.6.1, annexe 6). Ces résultats ne sont pas surprenants compte tenu du fait que, tout comme cela était le cas concernant les personnes travaillant contre rémunération à temps plein toute l'année en général, la majorité des immigrants ont déclaré pouvoir soutenir une conversation dans l'une des langues officielles du Canada, la plus grande partie d'entre eux déclarant l'anglais seulement (tableau 5.6).

Appartenance à une minorité visible

Comme nous l'avons observé concernant la concordance études-compétences professionnelles, notre analyse révèle que l'appartenance à une minorité visible entraîne une diminution de la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. Comme le montre le tableau 5.15, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont déclaré être membres d'une minorité visible avaient environ 18 % moins de chances que celles qui ont déclaré ne pas être membres d'une minorité visible d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi.

Tableau 5.15 (Modèle 5.8)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux aux titres de compétences postsecondaires les plus élevés parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Effet	rapport de cotes
Appartenance à une minorité visible	
Non-membres d'une minorité visible[1]	**1,00**
Membres d'une minorité visible	0,82***

*** $p \leq 0{,}001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Modèle 5.8 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, de la période d'établissement, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, du niveau de scolarité, du grand programme d'enseignement, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques et de l'appartenance à une minorité visible.

La prise en compte de l'incidence de la variable de l'appartenance à une minorité visible a eu une importance significative sur la probabilité que les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération (formés au Canada ou à l'étranger) déclarent un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. Les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dont les titres de compétences ont été obtenus au Canada, en Afrique et en Asie affichaient les plus fortes hausses au regard de la probabilité de déclarer une bonne concordance

études-revenu d'emploi, une fois que la variable de l'appartenance à une minorité visible est neutralisée. En revanche, la prise en compte de l'incidence de la variable de l'appartenance à une minorité visible ne semblait pas avoir beaucoup d'effet sur la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études chez les immigrants travaillant à temps plein et toute l'année contre rémunération et formés en l'Europe orientale et en Europe méridionale (colonnes 6 et 7 du tableau A.6.1, annexe 6).

Résumé

Selon les données du Recensement de 2006, un peu plus de la moitié (54 %) des 372 240 immigrants formés à l'étranger et travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, ne fréquentant pas l'école, qui étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine menant à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont déclaré travailler dans la profession pour laquelle ils avaient été formés ou dans une profession exigeant des niveaux de compétences semblables ou supérieurs. Cette proportion était moins élevée que dans le cas de leurs homologues formés au Canada (71 %) et des Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires (73 %).

Les immigrants formés à l'étranger et travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération étaient généralement moins susceptibles que les Canadiens de naissance qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, les rapports de cotes variant de 0,39 pour les immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie méridionale à 0,70 lorsque les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Europe occidentale. Les seules exceptions concernent les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et formés en Europe septentrionale et en Océanie, qui avaient respectivement 11 % et 25 % plus de chances que leurs homologues nés au Canada de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les écarts n'étaient pas statistiquement significatifs pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences en Amérique du Nord et au Canada.

Comme nous l'avons observé à la section précédente concernant la concordance études-compétences professionnelles, les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis une plus longue période étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues arrivés très récemment de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Même si la difficulté de trouver un emploi assorti d'un salaire relativement élevé semble s'atténuer au fil du temps, les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans étaient néanmoins généralement moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu national médian calculé pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, les rapports de cotes variant de 0,40 pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu leurs titres de compétences dans des pays d'Asie méridionale à 0,79 pour celles dont

les titres de compétences ont été obtenus dans des pays d'Afrique. Les seules exceptions concernaient les immigrants qui ont déclaré avoir obtenu leur plus haut niveau de scolarité dans des pays d'Amérique du Nord (+16 %) et d'Europe septentrionale (+15 %). Par comparaison, les immigrants formés au Canada travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans avaient environ 6 % plus de chances que leurs homologues nés au Canada de déclarer un tel niveau de revenu.

Les personnes plus âgées étaient, en général, plus susceptibles que leurs homologues de 25 à 34 ans de déclarer toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études : +73 % dans le cas des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et âgées de 45 à 54 ans, +59 % dans le cas des personnes âgées de 55 à 64 ans et +54 % dans le cas de celles âgées de 34 à 44 ans.

À l'échelle provinciale, à l'exception de leurs homologues de l'Alberta et des territoires, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et résidant dans toutes les autres provinces étaient moins susceptibles que celles résidant en Ontario de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Celles vivant dans les provinces de l'Atlantique et au Québec affichaient la plus faible probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Elles étaient suivies par les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et vivant au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Comme c'était le cas pour la concordance études-compétences professionnelles à la section précédente, la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études était plus élevée pour les personnes connaissant uniquement l'anglais par comparaison avec les autres profils linguistiques. Cela était également le cas pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui avaient étudié dans un programme où le lien entre le diplôme et la capacité de répondre aux exigences du travail était clair. Le fait d'être un homme, de ne pas appartenir à une minorité visible, d'être marié ou de vivre en union libre, d'avoir des enfants d'âge préscolaire et de vivre dans un centre de population figuraient également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à une intégration « positive » au marché du travail canadien des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération.

Section 6

Huit professions sélectionnées

Compte tenu de l'importance stratégique actuellement accordée au PRTCE de RHDCC relativement aux professions précises désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger* (voir l'encadré ci-dessous), la présente section contient des résultats semblables à ceux des sections 4.2 et 5.2 et porte sur ces professions précises.

Le présent rapport concerne huit des 14 professions précises désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, principalement celles du premier groupe (c'est-à-dire les architectes, les ingénieurs, les vérificateurs et comptables, les technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie, les pharmaciens, les physiothérapeutes, les infirmières autorisées et les infirmières auxiliaires). Ces professions ont été identifiées comme étant celles qui exigeaient une attention plus immédiate au moment d'entreprendre la présente étude.

Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger

Afin de répondre aux exigences de l'économie du XXIe siècle, le Canada doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre hautement qualifiée. Un des facteurs clés de la prospérité et de la compétitivité du Canada réside dans la capacité des travailleurs rémunérés formés à l'étranger de participer au développement social et économique de notre pays (RHDCC, 2010).

L'administration fédérale et d'autres parties intéressées ont entrepris d'élaborer de nouvelles mesures stratégiques visant à faciliter l'intégration au marché du travail canadien des travailleurs rémunérés de certaines professions formés à l'étranger. En conséquence, la section suivante porte sur la concordance études-compétences professionnelles et la concordance études-revenu d'emploi des personnes ayant suivi des programmes d'enseignement qui conduisent normalement à l'une des professions désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Le Cadre décrit l'engagement des provinces, des territoires et du gouvernement du Canada à œuvrer de concert pour améliorer la situation des immigrants au Canada. Dans le contexte de cet engagement, les immigrants qui souhaitent exercer une profession ou un métier réglementés au Canada recevront des renseignements clairs le plus tôt possible au cours du processus d'immigration. Ils feront l'objet d'un traitement équitable durant la procédure d'évaluation, et les décisions relatives à la reconnaissance de leurs qualifications professionnelles leur seront rapidement communiquées. Tant ces personnes que les employeurs bénéficieront de mesures de soutien afin de faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail (Forum des ministres du marché du travail, 2009).

Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger – fin

Un des objectifs établis dans le Cadre précise que les personnes travaillant dans huit groupes professionnels, à savoir les architectes, les ingénieurs, les vérificateurs et comptables, les technologistes médicaux, les ergothérapeutes,[6] les pharmaciens, les physiothérapeutes et les infirmières autorisées, sauront au bout d'un an au plus tard si leurs qualifications seront reconnues, seront informées des exigences supplémentaires auxquelles elles devront satisfaire pour obtenir leur accréditation ou encore seront orientées vers des professions connexes qui correspondent à leurs compétences et à leur expérience. D'ici la fin de 2012, six autres professions (les dentistes, les techniciens en génie, les infirmières auxiliaires, les technologues en radiation médicale, les médecins et les enseignants des niveaux préscolaire, primaire et secondaire) seront ajoutées.

Le gouvernement du Canada joue aussi un rôle pour faciliter la reconnaissance des titres de compétences étrangers au sein de professions non réglementées, qui constituent environ 85 % du marché du travail. Les professions non réglementées se trouvent dans les secteurs tels que le tourisme, le textile, la technologie des logiciels et l'entretien des aéronefs.

6.1 Concordance études-compétences professionnelles

Tout comme dans l'analyse dont il est fait état à la section 4.2, l'objectif de la présente section est de déterminer quels facteurs influent sur la probabilité, pour les travailleurs rémunérés, de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente, mais dans le contexte des huit professions précises (architectes, ingénieurs, technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie, infirmières en chef et infirmières autorisées, infirmières auxiliaires, pharmaciens, physiothérapeutes ainsi que vérificateurs et comptables) désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le principal indicateur utilisé pour déterminer si les personnes travaillent dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente est la variable de la « concordance études-compétences professionnelles ».

Dans ces modèles de régression logistique, la variable dépendante est égale à 1 si le travailleur rémunéré titulaire de titres de compétence conduisant à chacune des huit professions sélectionnées présente une bonne concordance études-compétences professionnelles et à 0 dans le cas contraire. Tout comme dans l'exercice auquel nous nous sommes livrés précédemment, l'analyse de régression logistique tient tout d'abord compte de la contribution de caractéristiques « données » au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, à savoir le statut d'immigrant par région d'études. Cependant, compte tenu de la plus petite taille de l'échantillon indiqué au tableau 6.1 pour les huit professions sélectionnées, les résultats selon le « temps écoulé depuis l'établissement » ne pouvaient pas être analysés. En outre, certaines caractéristiques sociodémographiques des travailleurs rémunérés ont dû être regroupées, notamment en ce qui concerne les travailleurs rémunérés ayant obtenu des titres de compétences en Amérique du Nord et en Océanie de même que pour ceux vivant dans les provinces de l'Atlantique.

Tableau 6.1

Répartition des travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, Canada, 2006

	Travailleurs rémunérés
Professions sélectionnées	nombre
Toutes les professions sélectionnées	**1 188 287**
Architectes	17 578
Ingénieurs	368 183
Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie	32 913
Infirmières en chef et infirmières autorisées	125 375
Infirmières auxiliaires	215 834
Pharmaciens	27 157
Physiothérapeutes	31 575
Vérificateurs et comptables	369 672

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans qui ne sont pas aux études et qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible et la variable définissant le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année ont ensuite été progressivement ajoutées afin d'évaluer les effets de chaque variable sur la probabilité, pour les travailleurs rémunérés immigrants, d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Résultats

L'analyse des données du Recensement de 2006 montre que, parmi les travailleurs rémunérés faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans) ayant des titres de compétences conduisant à l'une des huit professions sélectionnées, les immigrants formés à l'étranger étaient en général moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada et que les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles (tableau 6.2).

Tableau 6.2 (Modèle 6.1)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Région d'études des immigrants								
Canada	0,64***	0,79***	0,60***	0,69***	0,58***	0,49***	1,04	0,83***
Amérique du Nord et Océanie	0,91	0,86**	0,62	0,57**	0,46***	0,45**	1,11	0,91
Amérique latine	0,17***	0,27***	0,33**	0,20***	0,20***	0,06***	0,22***	0,24***
Europe occidentale	0,33**	0,78**	0,29**	0,23***	0,57**	0,29**	0,33***	0,67**
Europe orientale	0,24***	0,30***	0,20***	0,34***	0,25***	0,09***	0,16***	0,26***
Europe septentrionale	0,49**	0,96	0,51 *	0,34***	0,65***	0,90	1,47 *	1,04
Europe méridionale	0,30***	0,45***	0,28**	0,21***	0,28***	0,10***	0,18**	0,23***
Afrique	0,28***	0,34***	0,45 *	0,29***	0,26***	0,42***	0,47	0,35***
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,43**	0,34***	0,57	0,31***	0,19***	0,18***	0,36 *	0,33***
Asie orientale	0,33***	0,26***	0,48**	0,15***	0,28***	0,10***	1,38	0,28***
Asie du Sud-Est	0,05***	0,08***	0,40***	0,23***	0,22***	0,04***	0,07***	0,13***
Asie méridionale	0,14***	0,22***	0,23***	0,16***	0,29***	0,06***	0,87	0,27***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.1 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant et de la région d'études.

La probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles varie également selon la région où le plus haut niveau de scolarité postsecondaire a été obtenu. Comme le montre le tableau 6.2, les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences au Canada, en Amérique du Nord et en Océanie de même qu'en Europe septentrionale affichaient généralement la probabilité la plus élevée, parmi tous les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences menant à l'une des professions sélectionnées, malgré le fait que l'ordre de ces régions variait selon la profession. Dans le cas des travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'infirmière auxiliaire et de physiothérapeute, par exemple, ceux qui avaient étudié en Europe septentrionale étaient légèrement plus susceptibles que ceux dont les titres de compétences avaient été obtenus dans d'autres régions de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. À l'inverse, les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétence obtenus au Canada de même qu'en Amérique du Nord et

en Océanie et conduisant aux professions d'architecte, d'ingénieur, de technologiste médical et d'assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien ainsi que de vérificateur et comptables étaient plus susceptibles que les immigrants ayant étudié dans d'autres régions de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Sexe et groupe d'âge

Bien que les résultats dont il est fait état à la section 4.2 montrent une plus faible probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles chez les travailleuses rémunérées en général, les résultats sont plus mitigés en ce qui concerne les huit professions sélectionnées. En fait, comme le montre le tableau 6.3, les travailleuses rémunérées ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'infirmière en chef et infirmière autorisée (+18 %), d'infirmière auxiliaire (+11 %) et de physiothérapeute (+52 %) étaient toutes plus susceptibles que leurs homologues de sexe masculin de déclarer travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente. Toutefois, celles ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, d'ingénieur, de pharmacien ainsi que de vérificateur et comptable étaient moins susceptibles que leurs homologues de sexe masculin de déclarer une situation d'emploi aussi favorable. Les différences entre les sexes n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie.

Selon le domaine d'études, les travailleurs rémunérés de certains groupes d'âge étaient plus susceptibles que d'autres d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. Parmi les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, de pharmacien ainsi que de vérificateur et comptable, par exemple, les travailleurs plus âgés étaient généralement plus susceptibles que les travailleurs de 25 à 34 ans d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. À l'inverse, chez ceux ayant des titres de compétences en génie, en sciences infirmières et en physiothérapie, les jeunes travailleurs rémunérés étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente (tableau 6.3).

Tableau 6.3 (Modèle 6.2)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Sexe								
Hommes[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Femmes	0,80**	0,90***	1,13	1,18 *	1,11 *	0,61***	1,52***	0,60***
Groupe d'âge								
25 à 34 ans[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
35 à 44 ans	1,14	1,04	1,12	0,73***	0,92	1,31**	0,80**	1,13***
45 à 54 ans	1,42**	0,92**	1,29**	0,58***	0,74***	1,55**	0,70***	1,17***
55 à 64 ans	1,54**	0,90**	1,05	0,47***	0,58***	1,12	0,47***	1,06 *

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.2 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études ainsi que du sexe et du groupe d'âge.

Avec des écarts de quatre points de pourcentage ou moins, la prise en compte des incidences des variables du sexe et du groupe d'âge n'avait pas, en général, un grand effet sur la probabilité de travailler dans une profession correspondant au domaine d'études ou dans une profession équivalente pour une majorité de travailleurs rémunérés immigrants dans l'ensemble des professions sélectionnées. De si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles semblent laisser entendre que la répartition des travailleurs rémunérés immigrants selon de telles variables était relativement semblable à celle observée pour la population des travailleurs rémunérés au sein de chacune des huit professions sélectionnées.

Des écarts supérieurs à quatre points de pourcentage pouvaient cependant être observés chez les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences obtenus en Europe septentrionale et conduisant aux professions de physiothérapeute (42 points de pourcentage), d'infirmière auxiliaire (11 points de pourcentage), d'infirmière en chef et infirmière autorisée (sept points de pourcentage) et d'architecte (cinq points de pourcentage). Les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences obtenus en Europe occidentale et conduisant à la profession de physiothérapeute (neuf points de pourcentage) ainsi que ceux ayant des titres de compétences obtenus en Amérique du Nord et en Océanie et conduisant aux professions d'infirmière en chef et infirmière autorisée (cinq points de pourcentage) affichaient également des écarts de plus de quatre points de pourcentage au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles une fois que sont pris en compte les effets du sexe et du groupe d'âge (colonnes 1 et 2 du tableau A.7.1,

annexe 7). Pour toutes ces professions sauf celle d'architecte, la répartition âge-sexe de la population précise d'immigrants a joué un rôle positif dans la réduction de l'écart initial observé entre les immigrants.

État matrimonial et présence d'enfants

Le fait d'être marié ou de vivre en union libre est associé à une hausse de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. Comme nous pouvons le voir au tableau 6.4, cette affirmation était valable pour toutes les professions sélectionnées à l'exception des travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'infirmière en chef et infirmière autorisée. Pour ces travailleurs rémunérés, ceux qui ont déclaré n'avoir jamais été mariés ou n'avoir jamais vécu en union libre avaient en fait 12 % plus de chances de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles que ceux qui étaient mariés ou vivaient en union libre.

Tableau 6.4 (Modèle 6.3)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
État matrimonial								
Personnes mariées ou vivant en union libre[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Personnes divorcées	0,57**	0,72***	0,63***	1,07	0,89***	0,63**	0,53***	0,80***
Personnes séparées	0,70	0,71***	0,65**	0,74**	0,69***	0,90	0,48***	0,75***
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	0,74**	0,73***	0,88	1,12 *	0,91 *	0,79	0,90	0,70***
Veufs ou veuves	0,34 *	0,79 *	0,54**	0,81	0,62***	1,26	0,98	0,63***
Présence d'enfants								
Sans enfants[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Enfants d'âge préscolaire	0,69**	1,05 *	1,36**	1,12	1,37***	1,08	0,99	1,04
Enfants plus âgés	0,72**	0,94**	1,02	1,14**	1,22***	1,10	0,96	0,95**

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.3 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge ainsi que de l'état matrimonial et de la présence d'enfants.

L'incidence de la présence d'enfants d'âge préscolaire (5 ans et moins) n'était pas aussi évidente. Comme le montre le tableau 6.4, par comparaison avec les travailleurs rémunérés sans enfants, bien que la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles soit plus élevée pour les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'ingénieur (+5 %), de technologiste médical et assistant en anatomopathologie

(+36 %) ainsi que d'infirmière auxiliaire (+37 %), cette probabilité était plus faible chez ceux ayant des titres de compétence conduisant à la profession d'architecte (-31 %). Les différences n'étaient pas statistiquement significatives pour les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien, de physiothérapeute ainsi que de vérificateur et comptable.

La prise en compte des incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants n'avait aucun effet ou que très peu d'effet sur la probabilité de travailler dans la profession correspondant le mieux au domaine d'études ou dans une profession équivalente chez les travailleurs rémunérés formés à l'étranger ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées. Avec des écarts avoisinant les quatre points de pourcentage, les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences obtenus en Afrique et en Asie orientale et conduisant à la profession de technologiste médical et d'assistant en anatomopathologie affichaient les écarts les plus importants. Des écarts de moins de trois points de pourcentage ont été observés chez tous les autres travailleurs rémunérés immigrants formés à l'étranger (colonnes 2 et 3 du tableau A.7.1, annexe 7).

Dans le cas des travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada, les rapports de cotes demeuraient assez stables dans les huit professions, des écarts d'environ deux points de pourcentage chez ceux ayant des titres de compétences conduisant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie ainsi que d'un point de pourcentage ou moins pour les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant aux sept autres professions ayant été observés. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les travailleurs rémunérés immigrants formés au Canada ayant des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (colonnes 2 et 3 du tableau A.7.1, annexe 7).

Encore une fois, tout comme nous l'avons observé en ce qui concerne le sexe et le groupe d'âge, de si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles après avoir pris en compte les incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants semblent laisser entendre que la répartition des travailleurs rémunérés immigrants selon ces variables était relativement semblable à celle observée dans la population des travailleurs rémunérés au sein de chacune des huit professions sélectionnées.

Province, territoire et lieu de résidence

Comme le montre le tableau 6.5, aucune tendance précise ne ressort des données sur les provinces et les territoires au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles chez les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées. Selon le domaine d'études, certains travailleurs rémunérés étaient plus susceptibles que ceux de l'Ontario de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles. C'était le cas pour les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétence conduisant à la profession d'architecte au Manitoba (+90 %) et en Colombie-Britannique (+40 %), à la profession d'ingénieur au Québec (+11 %) et en Alberta (+15 %), à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie dans les provinces de l'Atlantique (+68 %), au Québec

(+56 %), au Manitoba (+120 %), en Saskatchewan (+53 %) et en Alberta (+26 %), à la profession d'infirmière en chef et infirmière autorisée dans les provinces de l'Atlantique (+28 %) et au Québec (+33 %), à la profession de physiothérapeute dans les provinces de l'Atlantique (+44 %) ainsi qu'à la profession de vérificateur et comptable en Alberta (+11 %). D'autre part, les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétence conduisant aux professions d'infirmière auxiliaire et de pharmacien et vivant en Ontario étaient plus susceptibles que ceux de toutes les autres provinces de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles.

Tableau 6.5 (Modèle 6.4)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Province et territoire de résidence								
Ontario[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Provinces de l'Atlantique	1,53	0,82***	1,68**	1,28**	0,98	0,56**	1,44*	0,61***
Québec	1,13	1,11***	1,56***	1,33***	1,04	0,89	1,15	0,75***
Manitoba	1,90*	0,71***	2,20**	0,95	0,78***	1,10	1,01	0,97
Saskatchewan	0,78	0,86*	1,53*	0,96	0,99	1,67	0,52***	1,00
Alberta	1,19	1,15***	1,26*	0,95	0,67***	0,82	0,33***	1,11**
Colombie-Britannique	1,40**	0,84***	1,10	0,86**	0,66***	0,56***	0,75**	1,03
Territoires	7,12	1,02	2,48	0,99	0,84	0,54	0,41	1,31
Lieu de résidence								
Centre de population[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Région rurale	0,68*	0,71***	0,82*	0,83**	0,94*	1,43*	0,60***	0,88***

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notes : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.4 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants ainsi que de la province, du territoire et du lieu de résidence.

Dans le cas du lieu de résidence, les travailleurs rémunérés résidant dans des régions rurales étaient généralement moins susceptibles que ceux vivant dans des centres de population de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. La seule exception était celle du groupe des travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant à la profession de pharmacien, qui avaient 43 % plus de chances que leurs homologues vivant dans des centres de population de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles (tableau 6.5).

Avec des écarts de quatre points de pourcentage ou moins, la prise en compte des incidences du lieu de résidence (c'est-à-dire la province, le territoire, le centre de population et la région rurale) avait, en général, un effet relativement peu important sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les travailleurs rémunérés immigrants titulaires de titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées.

Cependant, des écarts plus importants pouvaient être observés après la prise en compte des incidences du lieu de résidence chez les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences obtenus au Canada et conduisant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie (huit points de pourcentage), chez ceux ayant des titres de compétences obtenus en Amérique du Nord et en Océanie et conduisant à la profession d'infirmière en chef et infirmière autorisée (cinq points de pourcentage), chez ceux ayant des titres de compétences obtenus en Europe septentrionale et conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire (six points de pourcentage), chez ceux ayant des titres de compétences obtenus en Amérique latine (cinq points de pourcentage), en Europe septentrionale (12 points de pourcentage) et en Afrique (cinq points de pourcentage) et conduisant à la profession de physiothérapeute et, enfin, chez ceux ayant des titres de compétences obtenus au Canada (neuf points de pourcentage) ainsi qu'en Amérique du Nord et en Océanie (dix points de pourcentage) et conduisant à la profession de vérificateur et comptable (colonnes 3 et 4 du tableau A.7.1, annexe 7). De si importants écarts concernant ces travailleurs rémunérés immigrants semblent laisser croire à une répartition relativement différente selon la région d'études par comparaison avec la population des travailleurs rémunérés au sein de chacune des huit professions sélectionnées.

Capacité de soutenir une conversation dans les langues officielles du Canada

Les résultats dont il est fait état au tableau 6.6 montrent que, à l'exception des travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, ceux qui ont déclaré connaître les deux langues officielles étaient généralement plus susceptibles que les travailleurs rémunérés parlant uniquement l'anglais d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les personnes dont les titres de compétences conduisent aux professions d'infirmière auxiliaire et de pharmacien.

À l'inverse, les travailleurs rémunérés qui avaient des titres de compétences conduisant à l'une des professions sélectionnées et qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada étaient moins susceptibles que leurs homologues parlant uniquement l'anglais de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente. Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs pour les personnes dont les titres de compétences conduisaient à la profession d'architecte ou à celle de physiothérapeute (tableau 6.6).

Tableau 6.6 (Modèle 6.5)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

Effet	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
	rapport de cotes							
Anglais seulement[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Français seulement	1,27	0,74***	0,86	1,42**	1,24**	0,91	1,40	0,78***
Anglais et français	2,37***	1,42***	0,78*	1,27**	1,08	1,22	1,89***	1,13**
Ni l'anglais ni le français	0,64	0,37***	0,32*	0,28**	0,17***	0,04***	0,19	0,40***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Notes : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.5 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, de la province, du territoire et du lieu de résidence ainsi que des compétences linguistiques.

La probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles n'était pas aussi évidente en ce qui concerne les travailleurs rémunérés qui ont déclaré parler uniquement le français. En fait, comme le montre le tableau 6.6, tandis que les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière (infirmière en chef et infirmière autorisée de même qu'infirmière auxiliaire) étaient plus susceptibles que leurs homologues parlant uniquement l'anglais de travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente, les travailleurs rémunérés dont les titres de compétences conduisaient à la profession d'ingénieur ainsi qu'à celle de vérificateur et comptable affichaient la tendance contraire. Pour ce qui est des travailleurs rémunérés dont les titres de compétences conduisaient à la profession d'architecte, à celle de technologiste médical et assistant anatomopathologie, à celle de pharmacien et à celle de physiothérapeute, les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs.

Comme nous pouvons le constater à l'annexe 7, avec des écarts variant d'un à trois points de pourcentage, la prise en compte des incidences des compétences linguistiques n'avait en général que relativement peu d'effet sur la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles chez les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées. Les travailleurs rémunérés immigrants qui avaient obtenu leur diplôme en architecture en Asie orientale, ceux qui avaient obtenu leur diplôme en physiothérapie en Europe occidentale et en Europe septentrionale, ceux qui avaient obtenu leur diplôme d'infirmière en chef et infirmière autorisée en Europe orientale ainsi que ceux qui avaient obtenu leur diplôme de technologiste médical et assistant en anatomopathologie en Asie orientale étaient les seules

exceptions, avec des écarts variant d'environ quatre à cinq points de pourcentage (colonnes 4 et 5 du tableau A.7.1, annexe 7).

Comme nous l'avons signalé plus haut, de si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles après la prise en compte des incidences des compétences linguistiques laissent entendre que la répartition des travailleurs rémunérés immigrants en fonction de ces variables était relativement semblable à celle observée pour la population des travailleurs rémunérés au sein de chaque profession sélectionnée.

Appartenance à une minorité visible

Comme le montre le tableau 6.7, à l'exception des travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (+58 %), notre analyse révèle que l'appartenance à une minorité visible diminuait la probabilité de travailler dans une profession correspondant à son domaine d'études ou dans une profession équivalente. Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs en ce qui a trait aux travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte et de pharmacien.

Tableau 6.7 (Modèle 6.6)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Non-membres d'une minorité visible[1]	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Membres d'une minorité visible	0,85	0,73***	0,68**	0,81**	0,59***	0,89	1,58**	0,75***

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.6 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques ainsi que de l'appartenance à une minorité visible.

À l'exception des personnes dont les titres de compétences conduisent à la profession de pharmacien (avec des écarts variant de zéro à trois points de pourcentage), l'analyse révèle que la prise en compte des incidences de l'appartenance à une minorité visible avait généralement un important effet sur la probabilité que les immigrants (formés au Canada ou à l'étranger) travaillent dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente.

Avec des écarts de plus de dix points de pourcentage, les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu en Amérique latine (14 points de pourcentage), en Asie du Sud-Est (18 points de pourcentage) et en Asie méridionale (dix points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, ceux ayant obtenu au Canada (20 points de pourcentage), en Amérique latine (12 points de pourcentage), en Afrique (11 points de pourcentage), en Asie orientale (20 points de pourcentage), en Asie du Sud-Est (16 points de pourcentage) et en Asie méridionale (19 points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire, ainsi que ceux ayant obtenu au Canada (14 points de pourcentage) de même qu'en Amérique du Nord et en Océanie (12 points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession de vérificateur et comptable affichaient les plus fortes augmentations en points de pourcentage au regard de la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles (colonnes 5 et 6 du tableau A.7.1, annexe 7). Des écarts aussi importants concernant ces travailleurs rémunérés immigrants donnent à penser que la répartition selon la variable de l'appartenance à une minorité visible est relativement différente lorsqu'on la compare à celle de la population des travailleurs rémunérés au sein de chacune des huit professions sélectionnées. Or, cette répartition a joué un rôle positif dans la réduction de l'écart significatif avant la prise en compte de cette variable dans le modèle.

Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année

Les résultats du tableau 6.8 indiquent que les travailleurs rémunérés qui ont déclaré travailler à temps plein toute l'année étaient plus susceptibles que ceux qui ont déclaré travailler à temps partiel une partie de l'année ou toute l'année ou que ceux qui ont déclaré travailler à temps plein une partie de l'année d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles pour chacune des huit professions sélectionnées. Les écarts n'étaient pas statistiquement significatifs en ce qui concerne les travailleurs rémunérés qui avaient des titres de compétences conduisant à la profession d'architecte et qui ont déclaré travailler à temps partiel toute l'année.

Contrairement à ce que nous avons observé concernant l'ensemble des travailleurs rémunérés, la prise en compte des incidences du statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année n'a pas eu d'effet évident sur la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente pour les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées. En fait, comme le montre l'annexe 7, bien que les écarts relatifs à la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles demeuraient en deçà de cinq points de pourcentage pour la majorité des travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant à l'une des professions sélectionnées, les écarts concernant les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu en Asie occidentale et centrale et au Moyen-Orient (six points de pourcentage) un diplôme d'architecte, ceux ayant obtenu en Europe occidentale (sept points de pourcentage) un diplôme d'ingénieur et ceux ayant obtenu un diplôme d'infirmière auxiliaire en général étaient relativement plus importants (colonnes 6 et 7 du tableau A.7.1, annexe 7).

Tableau 6.8 (Modèle 6.7)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans, Canada, 2006

Effet	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
	rapport de cotes							
Travail à temps partiel une partie de l'année[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Travail à temps partiel toute l'année	1,13	1,27**	2,06***	1,43***	1,00***	2,05**	1,93***	1,26***
Travail à temps plein une partie de l'année	1,92**	1,83***	1,29*	1,24**	1,60	1,84**	1,67***	2,15***
Travail à temps plein toute l'année	2,68***	3,05***	2,30***	1,83***	1,83***	3,34***	2,25***	3,32***

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.7 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques, de l'appartenance à une minorité visible ainsi que du statut d'emploi à temps plein ou à partiel toute l'année ou une partie de l'année.

Les plus importants écarts relativement à la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles ont été observés chez les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire. Ces résultats ne sont pas surprenants compte tenu du fait que, par comparaison avec les immigrants dont les titres de compétences conduisent aux autres professions sélectionnées, une plus forte proportion de ces immigrants ont déclaré travailler à temps partiel. Des écarts variant entre 11 et 76 points de pourcentage ont été observés chez ces immigrants (colonnes 6 et 7 du tableau A.7.1, annexe 7).

6.2 Concordance études-revenu d'emploi

On trouvera ici des résultats semblables à ceux dont il a été fait état à la section précédente, mais concernant la situation d'emploi n° 2 (c'est-à-dire la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi).

Comme le montre le tableau 6.9, compte tenu du petit nombre de personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées, les résultats selon la variable du « temps écoulé depuis l'établissement » n'ont pas pu être analysés. De même, il a été nécessaire de regrouper plusieurs caractéristiques. Cela a été le cas pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences obtenus en Amérique du Nord et Océanie, en

Amérique latine et en Afrique de même que pour celles dont les titres de compétences ont été obtenus dans toutes les régions d'Europe et d'Asie. Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont déclaré être divorcées, séparées ou veuves ont été regroupées dans une seule catégorie d'état matrimonial. D'autre part, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et vivant au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta ont été regroupées, comme l'ont été celles de la Colombie-Britannique et des territoires et celles qui ont déclaré vivre dans les provinces de l'Atlantique.

Tableau 6.9

Répartition des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, Canada, 2006

	Personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération
Professions sélectionnées	nombre
Toutes les professions sélectionnées	**787 151**
Architectes	12 538
Ingénieurs	269 932
Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie	20 374
Infirmières en chef et infirmières autorisées	69 579
Infirmières auxiliaires	115 450
Pharmaciens	18 223
Physiothérapeutes	17 825
Vérificateurs et comptables	263 230

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ne sont pas aux études et qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Résultats

L'analyse des données du Recensement de 2006 montre que les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à l'une des huit professions sélectionnées étaient généralement moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada et que les Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Comme le montre le tableau 6.10, cela était particulièrement le cas pour les immigrants possédant des titres de compétences obtenus en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Les immigrants formés en Amérique du Nord et en Océanie de même qu'en Europe affichaient la plus forte probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi parmi tous les immigrants formés à l'étranger travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en 2006, et ce, pour la majorité des huit professions sélectionnées. Les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu en Amérique du Nord et en Océanie des titres de compétences conduisant aux professions

d'infirmière en chef et infirmière autorisée ainsi que de vérificateur et comptable avaient, par exemple, 58 % et 28 % plus de chances que leurs homologues nés au Canada de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études.

Tableau 6.10 (Modèle 6.8)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Région d'études des immigrants								
Canada	0,81***	0,81***	0,80	1,16**	0,91	0,83 *	1,26	1,03
Amérique du Nord et Océanie	0,72	0,79**	1,01	1,58**	0,52	0,93	1,84	1,28
Amérique latine et Afrique	0,18***	0,34***	0,19**	0,61 *	0,07**	0,93	1,36	0,41***
Europe	0,56**	0,50***	0,24**	0,89	0,29***	0,64**	1,35	0,60***
Asie	0,09***	0,19***	0,39***	0,92	0,02**	0,21***	0,88	0,29***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.8 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant et de la région d'études.

Sexe et groupe d'âge

Même si les résultats de la section précédente montraient que, pour certaines professions sélectionnées, les travailleuses rémunérées étaient plus susceptibles que leurs homologues de sexe masculin d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles, les résultats du tableau 6.11 montrent par ailleurs que leur revenu était généralement plus faible que celui déclaré par leurs homologues de sexe masculin travaillant à temps plein toute l'année. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et possédant des titres de compétence conduisant aux professions d'architecte ainsi que de technologiste médical et assistant en anatomopathologie.

Tableau 6.11 (Modèle 6.9)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Sexe								
Hommes[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Femmes	0,81	0,54***	1,01	0,85 *	0,77**	0,50***	0,56***	0,49***
Groupe d'âge								
25 à 34 ans[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
35 à 44 ans	3,71***	2,26***	2,56***	1,77***	1,19	1,15	1,35**	1,15***
45 à 54 ans	6,06***	2,64***	3,02***	1,89***	1,48***	1,43**	1,85***	1,07 *
55 à 64 ans	5,86***	2,80***	3,17***	1,59***	1,06	1,13	1,60**	0,87**

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.*

Modèle 6.9 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge.

Tout comme nous l'avions observé pour l'ensemble des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération (section 5.2), les personnes plus âgées qui ont déclaré posséder des titres de compétences conduisant à l'une des huit professions sélectionnées étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues de 25 à 34 ans de déclarer toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Cette affirmation s'appliquait particulièrement aux personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétence conduisant aux professions d'architecte (+486 %), d'ingénieur (+180 %) ainsi que de technologiste médical et assistant en anatomopathologie (+217 %) (tableau 6.11).

À l'exception des immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et possédant des titres de compétences obtenus au Canada (six points de pourcentage) et en Europe (12 points de pourcentage) menant à la profession d'architecte, de ceux possédant des titres de compétences obtenus en Amérique du Nord et en Océanie (11 points de pourcentage) ainsi qu'en Europe (six points de pourcentage) menant à la profession d'ingénieur, de ceux possédant des titres de compétences obtenus en Amérique du Nord et en Océanie (neuf points de pourcentage) conduisant à la profession d'infirmière en chef et infirmière autorisée et de ceux possédant des titres de compétences obtenus en Amérique latine et en Afrique (cinq points de pourcentage) conduisant à la profession de vérificateur et

comptable, pour lesquels des écarts variant de cinq à douze points de pourcentages étaient observés, la prise en compte des incidences du sexe et du groupe d'âge s'est traduite par des écarts de quatre points de pourcentage ou moins au regard de la probabilité de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études pour une majorité d'immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées (colonnes 1 et 2 du tableau A.8.1, annexe 8). De si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, après la prise en compte des incidences du sexe et du groupe d'âge, laissent entendre que la répartition des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en fonction de ces variables était relativement semblable à celle observée pour la population des personnes travaillant à temps plein et toute l'année contre rémunération au sein de chacune des huit professions sélectionnées.

Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu dans toutes les régions d'études des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (colonnes 1 et 2 du tableau A.8.1, annexe 8).

État matrimonial et présence d'enfants

Comme c'était le cas avec les résultats observés plutôt concernant la concordance études-compétences professionnelles pour les professions sélectionnées, le fait d'être marié ou de vivre en union libre avait une incidence positive sur la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. Les données du tableau 6.12 montrent que, à l'exception des personnes possédant des titres de compétences en sciences infirmières (c'est-à-dire les infirmières en chef et infirmières autorisées ainsi que les infirmières auxiliaires), la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi était plus élevée pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont déclaré être mariées ou vivre en union libre. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives chez les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et possédant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien et de physiothérapeute ayant déclaré être divorcées, séparées ou veuves et chez celles ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie et de physiothérapeute ayant déclaré n'avoir jamais été mariées ou n'avoir jamais vécu en union libre.

Tableau 6.12 (Modèle 6.10)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
État matrimonial								
Personnes mariées ou vivant en union libre[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Personnes divorcées, séparées ou veuves	0,56**	0,75***	0,91	1,08	1,23**	0,95	0,83	0,75***
Personnes jamais mariées ou n'ayant jamais vécu en union libre	0,73	0,64***	1,22	1,13 *	1,28**	0,77**	0,80	0,87***
Présence d'enfants								
Sans enfants[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Enfants d'âge préscolaire	0,78	1,16***	0,84	0,66***	0,85	0,72**	0,92	1,18***
Enfants plus âgés	0,99	1,12***	0,88	1,01	0,95	0,82 *	0,90	0,99

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.10 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial et de la présence d'enfants.

L'effet de la présence d'enfants, de 5 ans ou moins ou de plus de 5 ans, n'était pas aussi évident. Comme le montre le tableau 6.12, par comparaison avec les personnes sans enfants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, bien que la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi était plus élevée pour les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'ingénieur ainsi qu'à celle de vérificateur et comptable, cette probabilité était plus faible pour les personnes dont les titres de compétences conduisaient aux professions d'infirmière en chef et infirmière autorisée de même que de pharmacien. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives pour les travailleurs rémunérés possédant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière auxiliaire et de physiothérapeute.

La prise en compte des incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants n'a eu aucun effet ou n'a eu que très peu d'effet sur la probabilité de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études parmi les immigrants travaillant à temps plein et toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées (c'est-à-dire des écarts inférieurs à

trois points de pourcentage) (colonnes 2 et 3 du tableau A.8.1, annexe 8). Ici encore, de si petits écarts dans la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, après la prise en compte des incidences de l'état matrimonial et de la présence d'enfants, semblent laisser entendre que la répartition des immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en fonction de ces variables était relativement semblable à celle observée pour la population des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dans chacune des huit professions sélectionnées.

Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu dans toutes les régions d'études des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (colonnes 2 et 3 du tableau A.8.1, annexe 8).

Province, territoire et lieu de résidence

Même si la situation n'était pas généralisée pour l'ensemble des huit professions sélectionnées, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en Ontario étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues vivant dans toutes les autres provinces et dans les territoires de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Comme le montre le tableau 6.13, les seules exceptions étaient les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération possédant des titres de compétences menant à la profession d'architecte et vivant dans les Prairies (+45 %) ainsi qu'en Colombie-Britannique et dans les territoires (+52 %), celles possédant des titres de compétences menant à la profession d'ingénieur et vivant dans les Prairies (+59 %) de même que celles possédant des titres de compétences menant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie et vivant en Colombie-Britannique et dans les territoires (+31 %), qui étaient toutes plus susceptibles que leurs homologues vivant en Ontario de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dans les provinces de l'Atlantique et au Québec étaient, d'autre part, généralement moins susceptibles de déclarer de tels niveaux de revenu.

En ce qui concerne le lieu de résidence, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et vivant dans un centre de population étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues vivant dans une région rurale d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi (tableau 6.13). Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière auxiliaire, de pharmacien et de physiothérapeute.

Tableau 6.13 (Modèle 6.11)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Province et territoire de résidence								
Ontario[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Provinces de l'Atlantique	1,58	0,72***	0,13***	0,58***	0,83 *	0,46***	0,62**	0,56***
Québec	1,00	0,86**	0,08***	0,50***	0,96	0,58***	0,50***	0,78***
Prairies	1,45 *	1,59***	0,76**	1,03	0,94	1,03	0,57***	0,87***
Colombie-Britannique et territoires	1,52**	0,84***	1,31 *	0,93	0,80 *	0,67**	0,82	0,77***
Lieu de résidence								
Centre de population[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Région rurale	0,52**	0,80***	0,85	0,82***	1,03	1,02	1,09	0,60***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.11 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants ainsi que de la province, du territoire et du lieu de résidence.

Selon le domaine d'études, la prise en compte des incidences du lieu de résidence (c'est-à-dire la province, le territoire, le centre de population et la région rurale) avait des effets différents sur la probabilité de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi chez les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération. Les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, d'ingénieur et d'infirmière auxiliaire, par exemple, affichaient des écarts inférieurs à trois points de pourcentage relativement à la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi, après la prise en compte des incidences du lieu de résidence, et ce, indépendamment de la région d'études.

Des écarts variant entre trois et 15 points de pourcentage ont cependant été observés chez les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien ainsi que de vérificateur et comptable. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les

immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu dans toutes les régions d'études des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (colonnes 3 et 4 du tableau A.8.1, annexe 8).

D'une façon plus précise, les écarts relatifs à la probabilité de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études diminuaient de plus de cinq points de pourcentage chez les personnes possédant des titres de compétences obtenus en Asie (15 points de pourcentage) et en Europe (sept points de pourcentage) et menant à la profession de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, chez celles possédant des titres de compétences obtenus en Amérique latine et en Afrique (neuf points de pourcentage) et menant à la profession d'infirmière en chef et infirmière autorisée, chez celles possédant des titres de compétences obtenus en Europe (neuf points de pourcentage) et conduisant à la profession de pharmacien ainsi que chez celles possédant des titres de compétences obtenus en Europe (huit points de pourcentage) et menant à la profession de vérificateur et comptable (colonnes 3 et 4 du tableau A.8.1, annexe 8).

La combinaison de ces résultats et de ceux obtenus à la section précédente laisse croire à l'existence d'un certain compromis entre la probabilité de « travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente » et de « trouver un emploi bien rémunéré » pour les travailleurs rémunérés immigrants possédant des titres de compétences menant à certaines professions. Dans le cas des travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire, par exemple, bien que le lieu de résidence ait un effet relativement faible sur la probabilité de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi, ce même facteur avait une incidence beaucoup plus élevée sur la probabilité de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles. L'inverse pouvait être observé chez les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences conduisant à la profession de pharmacien (colonnes 3 et 4 du tableau A.7.1, annexe 7, et colonnes 3 et 4 du tableau A.8.1, annexe 8).

Capacité de soutenir une conversation dans les langues officielles du Canada

Comme le montre le tableau 6.14, à l'exception des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire, la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études était plus élevée chez les personnes connaissant l'anglais uniquement ou connaissant les deux langues officielles. Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs en ce qui concerne les personnes dont les titres de compétences conduisaient aux professions d'ingénieur, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien et de physiothérapeute.

Tableau 6.14 (Modèle 6.12)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Anglais seulement[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Français seulement	1,36	0,61***	0,44	1,07	1,80**	1,23	1,32	0,65***
Anglais et français	1,62**	1,05	1,05	1,01	0,80*	1,26	1,20	1,26***
Ni l'anglais ni le français	..	0,35*	..	0,45	..	..	0,78	0,29*

.. indisponible pour une période de référence précise

* $p \leq 0,05$

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.12 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, de la province, du territoire et du lieu de résidence ainsi que des compétences linguistiques.

Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins une des langues officielles du Canada et celles qui ont déclaré parler le français uniquement étaient généralement moins susceptibles que celles qui parlaient uniquement l'anglais de déclarer toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études (tableau 6.14). Les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à la profession d'infirmière auxiliaire étaient la seule exception; celles qui ont déclaré parler uniquement le français avaient 80 % plus de chances que leurs homologues parlant uniquement l'anglais de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les résultats n'étaient pas statistiquement significatifs en ce qui concerne les francophones travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétence conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, de pharmacien et de physiothérapeute ainsi que pour les personnes ne parlant ni l'une ni l'autre des langues officielles du Canada et ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, d'infirmière auxiliaire, de pharmacien et de physiothérapeute.

La prise en compte des incidences des compétences linguistiques n'a eu aucun effet ou n'en a eu que très peu sur la probabilité de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi chez les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant à

l'une des huit professions sélectionnées. Des écarts inférieurs à deux points de pourcentage étaient observés pour la majorité d'entre eux, et ce, indépendamment de la région d'études. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu dans toutes les régions d'études des titres de compétences conduisant à la profession de physiothérapeute (colonnes 4 et 5 du tableau A.8.1, annexe 8).

Appartenance à une minorité visible

Comme le montre le tableau 6.15, à l'exception des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétence conduisant à la profession de vérificateur et comptable, notre analyse révèle que l'appartenance à une minorité visible faisait diminuer la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les travailleurs rémunérés possédant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, d'infirmière auxiliaire, de pharmacien et de physiothérapeute.

Tableau 6.15 (Modèle 6.13)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans et possédant des titres de compétence conduisant aux huit professions sélectionnées, Canada, 2006

	Architectes	Ingénieurs	Technologistes médicaux et assistants en anatomo-pathologie	Infirmières en chef et infirmières autorisées	Infirmières auxiliaires	Pharmaciens	Physio-thérapeutes	Vérificateurs et comptables
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Non-membres d'une minorité visible[1]	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Membres d'une minorité visible	0,58**	0,81***	1,00	1,05	1,27	0,89	1,21	1,17**

** $p \leq 0,01$

*** $p \leq 0,001$

1. Catégorie de référence.

Notas : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Modèle 6.13 : Après la prise en compte des incidences du statut d'immigrant, de la région d'études, du sexe et du groupe d'âge, de l'état matrimonial, de la présence d'enfants, de la province, du territoire et du lieu de résidence, des compétences linguistiques et de l'appartenance à une minorité visible.

Comme cela a été le cas en ce qui concerne le lieu de résidence, l'incidence de la prise en compte de la variable de l'appartenance à une minorité visible sur la probabilité, pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération, d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi semble varier selon le domaine d'études. Comme nous pouvons le voir à l'annexe 8, après avoir pris en compte les incidences de l'appartenance à une minorité visible, la vaste majorité des immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant des titres de compétences conduisant aux professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée, d'infirmière auxiliaire et de pharmacien, par exemple, affichaient des écarts inférieurs à trois points de pourcentage relativement à la probabilité de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études.

D'autre part, des écarts supérieurs à cinq points de pourcentage étaient observés concernant les immigrants ayant obtenu en Amérique latine et en Afrique (sept points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession d'architecte, celles ayant obtenu au Canada (dix points de pourcentage) ainsi qu'en Amérique du Nord et en Océanie (neuf points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession d'ingénieur ainsi que celles ayant obtenu au Canada (huit points de pourcentage) des titres de compétences conduisant à la profession de vérificateur et comptable. Les différences n'étaient pas statistiquement significatives en ce qui concerne les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant obtenu dans toutes les régions d'études des titres de compétences menant à la profession de physiothérapeute (colonnes 5 et 6 du tableau A.8.1, annexe 8). De si importants écarts concernant ces immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération laissent croire à l'existence d'une répartition relativement différente en fonction de la variable de l'appartenance à une minorité visible par comparaison à la population des personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération dans chacune des huit professions sélectionnées.

Résumé

Les résultats du Recensement de 2006 montrent que les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et possédant des titres de compétences conduisant à l'une des huit professions sélectionnées étaient, en général, moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada et que les Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires d'avoir une bonne concordance études-emploi et une bonne concordance études-revenus d'emploi. La région d'études, c'est-à-dire la région où les immigrants ont dit avoir obtenu leurs titres de compétences, avait une influence manifeste sur la probabilité qu'ils travaillent dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente ou qu'ils touchent un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Comme nous l'avons observé plus haut, les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences au Canada, en Amérique du Nord et en Océanie de même que dans différentes régions d'Europe affichaient la plus forte probabilité d'avoir une situation d'emploi « favorable » parmi tous les travailleurs rémunérés immigrants ayant des titres de compétences

conduisant à l'une des professions sélectionnées. Le classement de ces régions variait cependant selon les titres de compétences.

Même si, pour certaines professions sélectionnées (à savoir les professions de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, d'infirmière en chef et infirmière autorisée ainsi que de physiothérapeute), les travailleuses rémunérées n'étaient pas moins susceptibles que leurs homologues de sexe masculin de déclarer une bonne concordance études-compétences professionnelles, elles étaient cependant moins susceptibles de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études.

Tout comme nous l'avons observé chez les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération en général, les travailleurs rémunérés plus âgés qui ont déclaré être titulaires de titres de compétences conduisant à l'une des huit professions sélectionnées étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues de 25 à 34 ans de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études.

L'incidence de l'âge n'était pas aussi évidente dans le cas de la concordance études-compétences professionnelles. Chez les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux professions d'architecte, de technologiste médical et assistant en anatomopathologie, de pharmacien ainsi que de vérificateur et comptable, par exemple, les personnes plus âgées étaient généralement plus susceptibles que les travailleurs rémunérés de 25 à 34 ans d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles. En revanche, parmi les personnes ayant des titres de compétences en génie, en sciences infirmières et en physiothérapie, les travailleurs rémunérés plus jeunes étaient plus susceptibles que leurs homologues plus âgés de déclarer travailler dans leur domaine d'études ou dans une profession équivalente.

Comme nous l'avons déjà observé, à l'exception des travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences en sciences infirmières, le fait d'être marié ou de vivre en union libre semble accroître la probabilité d'avoir une situation d'emploi « favorable » sur le marché du travail canadien. La présence d'enfants d'âge préscolaire n'avait pas une incidence aussi évidente et aussi généralisée parmi les huit professions sélectionnées.

Aucune tendance précise ne se dégageait selon la province et le territoire au regard de la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles parmi les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées. En ce qui concerne la concordance études-revenu d'emploi, même si la situation n'était pas généralisée parmi toutes les professions sélectionnées, les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et résidant en Ontario étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues vivant ailleurs au Canada de déclarer un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études. Ceux qui vivaient dans les provinces de l'Atlantique et au Québec étaient en revanche généralement moins susceptibles de déclarer de tels niveaux de revenu.

Conformément à nos observations précédentes, les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences conduisant aux huit professions sélectionnées et vivant dans des centres de population étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues des régions rurales d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles ou une bonne concordance études-revenu d'emploi. Les travailleurs rémunérés ayant des titres de compétences en pharmacie et vivant dans des régions rurales constituaient la seule exception à cette règle. En fait, les résultats du Recensement de 2006 montrent qu'ils avaient environ 43 % plus de chances que leurs homologues vivant dans des centres de population de déclarer travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente.

Comme l'indiquent les données du Recensement de 2006, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré connaître les deux langues officielles étaient généralement plus susceptibles que ceux qui ne parlaient que l'anglais d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles ou de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études.

Enfin, l'incidence de l'appartenance à une minorité visible sur la probabilité d'avoir une situation d'emploi « favorable » sur le marché du travail canadien n'était pas évidente et, pour la vaste majorité des professions sélectionnées, n'était pas statistiquement significative.

Section 7

Résumé et conclusions

Contrairement aux vagues d'immigrants arrivés dans les années 1950 et 1960, ceux qui sont arrivés au Canada depuis les années 1970 possèdent des niveaux de scolarité relativement élevés, ce qui grossit énormément le bassin de diplômés du niveau postsecondaire au Canada (Reitz, 2007). Dès leur arrivée toutefois, de nombreux immigrants ont du mal à trouver un travail lié à leur domaine d'études ainsi qu'à obtenir un emploi relativement bien rémunéré. Selon Boudarbat et Chernoff (2009), si l'une des principales fonctions de la scolarité, obtenue au pays ou à l'étranger, consiste à acquérir des compétences qui serviront plus tard dans l'emploi, le fait de ne pas utiliser ces compétences professionnelles sur le marché du travail canadien constituerait alors un gaspillage des ressources, tant pour le travailleur que pour l'ensemble de la société.

L'intégration réussie des immigrants au marché du travail canadien présente un intérêt pour le grand public de même que pour les immigrants actuels et futurs. Bien que différentes mesures puissent être utilisées pour évaluer ce que l'on pourrait qualifier d'intégration « réussie » pour ces immigrants, le rapport porte exclusivement sur les deux résultats positifs suivants sur le plan de l'emploi : 1) le fait d'avoir un travail correspondant à son domaine d'études ou exigeant un niveau de compétence semblable ou plus élevé, et 2) le fait de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian national établi pour la profession correspondant le mieux au domaine d'études. Les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à ces situations d'emploi « favorables » ont été examinés dans le rapport.

Compte tenu de l'objectif du rapport, qui est de cerner les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus susceptibles de mener à une intégration « réussie » au marché du travail canadien des immigrants formés à l'étranger, seules les personnes faisant partie du principal groupe d'âge actif (25 à 64 ans), ayant fait des études postsecondaires, ayant déclaré ne pas être aux études en 2006 et travaillant contre rémunération ont été prises en considération. Pour déterminer si ces personnes travaillaient dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession équivalente, seules celles ayant déclaré avoir terminé leurs études postsecondaires dans l'un des programmes d'enseignement menant aux professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont été sélectionnées.

Dans le contexte du présent rapport, on ne cherche nullement à définir « précisément » ce qui serait considéré comme une intégration « réussie » ou une « mauvaise » intégration de ces immigrants au marché du travail. L'interprétation

en est laissée complètement à la discrétion du lecteur puisque, de l'avis de l'auteure, un tel concept est arbitraire et sujet à discussion.

Comme le montre le Recensement de 2006, les immigrants formés à l'étranger étaient généralement moins susceptibles que leurs homologues formés au Canada et que les Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires de travailler dans une profession correspondant à leur domaine d'études ou dans une profession exigeant des niveaux de compétence semblables ou plus élevés. Cette affirmation valait également en ce qui concerne la concordance études-revenu d'emploi.

La région où les titres de compétences ont été obtenus avait une influence manifeste sur la probabilité que ces immigrants aient une situation d'emploi « favorable » sur le marché du travail canadien. Les travailleurs rémunérés immigrants ayant obtenu leurs titres de compétences au Canada, en Amérique du Nord et en Océanie de même que dans différentes régions d'Europe affichaient la plus forte probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles ou études-revenu d'emploi. Le classement des régions variait cependant selon le type de titres de compétences.

Le temps écoulé depuis l'établissement au pays figurait également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement associés à une intégration « réussie » au marché du travail canadien des immigrants formés à l'étranger. Ceux qui sont établis au pays depuis plus de dix ans étaient généralement plus susceptibles que leurs homologues arrivés récemment et très récemment de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente ou de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. Il convient toutefois de noter que, bien que ces difficultés semblent s'atténuer au fil du temps, les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération et établis au pays depuis plus de dix ans et étaient encore généralement moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de déclarer une situation « favorable » sur le marché du travail.

Les travailleurs rémunérés faisant partie du principal groupe d'âge actif ne font pas tous face aux mêmes difficultés. En effet, selon le domaine d'études, certains étaient plus susceptibles que d'autres de déclarer avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles ou une bonne concordance études-revenu d'emploi en 2006. Il n'est pas surprenant de constater que les travailleurs rémunérés ayant étudié dans des domaines où existait un lien évident entre le diplôme et la capacité de répondre aux exigences de la profession (c'est le cas de la plupart des professions et des métiers réglementés) affichaient en général une probabilité plus élevée de déclarer une situation « favorable » sur le marché du travail canadien par rapport à ceux qui avaient étudié dans un domaine où ce lien était moins direct.

Au niveau provincial, les travailleurs rémunérés vivant en Alberta et dans les territoires étaient plus susceptibles que leurs homologues de l'Ontario et des autres provinces de déclarer travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente ou de déclarer une bonne concordance études-revenu d'emploi. D'autre part, les travailleurs rémunérés vivant dans les provinces de l'Atlantique étaient précédés de peu par ceux du Québec pour ce qui est des plus faibles probabilités d'avoir une situation aussi « favorable » sur le marché du travail canadien.

Les résultats montrent également que, par comparaison avec la connaissance de l'anglais seulement, le fait de pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles augmente la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles et études-revenu d'emploi. À l'inverse, les travailleurs rémunérés qui ont déclaré ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans au moins l'une des deux langues officielles du Canada ou pouvoir le faire en français seulement étaient moins susceptibles que ceux qui parlaient uniquement l'anglais de déclarer une situation d'emploi aussi « favorable ».

Enfin, l'analyse révèle que le fait d'être un homme, d'être marié ou de vivre en union libre, d'avoir des enfants d'âge préscolaire, de vivre dans un centre de population ainsi que de travailler à temps plein toute l'année dans le cas de la concordance études-compétences professionnelles, figure également parmi les caractéristiques et les facteurs déterminants les plus étroitement liés à une intégration « réussie » des travailleurs rémunérés au marché du travail du Canada. Les incidences de l'âge et de l'appartenance à une minorité visible n'étaient pas aussi évidentes lorsque l'analyse portait sur les professions sélectionnées et ne pouvaient pas être généralisées.

Des résultats semblables pouvaient être observés chez les travailleurs rémunérés immigrants en général (y compris les immigrants formés à l'étranger travaillant contre rémunération). Même si l'importance de l'exercice variait, la prise en compte des facteurs comme le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, le niveau de scolarité et le grand programme d'enseignement, le lieu de résidence (c'est-à-dire la province, le territoire, le centre de population et la région rurale), les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible ainsi que le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année avait dans tous les cas une certaine incidence sur la probabilité que ces immigrants aient une bonne concordance études-compétences professionnelles et touchent un bon revenu d'emploi.

Références

Beach, Charles M. et Christopher Worswick. 1993. *Is There a Double-Negative Effect on the Earnings of Immigrant Women?* Canadian Public Policy 19(1): 36-53.

Bonikowska, Aneta, David A. Green et W. Craig Riddell. 2008. *Littératie et marché du travail : Les capacités cognitives et les gains des immigrants*. Enquête international sur l'alphabétisation des adultes. N° 89-552-M N° 020 au catalogue de Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/89-552-m/89-552-m2008020-fra.pdf.

Boudarbat, Brahim et Victor Chernoff. 2009. *The Determinants of Education-Job Match among Canadian University Graduates*. Discussion Paper Series. IZA DP No. 4513. http://ftp.iza.org/dp4513.pdf.

Boyd, Monica. 1984. *At a Disadvantage: The Occupational Attainments of Foreign Born Women in Canada*. International Migration Review 18(4):1091-1119.

Boyd, Monica. 1992. *Gender, Visible Minority and Immigrant Earnings Inequality: Reassessing Employment Equity Premise*. Vic Satzewch, ed., Deconstructing a Nation: Immigration, Multiculturalism & Racism in '90s Canada. Halifax: Fernwood Publishing, pp. 279-321.

Fertig, Michael et Stefanie Schurer. 2007. *Labour Market Outcomes of Immigrants in Germany: The Importance of Heterogeneity and Attrition Bias*. Discussion Paper Series. IZA DP No. 2915. http://ftp.iza.org/dp2915.pdf.

Forum des ministres du marché du travail. 2009. *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*. Plan d'action économique du Canada. N° HS4-91/2009F-PDF au catalogue. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/publications/rtcae/cpc_dossier/PDF/cpc.pdf.

Galarneau, Diane et René Morrisette. 2008. *Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises*. L'emploi et le revenu en perspective. Vol. 9 N° 12. N° 75-001-X au catalogue de Statistique Canada. http://statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2008112/pdf/10766-fra.pdf.

Garcia-Espejo, Isabel et Marta Ibanez. 2006. *Education-Skill Matches and Labour Achievements among Graduates in Spain*. European Sociological Review, Vol. 22 No. 2 (pp.141-155).

Grayson, Paul J. 2004. *Social Dynamics, University Experiences, and Graduates' Job Outcome*. British Journal of Sociology of Education, Vol. 25, No. 5, (pp. 609-627).

Geschwender, James A. 1994. *Married women's waged labor and racial/ethnic stratification in Canada*. Canadian Ethnic Studies 26 (3): 53-73.

Heijke, H., C. Meng et C. Ris. 2003. *Fitting to the job: the role of generic and vocational competencies in adjustment and performance*. Labour Economics, Vol. 10 (pp. 215-229).

Krahn, Harvey et Jeffrey Bowlby. 1999. *Education job-skills match: An Analysis of the 1990 and 1995 National Graduates Surveys*. Document de recherche de Ressources Humaines et Développement des compétences Canada en partenariat avec le Centre de la statistique de l'éducation. R-00-101E (85 pages).

Lautard, Hugh E. et Donald J. Loree. 1984. *Ethnic stratification in Canada, 1931-1971*. Canadian Journal of Sociology 9: 333-343.

Lautard, Hugh et Neil Guppy. 1999. *Revisiting the Vertical Mosaic: Occupational Stratification Among Canadian Ethnic Groups*, in Peter S. Li, ed., Race and Ethnic Relations in Canada, 2nd edition, Toronto: Oxford University Press, pp. 219-52.

Lochhead, Clarence. 2002. *Employment Sponsored Training among Recent Immigrants*. Canadian Labour and Business Centre. 15 pages. http://www.cspc.ca/files/Reports/Fitting_In/Training_among_Recent_Immigrants_-_WES.pdf.

Li, Peter S. 1988. *Ethnic Inequality in a Class Society*. Toronto: Wall and Thompson.

Li, Peter S. 1992. *Race and Gender as Bases of Class Fractions and Their Effects on Earnings*. Canadian Review of Sociology and Anthropology 29(4): 488-510.

Li, Peter S. 2000. *Earning Disparities between Immigrants and Native-Born Canadians*. Canadian Review of Sociology and Anthropology 37(3): 289–311.

Oreopoulos, Philip. 2008. *Why do Skilled Immigrants Struggle in the Labour Market: A Field Experiment with Six Thousand Résumés*. Economics Department, University of British Columbia.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2002. *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*. Juillet 2002. http://www.oecd.org/dataoecd/28/60/18982236.pdf.

Pendakur Krishna et Ravi Pendakur. 1998. *The Colour of Money: Earnings Differentials among Ethnic Groups in Canada*. Canadian Journal of Economics 31(3): 518-48.

Picot, Garnett et Feng Hou. 2009. *Seeking Success in Canada and the United States: The Determinants of Labour Market Outcomes Among the Children of Immigrants*. Canadian Labour Market and Skills Researcher Network. Working Paper No. 48. http://ideas.repec.org/p/ubc/clssrn/clsrn_admin-2009-63.html

Plante, Johanne. 2010. *Caractéristiques et résultats sur le marché du travail des immigrants formés à l'étranger*. Nº 81-595-M au catalogue de Statistique Canada — Nº 084. http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010084-fra.htm.

Reitz, Jeffery. 2007. *Immigrant Employment Success in Canada, Part I: Individual and Contextual Causes*. Journal of International Migration and Integration 8:11-36.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. 2010. *Aperçu du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers*. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/reconnaissance_titres_competences/apercu.shtml (consulté le10 septembre 2010).

Robst, John. 2007. *Education and Job Match: The Relatedness of College Major and Work*. Economics of Education Review, 26, (pp. 397–407).

Statistique Canada. 2007. *Immigration au Canada : Un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. Nº 97-557-XIF au catalogue de Statistique Canada. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-557/pdf/97-557-XIF2006001.pdf.

Statistique Canada. 2008a. *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006 : résultats*. N° 97-560-X au catalogue de Statistique Canada. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-560/pdf/97-560-XIF2006001-eng.pdf.

Statistique Canada. 2008b. *La mosaïque ethnoculturelle du Canada, Recensement de 2006 : résultats*. N° 97-562-X au catalogue de Statistique Canada. http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-562/pdf/97-562-XIF2006001.pdf.

Storen, Liv Anne et Clara Ase Arnesen. 2006. *What Promotes a Successful Utilization Of Competence in the Labour Market Five Years after Graduation? Does Vocational Higher Education Result in a Better Match than Academic Generalist Education?* Paper presented at the European Research Network on Transition in Youth – 2006 Workshop, Marseilles, 7–9 September 2006 (27 pages).

Witte, James C. et Arne L Kalleberg. 1995. *Matching Training and Jobs: The Fit Between Vocational Education and Employment in the German Labour Market*. European Sociological Review, Vol. 11 No. 3. (pp. 293-317).

Wolbers, Maareten H.J. 2003. *Job Mismatches and their Labour-Market Effects among School-Leavers in Europe*. European Sociological Review, Vol. 19 No. 3, (pp. 249-266).

Zeman, Klarka, Kathryn McMullen et Patrice de Broucker. 2010. *Le paradoxe du faible revenu de diplômés de l'enseignement supérieur : Les diplômés du collège et de l'université avec de faibles revenus, Ontario, 2006*. N° 81-595-M au catalogue de Statistique Canada — N° 081. http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010081-fra.htm.

Annexe 1

Régions et pays où le plus haut niveau d'études postsecondaires a été atteint

Le tableau ci-dessous montre la liste détaillée des régions et des pays d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires.

La question 31 du recensement (« *Dans quelle province, quel territoire ou quel pays cette personne a-t-elle obtenu son certificat ou diplôme le plus élevé?* ») a servi à déterminer le pays dans lequel les immigrants avaient obtenu leur plus haut niveau de scolarité au-delà des études secondaires.

Les personnes **formées à l'étranger** comprennent toutes les personnes de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut niveau de scolarité (certificat, diplôme ou grade) « à l'extérieur du Canada », alors que les personnes **formées au Canada** comprennent toutes celles qui avaient fait leurs études « au Canada ».

Tableau A.1.1

Liste détaillée des régions et des pays d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires

Régions et sous-régions d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires	Pays / Provinces d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires
Formés au Canada	
Canada	Terre-Neuve-et-Labrador
	Île-du-Prince-Édouard
	Nouvelle-Écosse
	Nouveau-Brunswick
	Québec
	Ontario
	Manitoba
	Saskatchewan
	Alberta
	Colombie-Britannique
	Yukon
	Territoires du Nord-Ouest
	Nunavut
Formés à l'étranger	
Amérique du Nord	États-Unis d'Amérique
	Autres pays d'Amérique du Nord[1]
Amérique centrale	Belize
	Costa Rica
	El Salvador
	Guatemala
	Honduras
	Mexique
	Nicaragua
	Panama

Tableau A.1.1 (suite)

Liste détaillée des régions et des pays d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires

Régions et sous-régions d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires	Pays / Provinces d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires
Antilles et Bermudes	Antigua and Barbuda
	Barbade
	Bermudes
	Cuba
	Dominique
	République Dominicaine
	Grenade
	Haïti
	Jamaïque
	Saint-Kitts-et-Nevis
	Sainte-Lucie
	Saint-Vincent-et-les Grenadines
	Trinité-et-Tobago
	Autres pays des Antilles et des Bermudes[2]
Amérique du Sud	Argentine
	Bolivie
	Brésil
	Chili
	Colombie
	Équateur
	Guyana
	Paraguay
	Pérou
	Suriname
	Uruguay
	Venezuela
	Autres pays d'Amérique du Sud[3]
Europe	
Europe occidentale	Autriche
	Belgique
	France
	Allemagne
	Pays-Bas
	Suisse
	Autres pays d'Europe occidentale[4]
Europe orientale	Bulgarie
	République tchèque
	Slovaquie
	Tchécoslovaquie,n.d.a.
	Hongrie
	Pologne
	Roumanie
	Estonie
	Lettonie
	Lituanie
	Belarus
	République de Moldavie
	Fédération de Russie
	Ukraine
	URSS, n.d.a.
Europe septentrionale	Irlande (EIRE)
	Danemark (comprend les îles Féroé)
	Finlande
	Islande
	Norvège (comprend Svalbard et l'île de Jan Mayen)
	Suède
	Royaume-Uni

Tableau A.1.1 (suite)

Liste détaillée des régions et des pays d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires

Régions et sous-régions d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires	Pays / Provinces d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires
Europe méridionale	Albanie
	Grèce
	Italie
	Malte
	Portugal
	Espagne
	Bosnie-Herzégovine
	Croatie
	Macédoine
	Serbie et Monténégro
	Slovénie
	Yougoslavie, n.d.a.
	Autres pays d'Europe méridionale[5]
Autres Europe	
Afrique	
Afrique occidentale	Côte d'Ivoire
	Ghana
	Guinée
	Nigéria
	Sénégal
	Sierra Leone
	Autres pays d'Afrique occidentale[6]
Afrique orientale	Burundi
	Érythrée
	Éthiopie
	Kenya
	Madagascar
	Maurice
	Rwanda
	Somalie
	République unie de Tanzanie
	Ouganda
	Zambie
	Zimbabwe
	Autres pays d'Afrique orientale[7]
Afrique du Nord	Algérie
	Égypte
	Libye
	Maroc
	Soudan
	Tunisie
Afrique centrale	Angola
	Cameroun
	République démocratique du Congo
	Autres pays d'Afrique centrale[8]
Afrique méridionale	République d'Afrique du Sud
	Autres pays d'Afrique méridionale[9]
Autres Afrique	
Asie	
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	Afghanistan
	Chypre
	Iran
	Iraq
	Israël
	Jordanie
	Koweït
	Liban

Tableau A.1.1 (fin)

Liste détaillée des régions et des pays d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires

Régions et sous-régions d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires	Pays / Provinces d'obtention du plus haut niveau d'études postsecondaires
	Asie
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	Palestine Arabie saoudite Syrie Émirats arabes unis Turquie Kazakhstan Ouzbékistan Arménie Azerbaïdjan Autres pays d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient[10]
Asie orientale	République populaire de Chine (Incluant la Chine) Zone administrative spéciale de Hong Kong Zone administrative spéciale de Macao Japon Corée du Sud (incluant la Corée) Taïwan Autres pays d'Asie orientale[11]
Asie du Sud-Est	Brunei Darussalam Cambodge Indonésie Laos Malaysia Myanmar Philippines Singapour Thaïlande Viet Nam
Asie méridionale	Bangladesh Inde Népal Pakistan Sri Lanka Autres pays d'Asie méridionale[12]
Océanie	Australie Fidji Nouvelle-Zélande Autres pays d'Océanie[13]
Autres – Formés à l'étranger	
Apprentissage à distance[14]	

1. « Autres pays d'Amérique du Nord » comprend le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon.
2. « Autres pays des Antilles et des Bermudes » comprend Anguilla, Aruba, les Bahamas, les îles Caïmans, la Guadeloupe, la Martinique, Montserrat, les Antilles néerlandaises, Porto Rico, les îles Vierges britanniques, les îles Vierges américaines et les autres îles des Antilles.
3. « Autres pays d'Amérique du Sud » comprend la Guyane française et les autres pays d'Amérique du Sud.
4. « Autres pays d'Europe occidentale » comprend le Liechtenstein, le Luxembourg et Monaco.
5. « Autres pays d'Europe méridionale » comprend Gibraltar et le Saint-Siège (Cité du Vatican).
6. « Autres pays d'Afrique occidentale » comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Togo.
7. « Autres pays d'Afrique orientale » comprend les Comores, Djibouti, le Malawi, le Mozambique, la Réunion et les Seychelles.
8. « Autres pays d'Afrique centrale » comprend la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon.
9. « Autres pays d'Afrique méridionale » comprend le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland.
10. « Autres pays d'Asie occidentale et centrale et du Moyen-Orient » comprend Bahreïn, Oman, le Qatar, le Yémen, la Géorgie, le Kirghizstan, le Tadjikistan et le Turkménistan.
11. « Autres pays d'Asie orientale » comprend la Corée du Nord et la Mongolie.
12. « Autres pays d'Asie méridionale » comprend la Cisjordanie et la bande de Gaza.
13. « Autres pays d'Océanie » comprend Nauru, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Tonga.
14. Les personnes formées à l'étranger comprennent celles qui ont suivi un apprentissage à distance.

Annexe 2

Liste des professions ciblées

Les tableaux ci-dessous présentent les professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC à l'aide de la Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP-S 2006).

Le PRTCE de RHDCC vise à élaborer un processus cohérent, transparent, équitable, accessible et rigoureux pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers de manière à améliorer la situation des immigrants formés à l'étranger sur le marché du travail, dans certaines professions et dans certains secteurs ciblés.

Tableau A.2.1

Principales professions réglementées désignées par le PRTCE de RHDCC

CNP-S	Professions
C03-C04[1,2]	Ingénieurs
C073	Ingénieurs et concepteurs en logiciel
C13-C14[1]	Technologues et techniciens en génie
B011	Vérificateurs et comptables
E13	Enseignants aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers d'orientation
D011-D012[1]	Médecins
F025	Traducteurs, terminologues et interprètes
D031	Pharmaciens
C023	Agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture
D11[3]	Professionnels en sciences infirmières
D233	Infirmiers auxiliaires
D211	Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie
C051	Architectes
C013	Géologues, géochimistes et géophysiciens
D014	Vétérinaires
E012	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)
D013	Dentistes
D22	Personnel technique en soins dentaires
D311	Assistants dentaires
D042	Physiothérapeutes
E022	Travailleurs sociaux
E034	Agents de programmes, recherchistes et experts-conseils en politiques sociales
E021	Psychologues
D215	Technologues en radiation médicale
C053	Urbanistes et planificateurs de l'utilisation des sols
C022	Professionnels des sciences forestières

1. Il ne s'agit pas d'une catégorie courante de la CNP-S.
2. La majorité des immigrants qualifiés travaillent comme ingénieurs civils (C031), ingénieurs mécaniciens (C032) et ingénieurs électriciens et ingénieurs électroniciens (C033).
3. La majorité des immigrants qualifiés travaillent comme infirmiers autorisés (D112).

Tableau A.2.2
Principales professions non réglementées désignées par le PRTCE de RHDCC

CNP-S	Professions
C071+C072+C074+C075+C181[1,2,3]	Programmeurs en informatique et professions connexes
E112	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
B022	Professionnels des services aux entreprises de gestion
A13	Directeurs des ventes, du marketing et de la publicité
G121	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros
B012	Analystes financiers et analystes en placements
E033	Agents de développement économique, recherchistes et experts-conseils en marketing
C012	Chimistes
A111	Directeurs financiers / Directrices financières
E111	Professeurs d'université
C021	Biologistes et autres scientifiques
B211	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
B311	Agents d'administration
A302	Directeurs de banque, du crédit et d'autres services de placements
E121	Enseignants au niveau collégial et autres instructeurs de programmes de perfectionnement
B315	Agents aux achats
A122	Gestionnaires de systèmes informatiques
E032	Économistes, recherchistes et analystes des politiques économiques
B313	Agents du personnel et recruteurs
G111	Représentants des ventes non techniques – commerce de gros
C111	Technologues et techniciens en chimie
E211	Techniciens juridiques et personnel assimilé
B312	Adjoints de direction
A211	Directeurs – commerce de détail
C061	Mathématiciens, statisticiens et actuaires
F141	Designers graphiques et illustrateurs
B531	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
C011	Physiciens et astronomes
F022	Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles
B014	Autres agents financiers
A121	Directeurs des services de génie
E038	Autres professionnels des sciences sociales, n.c.a.
B021	Spécialistes des ressources humaines
A114	Directeurs d'autres services administratifs
F023	Journalistes
C121	Technologues et techniciens en biologie
A112	Directeurs des ressources humaines
B511	Commis de bureau généraux
F011	Bibliothécaires
E212	Travailleurs des services communautaires et sociaux
E035	Agents de programmes, recherchistes et experts-conseils en politiques de l'enseignement
C015	Autres professionnels des sciences physiques

1. Il ne s'agit pas d'une catégorie courante de la CNP-S.
2. La majorité des immigrants qualifiés travaillent comme analystes et consultants en informatique (C071).
3. Comprend les techniciens de réseau informatique (C181), mais excluent les ingénieurs et concepteurs en logiciel (C073).

Tableau A.2.3
Principaux métiers réglementés désignés par le PRTCE de RHDCC

CNP-S	Professions
G411	Chefs
G412	Cuisiniers
H212	Électriciens industriels
H311	Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage
H312	Outilleurs-ajusteurs
H421	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
A371	Directeurs de la construction
H214	Monteurs de lignes électriques et de câbles
H326	Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser
H211	Électriciens (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques)
H121	Charpentiers-menuisiers
G911	Coiffeurs et barbiers
H412	Mécaniciens d'équipement lourd
H411	Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels (sauf l'industrie du textile)

Annexe 3

Concordance entre programmes d'enseignement et professions ciblées

Afin de déterminer si une personne travaille ou non dans le domaine d'études correspondant, le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada a commencé par établir un fichier de concordance entre les « programmes d'enseignement » et les « professions désignées » à l'aide de la répartition des personnes âgées de 25 à 64 ans et formées au Canada selon le Recensement de 2006.

Les programmes d'enseignement menant aux professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC ont été choisis en fonction de la meilleure concordance possible entre une profession donnée et le programme d'enseignement à l'aide de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de 2001 et de la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) de 2006.

Pour la plupart des professions et des métiers réglementés, le choix d'un programme d'enseignement spécifique était facile à faire puisque, pour la majorité d'entre eux, il y avait un lien évident entre les titres de compétences et la capacité de répondre aux exigences du travail dans la profession correspondante.

Dans le cas des professions non réglementées, toutefois, le choix d'un programme d'enseignement spécifique n'était pas aussi évident. Étant donné la nature de ces professions, le lien entre le domaine d'études et la profession n'est pas aussi bien défini. En effet, les professions non réglementées attirent souvent des travailleurs de divers domaines d'études (les travailleurs en administration ont, par exemple, des antécédents scolaires et personnels différents, et le choix d'un programme d'enseignement unique conduisant à cette profession était presque impossible).

Le tableau ci-dessous présente les meilleures concordances possibles entre un programme d'enseignement et les professions désignées par le PRTCE de RHDCC à l'aide de la répartition des personnes âgées de 25 à 64 ans et formées au Canada selon le Recensement de 2006.

Tableau A.3.1

Concordance entre les programmes d'enseignement et les professions ciblées [professions réglementées (R), professions non réglementées (NR) et métiers réglementés (MR)]

Programmes d'enseignement		Professions ciblées	
CPE	Nom	CNP-S	Nom
01.00	Agriculture (général)	C023	Agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture (R)
01.11	Phytologie		
03.05	Sciences forestières	C022	Professionnels des sciences forestières (R)
04.02	Architecture (B.Arch., B.A. / B.Sc., M.Arch., M.A. / M.Sc., Ph.D.)	C051	Architectes (R)
04.03	Planification urbaine, communautaire et régionale	C053	Urbanistes et planificateurs de l'utilisation des sols (R)
04.06	Architecture de paysage (B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)	C013	Géologues, géochimistes et géophysiciens (R)
09.04	Journalisme	F023	Journalistes (NR)
		F022	Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles (NR)
11.01	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (général)	A122	Gestionnaires de systèmes informatiques (NR)
		C07	Professionnels en informatique[1] (NR)
11.02	Programmation informatique	C181	Techniciens de réseau informatique (NR)
11.03	Traitement des données – Technologue / Technicien		
11.04	Sciences de l'information / Études sur l'information		
11.05	Analyse de systèmes informatiques / Analyste de systèmes informatiques		
11.07	Informatique		
11.08	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques		
11.09	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications		
11.10	Technologie informatique / Technologie de l'information – Administration et gestion		
11.99	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (autres)		
12.04	Services de soins de beauté et de soins personnels connexes	G911	Coiffeurs et barbiers (MR)
12.05	Arts culinaires et services connexes	G411	Chefs (MR)
		G412	Cuisiniers (MR)
13.01	Éducation (général)	E13	Enseignants aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers d'orientation[2] (R)
13.10	Éducation spécialisée et enseignement spécial		
13.11	Services de counseling aux étudiants et services du personnel	E035	Agents de programmes, recherchistes et experts-conseils en politiques de l'enseignement (NR)
13.12	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques	E111	Professeurs d'université (NR)
13.13	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques	E121	Enseignants au niveau collégial et autres instructeurs de programmes de perfectionnement (NR)
14.00	Génie[3]	C03 + C04	Ingénieurs[4] (R)
		C073	Ingénieurs et concepteurs en logiciel (R)
		A121	Directeurs des services de génie (R)
15.00	Technologue / Technicien en génie[5]	C13 + C14	Technologues et techniciens en génie[6] (R)
16.01	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes	F025	Traducteurs, terminologues et interprètes (R)
22.01	Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)	E012	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec) (R)
22.02	Recherche juridique et études du droit avancées (Post-LL.B. / J.D.)		
22.03	Services de soutien juridique	E211	Techniciens juridiques et personnel assimilé (NR)
22.99	Droit, professions connexes et études du droit (autres)		
25.01	Bibliothéconomie (autres)	F011	Bibliothécaires (NR)
26.01	Biologie (général)	C021	Biologistes et autres scientifiques (NR)
		C121	Technologues et techniciens en biologie (NR)

Tableau A.3.1 (suite)

Concordance entre les programmes d'enseignement et les professions ciblées [professions réglementées (R), professions non réglementées (NR) et métiers réglementés (MR)]

Programmes d'enseignement		Professions ciblées	
CPE	Nom	CNP-S	Nom
40.05	Chimie	C012	Chimistes (NR)
40.08	Physique	C011	Physiciens et astronomes (NR)
41.03	Technologue / Technicien en science physique	C111	Technologues et techniciens en chimie (NR)
42.01 42.02	Psychologie (général) Psychologie clinique	E021	Psychologues (R)
44.07	Travail social	E022 E034 E212	Travailleurs sociaux (R) Agents de programmes, recherchistes et experts-conseils en politiques sociales (R) Travailleurs des services communautaires et sociaux (NR)
45.06	Économie	E032	Économistes, recherchistes et analystes des politiques économiques (NR)
46.02	Charpenterie / Charpentier	H121 A371	Charpentiers-menuisiers (MR) Directeurs de la construction (MR)
46.03	Installation / Installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité	H211 H212 H214	Électriciens (sauf électriciens industriels et de réseaux électriques) (MR) Électriciens industriels (MR) Monteurs de lignes électriques et de câbles (MR)
47.03	Entretien et réparation d'équipement lourd / industriel – Technologue / Technicien	H411 H412	Mécaniciens de chantier et mécaniciens industriels (sauf l'industrie du textile) (MR) Mécaniciens d'équipement lourd (MR)
47.06	Entretien et réparation de véhicules	H421	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (MR)
48.05	Travail de précision des métaux	H326 H311 H312	Soudeurs et opérateurs de machines à souder et à braser (MR) Machinistes et vérificateurs d'usinage et d'outillage (MR) Outilleurs-ajusteurs (MR)
50.04	Design et arts appliqués	F141	Designers graphiques et illustrateurs (NR)
51.04 60.01	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.) Programmes de résidence en médecine dentaire	D013	Dentistes (R)
51.06	Services dentaires de soutien et professions connexes	D222 D311	Personnel technique en soins dentaires[7] (R) Assistants dentaires (R)
51.09	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé	D215	Technologues en radiation médicale (R)
51.10	Sciences de laboratoire médical / clinique et professions connexes	D211	Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie (R)
51.12 60.02	Médecine (M.D.) Programmes de résidence en médecine	D011 + D012	Médecins[8] (R)
51.16	Sciences infirmières	D111 D233	Professionnels en sciences infirmières[9] (R) Infirmiers auxiliaires (R)
51.20	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration	D031	Pharmaciens (R)
51.23	Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique	D042	Physiothérapeutes (R)
51.24 60.03	Médecine vétérinaire (D.M.V.) Programmes de résidence en médecine vétérinaire	D014	Vétérinaires (R)

Tableau A.3.1 (fin)

Concordance entre les programmes d'enseignement et les professions ciblées [professions réglementées (R), professions non réglementées (NR) et métiers réglementés (MR)]

Programmes d'enseignement		Professions ciblées	
CPE	Nom	CNP-S	Nom
52.01	Commerce (général)	A114	Directeurs d'autres services administratifs (NR)
52.02	Administration / Gestion commerciale	A13	Directeurs des ventes, du marketing et de la publicité (NR)
52.14	Marketing	A211	Directeurs – commerce de détail (NR)
		B022	Professionnels des services aux entreprises de gestion (NR)
		E033	Agents de développement économique, recherchistes et experts-conseils en marketing (NR)
		B315	Agents aux achats (NR)
		G111	Représentants des ventes non techniques – commerce de gros (NR)
		G121	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros (NR)
52.03	Comptabilité et services connexes	B011	Vérificateurs et comptables (R)
52.08	Finance et services de gestion financière	B012	Analystes financiers et analystes en placements (NR)
		B014	Autres agents financiers (NR)
		A111	Directeurs financiers / Directrices financières (NR)
		A302	Directeurs de banque, du crédit et d'autres services de placements (NR)
		B531	Commis à la comptabilité et personnel assimilé (NR)
52.04	Services de soutien administratifs	B211	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical) (NR)
		B311	Agents d'administration (NR)
		B312	Adjoints de direction (NR)
		B511	Commis de bureau généraux (NR)
52.10	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines	B021	Spécialistes des ressources humaines (NR)
		A112	Directeurs des ressources humaines (NR)
		B313	Agents du personnel et recruteurs (NR)
52.13	Science de la gestion et méthodes quantitatives	C061	Mathématiciens, statisticiens et actuaires (NR)
Aucun programme d'enseignement en particulier ne mène aux professions suivantes.		C015	Autres professionnels des sciences physiques (NR)
		E038	Autres professionnels des sciences sociales, n.c.a. (NR)
		E112	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire (NR)

1. Les professionnels en informatique comprennent les analystes et consultants en informatique, les analystes de bases de données et administrateurs de données, les ingénieurs et concepteurs en logiciel, les programmeurs et développeurs en médias interactifs et les concepteurs et développeurs Web.
2. Les enseignants aux niveaux secondaire, primaire préscolaire et conseillers d'orientation comprennent les enseignants au niveau secondaire, les enseignants aux niveaux primaire et préscolaire et les conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle.
3. Les programmes en génie sont les suivants : Génie (général); Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique; Génie agricole / Génie biologique et bio-ingénierie; Génie architectural; Génie biomédical / Génie médical; Sciences et génie de la céramique; Génie chimique; Génie civil; Génie informatique; Génie électrique, génie électronique et génie des communications; Génie de la mécanique appliquée; Génie physique; Science de l'ingénierie; Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu; Génie des matériaux; Génie mécanique; Génie métallurgique; Génie minier; Architecture navale et génie maritime; Génie nucléaire; Génie océanique; Génie pétrolier; Génie des systèmes; Science et génie des textiles; Science des matériaux; Génie de la plasturgie; Génie de la construction; Génie forestier; Génie industriel; Génie manufacturier; Recherche opérationnelle; Génie de l'arpentage; Génie géologique / géophysique; et Génie (autres).
4. Les ingénieurs comprennent les ingénieurs civils, mécaniciens, électriciens et chimistes et autres ingénieurs.
5. Les techniciens en génie comprennent le personnel technique en génie civil, mécanique et industriel et le personnel technique en génie électrique et électronique.
6. Les techniciens en génie comprennent le personnel technique en génie civil, mécanique et industriel et le personnel technique en génie électrique et électronique.
7. Le personnel technique en soins dentaires comprend les denturologistes, les hygiénistes et thérapeutes dentaires et les technologues et techniciens dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires.
8. Les médecins comprennent les médecins spécialistes et les omnipraticiens et médecins en médecine familiale.
9. Les professionnels en sciences infirmières comprennent les infirmiers en chef et superviseurs et les infirmiers autorisés.

Annexe 4

Matrice de la Classification nationale des professions et classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences

Le tableau ci-dessous est une adaptation de la *Matrice de la Classification nationale des professions* établie par RHDCC en 2006 (concordance entre la Classification nationale des professions (CNP) utilisée par RHDCC et la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) utilisée par Statistique Canada). Il présente un aperçu de la structure des classifications professionnelles fondées sur les « niveaux de compétence » et les « genres de compétence ». Pour accéder à la Matrice de la CNP 2006 établie par RHDCC, veuillez suivre ce lien : http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2006/pdf/Matrice.pdf.

Tableau A.4.1

Classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences, CNP-S de 2006

Genre de compétence	Grand groupe de professions	Professions (CNP-S 2006)	Niveau de compétence
Ensemble des catégories de professions	Cadre supérieur	A01 – Membres des corps législatifs et cadres supérieurs	Gestion
Affaires, finance et administration	Cadre supérieur en gestion des affaires, de la finance et de l'administration	A11 – Directeurs des services administratifs A30 – Directeurs des services financiers et des services aux entreprises A31 – Directeurs des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	Gestion
	Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance	B01 – Professionnels en finance, en vérification et en comptabilité B02 – Professionnels en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	Niveau de compétence A
	Personnel spécialisé en administration et en travail de bureau	B41 – Personnel de supervision du travail de bureau B31 – Personnel administratif et de réglementation B11 – Personnel d'administration des finances et des assurances B21 – Personnel en secrétariat	Niveau de compétence B
	Personnel de bureau	B51 – Commis au travail général de bureau B52 – Commis en bureautique et en éditique B53 – Commis des finances et de l'assurance B54 – Commis de soutien administratif B55 – Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information B56 – Commis des services postaux et de messageries B57 – Commis à l'expédition et à la distribution	Niveau de compétence C

Tableau A.4.1 (suite)

Classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences, CNP-S de 2006

Genre de compétence	Grand groupe de professions	Professions (CNP-S 2006)	Niveau de compétence
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	Cadre supérieur dans le domaine des sciences naturelles et appliquées et domaine apparentés	A12 – Directeurs des services de génie, d'architecture, de sciences naturelles et des systèmes informatiques	Gestion
	Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	C01 – Professionnels des sciences physiques C02 – Professionnels des sciences de la vie C03 – Professionnels en génie civil, mécanique, électrique et chimique C04 – Autres professionnels en génie C05 – Professionnels en architecture, en urbanisme et en arpentage C06 – Mathématiciens, statisticiens et actuaires C07 – Professionnels en informatique	Niveau de compétence A
	Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées	C11 – Personnel technique des sciences physiques C12 – Personnel technique des sciences de la vie C13 – Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel C14 – Personnel technique en génie électronique et électrique C15 – Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie C16 – Autres contrôleurs techniques et officiers de réglementation C17 – Officiers et contrôleurs des services de transport C18 – Personnel technique en informatique	Niveau de compétence B
Secteur de la santé et Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	Cadre supérieur dans le secteur de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion	A32 – Directeurs des secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux A33 – Directeurs de la fonction publique	Gestion
Secteur de la santé	Personnel professionnel des soins de santé	D01 – Médecins, dentistes et vétérinaires D02 – Optométristes, chiropraticiens et autres professionnels en diagnostic et en traitement de la santé D03 – Pharmaciens, diététistes et nutritionnistes D04 – Professionnels en thérapie et en évaluation D11 – Professionnels en sciences infirmières	Niveau de compétence A
	Personnel technique et personnel spécialisé du secteur de la santé	D21 – Technologues et techniciens des sciences de la santé (sauf soins dentaires) D22 – Personnel technique en soins dentaires D23 – Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	Niveau de compétence B
	Personnel de soutien des services de santé	D31 – Personnel de soutien des services de santé	Niveau de compétence C
Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion	Personnel professionnel des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique et de la religion	E01 – Juges, avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec) E11 – Professeurs et assistants d'enseignement au niveau universitaire et postsecondaire E12 – Enseignants au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle E13 – Enseignants aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers d'orientation E02 – Professionnels en psychologie, en travail social, en counseling, en religion et en probation E03 – Agents des politiques et des programmes, recherchistes et experts-conseils	Niveau de compétence A
	Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion	E21 – Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion, n.c.a.	Niveau de compétence B

Tableau A.4.1 (suite)

Classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences, CNP-S de 2006

Genre de compétence	Grand groupe de professions	Professions (CNP-S 2006)	Niveau de compétence
Arts, culture, sports et loisirs	Cadre supérieur dans le domaine des arts, de la culture, des sports et des loisirs	A34 – Directeurs des arts, de la culture, des sports et des loisirs	Gestion
	Personnel professionnel des arts et de la culture	F01 – Professionnels des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art F02 – Professionnels de la rédaction, de la traduction et des relations publiques F03 – Professionnels des arts plastiques et des arts de la scène	Niveau de compétence A
	Personnel technique et personnel spécialisé des arts, de la culture, des sports et des loisirs	F11 – Personnel technique des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art F12 – Photographes, techniciens en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène F13 – Annonceurs et autres artistes de spectacle F14 – Concepteurs artistiques et artisans F15 – Athlètes, entraîneurs, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	Niveau de compétence B
Vente et services	Cadre supérieur dans le domaine de la vente et des services	A13 – Directeurs des ventes, du marketing et de la publicité A21 – Directeurs – commerce de détail A22 – Directeurs de la restauration et des services d'hébergement A35 – Directeurs des services de protection A36 – Directeurs d'autres services	Gestion
	Personnel spécialisé de la vente et des services	G01 – Personnel de supervision des ventes et des services G12 – Personnel technique du commerce de gros G13 – Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats G41 – Chefs et cuisiniers G61 – Policiers et pompiers G91 – Personnel technique des services personnels	Niveau de compétence B
	Personnel intermédiaire de la vente et des services	G11 – Représentants des ventes – commerce de gros G21 – Vendeurs et commis-vendeurs – commerce de détail G71 – Personnel de l'hébergement et des voyages G72 – Guides touristiques et personnel préposé au jeu dans les casinos G51 – Personnel des services des aliments et boissons G62 – Personnel des services de protection G81 – Personnel de soutien familial et de garderie G92 – Autre personnel des soins personnalisés	Niveau de compétence C
	Personnel élémentaire de la vente et des services	G31 – Caissiers G97 – Autre personnel de la vente et personnel assimilé G96 – Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé dans les services alimentaires G63 – Gardiens de sécurité et personnel assimilé G93 – Nettoyeurs G73 – Autre personnel des services de voyage, d'hébergement, de loisirs et de parcs d'attractions G98 – Personnel élémentaire des services personnels	Niveau de compétence D

Tableau A.4.1 (suite)

Classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences, CNP-S de 2006

Genre de compétence	Grand groupe de professions	Professions (CNP-S 2006)	Niveau de compétence
Métiers, transport et machinerie	Cadre supérieur dans le domaine des métiers, du transport et de la machinerie	A37 – Directeurs de la construction et du transport A14 – Directeurs de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	Gestion
	Personnel des métiers et personnel spécialisé dans la conduite du matériel de transport et de la machinerie	H01 – Entrepreneurs et contremaîtres du personnel des métiers et du personnel assimilé H02 – Surveillants du personnel des transports ferroviaire et routier H31 – Machinistes et personnel assimilé H21 – Électriciens et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications H11 – Plombiers, tuyauteurs et monteurs d'installations au gaz H32 – Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal H12 – Charpentiers et ébénistes H13 – Personnel de maçonnerie et de plâtrage H14 – Autre personnel des métiers de la construction H41 – Mécaniciens de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles) H42 – Mécaniciens de véhicules automobiles H43 – Autres mécaniciens H51 – Tapissiers-garnisseurs, tailleurs, cordonniers, bijoutiers et personnel assimilé H22 – Mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales et de réseaux électriques H72 – Personnel des opérations du transport ferroviaire H62 – Grutiers, foreurs et dynamiteurs H52 – Personnel de l'imprimerie, scaphandriers, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	Niveau de compétence B
	Personnel intermédiaire en transport, en machinerie, en installation et en réparation	H71 – Conducteurs de véhicules automobiles et opérateurs de transport en commun H61 – Conducteurs d'équipement lourd H73 – Autres conducteurs de matériel de transport et personnel assimilé H53 – Personnel d'installation, de réparation et d'entretien H81 – Débardeurs et manutentionnaires	Niveau de compétence C
	Personnel de soutien des métiers, manœuvres et aides d'entreprise en construction et autre personnel assimilé	H82 – Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction H83 – Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	Niveau de compétence D
Secteur primaire	Cadre supérieur dans le secteur primaire	A38 – Directeurs de la production primaire (sauf l'agriculture)	Gestion
	Personnel spécialisé du secteur primaire	I11 – Surveillants de l'exploitation forestière I12 – Surveillants de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz I13 – Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazéifère et pétrolière I15 – Conducteurs de machines d'abattage du bois I01 – Entrepreneurs, surveillants et exploitants en agriculture, en horticulture et en aquiculture I17 – Capitaines et officiers de pêche et pêcheurs	Niveau de compétence B
	Personnel intermédiaire du secteur primaire	I14 – Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et du gaz I16 – Personnel de l'exploitation forestière I02 – Personnel en agriculture et en horticulture I18 – Personnel de la pêche, de la chasse et du trappage	Niveau de compétence C
	Personnel élémentaire du secteur primaire	I21 – Personnel élémentaire de la production primaire	Niveau de compétence D

Tableau A.4.1 (fin)

Classification des professions selon le niveau de compétence et le genre de compétences, CNP-S de 2006

Genre de compétence	Grand groupe de professions	Professions (CNP-S 2006)	Niveau de compétence
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	Cadre supérieur dans le domaine de la transformation, de la fabrication et des services d'utilité publique	A39 – Directeurs de la fabrication et des services d'utilité publique	Gestion
	Personnel de supervision et personnel spécialisé dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	J01 – Surveillants dans les industries de transformation J02 – Surveillants dans la fabrication et le montage J11 – Opérateurs de poste central de contrôle dans les procédés de fabrication et de transformation	Niveau de compétence B
	Personnel relié à la transformation, à la fabrication et au montage	J12 – Opérateurs de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé J13 – Opérateurs de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchou et du plastique et personnel assimilé J14 – Opérateurs de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé J15 – Opérateurs de machines dans la fabrication de produits textiles et personnel assimilé J16 – Opérateurs de machines dans la confection d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé J17 – Opérateurs de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé J18 – Opérateurs de machines à imprimer et personnel assimilé J21 – Monteurs de matériel mécanique, électrique et électronique J22 – Autre personnel de montage et personnel assimilé J19 – Opérateurs de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	Niveau de compétence C
	Personnel élémentaire dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	J31 – Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	Niveau de compétence D

Notas : Le niveau de compétence A caractérise les professions nécessitant habituellement une formation universitaire.
Le niveau de compétence B caractérise les professions nécessitant habituellement une formation collégiale ou un programme d'apprentissage.
Le niveau de compétence C caractérise les professions nécessitant habituellement une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession ou les deux.
Le niveau de compétence D caractérise les professions nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi.

Source : Matrice de la Classification nationale des professions 2006, RHDCC (http://www5.hrsdc.gc.ca/noc/Francais/CNP/2006/pdf/Matrice.pdf).

Annexe 5

Rapports de cotes des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente

Le tableau qui suit montre de quelle façon l'ajout d'une série de variables modifie la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

La première colonne présente la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles pour les travailleurs rémunérés immigrants par rapport aux Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires, selon la période d'établissement et la région d'études. Les autres colonnes présentent chacune les nouveaux rapports de cotes corrigés après la prise en compte de certaines variables. Ces variables supplémentaires, qui pourraient avoir une incidence sur la situation d'emploi des immigrants sur le marché du travail canadien sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, le niveau de scolarité et le grand programme d'enseignement, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible ainsi que le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année.

Tableau A.5.1

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans, selon la période d'établissement et la région d'études, Canada, 2006

	Statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Niveau de scolarité et grand programme d'enseignement	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible	Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
Effet	rapport de cotes							
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Immigrants très récents								
Formés au Canada	0,72***	0,72***	0,71***	0,68***	0,66***	0,67***	0,84***	0,90**
Formés en Amérique du Nord	0,86**	0,83**	0,79***	0,71***	0,68***	0,69***	0,82**	0,89*
Formés en Amérique latine	0,27***	0,26***	0,25***	0,23***	0,22***	0,23***	0,29***	0,32***
Formés en Europe occidentale	0,75***	0,72***	0,70***	0,68***	0,69***	0,67***	0,71***	0,77***
Formés en Europe orientale	0,26***	0,25***	0,24***	0,20***	0,19***	0,20***	0,19***	0,21***
Formés en Europe septentrionale	0,87**	0,83**	0,78***	0,74***	0,71***	0,72***	0,79***	0,85**
Formés en Europe méridionale	0,27***	0,26***	0,24***	0,22***	0,21***	0,21***	0,21***	0,23***
Formés en Afrique	0,28***	0,26***	0,25***	0,22***	0,21***	0,21***	0,26***	0,30***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,39***	0,37***	0,36***	0,31***	0,29***	0,30***	0,36***	0,41***
Formés en Asie orientale	0,26***	0,25***	0,24***	0,21***	0,20***	0,22***	0,30***	0,33***
Formés en Asie du Sud-Est	0,14***	0,14***	0,13***	0,10***	0,09***	0,10***	0,13***	0,14***
Formés en Asie méridionale	0,21***	0,20***	0,18***	0,16***	0,15***	0,15***	0,21***	0,23***
Formés en Océanie	0,83	0,82	0,77**	0,71**	0,68**	0,70**	0,79*	0,84
Immigrants récents								
Formés au Canada	0,72	0,71	0,71	0,68	0,66	0,67	0,84	0,90
Formés en Amérique du Nord	0,86	0,83	0,79	0,71	0,68	0,69	0,82	0,89
Formés en Amérique latine	0,31*	0,30*	0,29*	0,28**	0,27**	0,27**	0,35**	0,32
Formés en Europe occidentale	0,75	0,72	0,70	0,68	0,69	0,67	0,71	0,77
Formés en Europe orientale	0,47***	0,46***	0,44***	0,39***	0,37***	0,37***	0,37***	0,38***
Formés en Europe septentrionale	1,12**	1,06**	1,02**	0,97**	0,93**	0,94**	1,06**	1,08**
Formés en Europe méridionale	0,27	0,26	0,24	0,22	0,21	0,21	0,21	0,23
Formés en Afrique	0,49***	0,47***	0,45***	0,39***	0,38***	0,38***	0,46***	0,48***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,39	0,37	0,36	0,31	0,29	0,30	0,36	0,41
Formés en Asie orientale	0,43***	0,42***	0,39***	0,36***	0,34***	0,36***	0,49***	0,51***
Formés en Asie du Sud-Est	0,15*	0,15*	0,14*	0,11**	0,11**	0,11**	0,15**	0,14
Formés en Asie méridionale	0,29***	0,28***	0,25***	0,22***	0,21***	0,22***	0,30***	0,31***
Formés en Océanie	0,83	0,82	0,77	0,70	0,68	0,69	0,79	0,84

Tableau A.5.1 (fin)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans, selon la période d'établissement et la région d'études, Canada, 2006

Effet	Statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Niveau de scolarité et grand programme d'enseignement	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible	Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8
	rapport de cotes							
Immigrants de longue date								
Formés au Canada	0,92***	0,92***	0,92***	0,91***	0,87***	0,87***	1,02***	1,02**
Formés en Amérique du Nord	1,02**	1,02**	1,00***	0,88**	0,85**	0,86**	0,97**	0,89
Formés en Amérique latine	0,32**	0,32***	0,32***	0,32***	0,31***	0,31***	0,41***	0,40***
Formés en Europe occidentale	0,75	0,72	0,70	0,78*	0,69	0,67	0,71	0,77
Formés en Europe orientale	0,43***	0,42***	0,41***	0,38***	0,36***	0,36***	0,36***	0,35***
Formés en Europe septentrionale	1,14***	1,13***	1,11***	1,08***	1,03***	1,03***	1,11***	1,12***
Formés en Europe méridionale	0,59***	0,57***	0,55***	0,55***	0,52***	0,52***	0,52***	0,52***
Formés en Afrique	0,59***	0,58***	0,56***	0,54***	0,52***	0,51***	0,63***	0,63***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,45**	0,44**	0,43**	0,40***	0,39***	0,38**	0,45**	0,41
Formés en Asie orientale	0,50***	0,50***	0,48***	0,47***	0,44***	0,46***	0,64***	0,65***
Formés en Asie du Sud-Est	0,19***	0,20***	0,19***	0,16***	0,15***	0,15***	0,21***	0,20***
Formés en Asie méridionale	0,28***	0,27***	0,25***	0,23***	0,22***	0,22***	0,30***	0,30***
Formés en Océanie	0,83	0,82	0,77	0,70	0,68	0,69	0,79	0,84

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Annexe 6

Rapports de cotes des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé

Le tableau qui suit montre de quelle façon l'ajout d'une série de variables modifie la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

La première colonne présente la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération par rapport aux Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires, selon la période d'établissement et la région d'études. Les autres colonnes présentent chacune les nouveaux rapports de cotes corrigés après la prise en compte de certaines variables. Ces variables supplémentaires, qui pourraient avoir une incidence sur la situation d'emploi des immigrants sur le marché du travail canadien sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, le niveau de scolarité et le grand programme d'enseignement, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques et l'appartenance à une minorité visible.

Tableau A.6.1

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans, selon la période d'établissement et la région d'études, Canada, 2006

	Statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Niveau de scolarité et grand programme d'enseignement	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
Effet	rapport de cotes						
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Immigrants très récents							
Formés au Canada	0,55***	0,65***	0,64***	0,57***	0,52***	0,51***	0,59***
Formés en Amérique du Nord	0,86	0,89	0,86	0,67***	0,58***	0,58***	0,64***
Formés en Amérique latine	0,27***	0,29***	0,28***	0,24***	0,22***	0,22***	0,25***
Formés en Europe occidentale	0,55***	0,60***	0,58***	0,50***	0,55***	0,54***	0,56***
Formés en Europe orientale	0,28***	0,29***	0,28***	0,21***	0,19***	0,19***	0,19***
Formés en Europe septentrionale	0,87	0,89	0,86	0,77**	0,67**	0,68***	0,71**
Formés en Europe méridionale	0,28***	0,28***	0,27***	0,22***	0,19***	0,19***	0,19***
Formés en Afrique	0,39***	0,40***	0,39***	0,31***	0,31***	0,31***	0,35***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,28***	0,29***	0,28***	0,21***	0,18***	0,18***	0,20***
Formés en Asie orientale	0,23***	0,23***	0,22***	0,17***	0,15***	0,15***	0,18***
Formés en Asie du Sud-Est	0,24***	0,25***	0,24***	0,17***	0,14***	0,15***	0,17***
Formés en Asie méridionale	0,28***	0,29***	0,28***	0,21***	0,17***	0,18***	0,21***
Formés en Océanie	1,51**	1,72**	1,66**	1,34	1,18	1,18	1,26
Immigrants récents							
Formés au Canada	0,55	0,65	0,64	0,57	0,51	0,51	0,59
Formés en Amérique du Nord	0,86	0,89	0,86	0,67	0,58	0,58	0,64
Formés en Amérique latine	0,50***	0,48**	0,48**	0,41**	0,36**	0,36**	0,42**
Formés en Europe occidentale	0,74*	0,60	0,58	0,50	0,55	0,54	0,56
Formés en Europe orientale	0,58***	0,55***	0,53***	0,41***	0,36***	0,36***	0,35***
Formés en Europe septentrionale	0,87	0,89	0,86	0,77	0,67	0,67	0,71
Formés en Europe méridionale	0,48*	0,28	0,27	0,22	0,19	0,19	0,19
Formés en Afrique	0,71***	0,66**	0,64**	0,50**	0,47***	0,47**	0,53**
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,47**	0,45*	0,44*	0,33*	0,28*	0,28*	0,32*
Formés en Asie orientale	0,48***	0,45***	0,44***	0,34***	0,29***	0,30***	0,36***
Formés en Asie du Sud-Est	0,24	0,25	0,24	0,17	0,14	0,14	0,17
Formés en Asie méridionale	0,49***	0,48***	0,45***	0,35***	0,29***	0,29***	0,35***
Formés en Océanie	1,51	1,72	1,66	1,34	1,18	1,18	1,26

Tableau A.6.1 (fin)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans, selon la période d'établissement et la région d'études, Canada, 2006

	Statut d'immigrant selon la période d'établissement et la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Niveau de scolarité et grand programme d'enseignement	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
Effet	rapport de cotes						
Immigrants de longue date							
Formés au Canada	1,06***	1,03***	1,03***	1,01***	0,89***	0,89***	0,98***
Formés en Amérique du Nord	1,16***	0,89	0,86	0,67	0,58	0,58	0,64
Formés en Amérique latine	0,49***	0,44**	0,44**	0,44***	0,38***	0,38***	0,44***
Formés en Europe occidentale	0,75**	0,60	0,58	0,69**	0,70*	0,54	0,56
Formés en Europe orientale	0,61***	0,54***	0,53***	0,46***	0,40***	0,40***	0,40***
Formés en Europe septentrionale	1,15***	0,89	0,86	1,01**	0,87**	0,87**	0,91**
Formés en Europe méridionale	0,78***	0,69**	0,67**	0,61***	0,52***	0,52***	0,52***
Formés en Afrique	0,79***	0,71***	0,69***	0,62***	0,56***	0,56***	0,63***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,42*	0,29	0,28	0,30*	0,28*	0,27*	0,30*
Formés en Asie orientale	0,49***	0,44***	0,42***	0,38***	0,33***	0,33***	0,40***
Formés en Asie du Sud-Est	0,48***	0,44***	0,43***	0,32***	0,27***	0,27***	0,32***
Formés en Asie méridionale	0,40***	0,36*	0,34*	0,28**	0,23**	0,23**	0,28**
Formés en Océanie	1,51	1,06**	1,05*	1,34	1,18	1,18	1,26

* $p \leq 0.05$
** $p \leq 0.01$
*** $p \leq 0.001$
1. Catégorie de référence.

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des professions ciblées désignées par le PRTCE de RHDCC.

Annexe 7

Rapports de cotes des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente : huit professions sélectionnées

Le tableau qui suit montre de quelle façon l'ajout d'une série de variables modifie la probabilité de travailler dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

La première colonne présente la probabilité d'avoir une bonne concordance études-compétences professionnelles pour les travailleurs rémunérés immigrants par rapport aux Canadiens de naissance travaillant contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires, selon la région d'études. Les autres colonnes présentent chacune les nouveaux rapports de cotes corrigés après la prise en compte de certaines variables. Ces variables supplémentaires, qui pourraient avoir une incidence sur la situation d'emploi des immigrants sur le marché du travail canadien, sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques, l'appartenance à une minorité visible ainsi que le statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année.

Tableau A.7.1

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, selon la profession et la région d'études, Canada, 2006

Effet	Statut d'immigrant selon la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible	Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	rapport de cotes						
Canadiens de naissance ayant fait des études postsecondaires [1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Architectes							
Formés au Canada	0,64***	0,62***	0,63***	0,64**	0,66**	0,71**	0,71**
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,91	0,83	0,86	0,85	0,93	0,99	1,00
Formés en Amérique latine	0,17***	0,17***	0,17***	0,17***	0,18***	0,20***	0,21***
Formés en Europe occidentale	0,33**	0,31***	0,31***	0,31***	0,29***	0,30***	0,31**
Formés en Europe orientale	0,24***	0,24***	0,23***	0,23***	0,24***	0,24***	0,27***
Formés en Europe septentrionale	0,49**	0,44**	0,41**	0,41**	0,44**	0,46**	0,47**
Formés en Europe méridionale	0,30***	0,29***	0,30***	0,30***	0,32***	0,33***	0,33***
Formés en Afrique	0,28***	0,26***	0,26***	0,27***	0,28***	0,32***	0,34***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,43**	0,40***	0,40***	0,41***	0,42**	0,47**	0,53**
Formés en Asie orientale	0,33***	0,33***	0,32***	0,31***	0,36***	0,42**	0,45**
Formés en Asie du Sud-Est	0,05***	0,05***	0,05***	0,04***	0,05***	0,06***	0,06***
Formés en Asie méridionale	0,14***	0,14***	0,14***	0,14***	0,17***	0,19***	0,20***
Ingénieurs							
Formés au Canada	0,79***	0,80***	0,80***	0,77***	0,78***	0,95	0,97
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,86**	0,88*	0,85**	0,83**	0,86**	1,04	1,10
Formés en Amérique latine	0,27***	0,27***	0,27***	0,25***	0,26***	0,32***	0,34***
Formés en Europe occidentale	0,78**	0,79**	0,77**	0,73***	0,71***	0,77**	0,84*
Formés en Europe orientale	0,30***	0,31***	0,30***	0,28***	0,29***	0,29***	0,30***
Formés en Europe septentrionale	0,96	0,99	0,97	0,96	0,98	1,10	1,15**
Formés en Europe méridionale	0,45***	0,46***	0,44***	0,43***	0,45***	0,44***	0,46***
Formés en Afrique	0,34***	0,34***	0,33***	0,30***	0,31***	0,37***	0,41***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,34***	0,35***	0,34***	0,32***	0,33***	0,39***	0,44***
Formés en Asie orientale	0,26***	0,26***	0,25***	0,24***	0,27***	0,35***	0,39***
Formés en Asie du Sud-Est	0,08***	0,08***	0,08***	0,08***	0,08***	0,11***	0,11***
Formés en Asie méridionale	0,22***	0,22***	0,20***	0,19***	0,20***	0,27***	0,29***
Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie							
Formés au Canada	0,60***	0,62***	0,60***	0,68***	0,67***	0,84	0,86
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,62	0,64	0,66	0,72	0,72	0,89	0,89
Formés en Amérique latine	0,33**	0,34**	0,35**	0,37**	0,38**	0,52*	0,54*
Formés en Europe occidentale	0,29**	0,30**	0,29**	0,29**	0,30**	0,32**	0,34**
Formés en Europe orientale	0,20***	0,19***	0,19***	0,21***	0,20***	0,20***	0,21***
Formés en Europe septentrionale	0,51*	0,53*	0,50*	0,55	0,55	0,59	0,61
Formés en Europe méridionale	0,28**	0,28**	0,29**	0,31**	0,31**	0,32**	0,37*
Formés en Afrique	0,45*	0,47*	0,43*	0,46*	0,46*	0,59	0,67
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,57	0,58	0,52	0,52	0,51	0,66	0,73
Formés en Asie orientale	0,48**	0,49**	0,45***	0,49**	0,53**	0,75	0,82
Formés en Asie du Sud-Est	0,40***	0,42***	0,40***	0,44***	0,42***	0,60**	0,61**
Formés en Asie méridionale	0,23***	0,25***	0,22***	0,26***	0,25***	0,35***	0,36***

Tableau A.7.1 (suite)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, selon la profession et la région d'études, Canada, 2006

Effet	Statut d'immigrant selon la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible	Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	rapport de cotes						
Infirmières en chef et infirmières autorisées							
Formés au Canada	0,69***	0,69***	0,68***	0,70***	0,72***	0,80**	0,81**
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,57**	0,62**	0,62**	0,67**	0,69**	0,72*	0,73*
Formés en Amérique latine	0,20***	0,21***	0,22***	0,22***	0,22***	0,26***	0,27***
Formés en Europe occidentale	0,23***	0,24***	0,24***	0,23***	0,23***	0,23***	0,23***
Formés en Europe orientale	0,34***	0,34***	0,34***	0,35***	0,39***	0,38***	0,39***
Formés en Europe septentrionale	0,34***	0,41***	0,41***	0,44***	0,45***	0,48***	0,50***
Formés en Europe méridionale	0,21***	0,22***	0,22***	0,23***	0,24**	0,24**	0,26**
Formés en Afrique	0,29***	0,30***	0,30***	0,31***	0,31***	0,35***	0,38***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,31***	0,30***	0,30***	0,30***	0,31***	0,35***	0,36***
Formés en Asie orientale	0,15***	0,15***	0,15***	0,16***	0,17***	0,21***	0,21***
Formés en Asie du Sud-Est	0,23***	0,23***	0,23***	0,24***	0,25***	0,30***	0,31***
Formés en Asie méridionale	0,16***	0,15***	0,15***	0,16***	0,16***	0,19***	0,20***
Infirmières auxiliaires formées							
Formés au Canada	0,58***	0,58***	0,57***	0,59***	0,59***	0,79***	0,60***
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,46***	0,49***	0,48***	0,52***	0,53***	0,58**	0,33**
Formés en Amérique latine	0,20***	0,21***	0,21***	0,20***	0,20***	0,32***	0,65***
Formés en Europe occidentale	0,57**	0,59**	0,57**	0,61**	0,60**	0,65**	0,24**
Formés en Europe orientale	0,25***	0,24***	0,24***	0,23***	0,24***	0,23***	0,99***
Formés en Europe septentrionale	0,65***	0,76**	0,73**	0,79***	0,80*	0,96	0,28
Formés en Europe méridionale	0,28***	0,29***	0,28***	0,27***	0,27***	0,27***	0,38***
Formés en Afrique	0,26***	0,25***	0,24***	0,25***	0,25***	0,36***	0,25***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,19***	0,18***	0,17***	0,17***	0,19***	0,24***	0,54***
Formés en Asie orientale	0,28***	0,28***	0,26***	0,28***	0,31***	0,51***	0,40***
Formés en Asie du Sud-Est	0,22***	0,22***	0,21***	0,23***	0,24***	0,40***	0,53***
Formés en Asie méridionale	0,29***	0,28***	0,26***	0,27***	0,30***	0,49**	1,16**
Pharmaciens							
Formés au Canada	0,49***	0,49***	0,49***	0,51***	0,52***	0,55**	0,57**
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,45**	0,42**	0,42**	0,39**	0,40**	0,43**	0,46*
Formés en Amérique latine	0,06***	0,06***	0,06***	0,05***	0,05***	0,06***	0,06***
Formés en Europe occidentale	0,29**	0,25**	0,24**	0,23**	0,22**	0,23**	0,25**
Formés en Europe orientale	0,09***	0,09***	0,09***	0,08***	0,08***	0,08***	0,08***
Formés en Europe septentrionale	0,90	0,74	0,72	0,69	0,76	0,80	0,88
Formés en Europe méridionale	0,10***	0,10***	0,10***	0,10***	0,10***	0,10***	0,09***
Formés en Afrique	0,42***	0,38***	0,36***	0,32***	0,32***	0,35***	0,36***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,18***	0,17***	0,17***	0,16***	0,16***	0,17***	0,19***
Formés en Asie orientale	0,10***	0,09***	0,08***	0,09***	0,09***	0,10***	0,11***
Formés en Asie du Sud-Est	0,04***	0,04***	0,04***	0,04***	0,04***	0,05***	0,05***
Formés en Asie méridionale	0,06***	0,05***	0,05***	0,04***	0,04***	0,05***	0,05***

Tableau A.7.1 (fin)

Rapports de cotes corrigés des personnes travaillant dans la meilleure profession correspondante ou dans une profession équivalente parmi les travailleurs rémunérés immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées désignées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, selon la profession et la région d'études, Canada, 2006

Effet	Statut d'immigrant selon la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible	Statut d'emploi à temps plein ou à temps partiel toute l'année ou une partie de l'année
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7
	rapport de cotes						
Physiothérapeutes							
Formés au Canada	1,04	1,18	1,18	1,17	1,19	1,02	1,02
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	1,11	1,33	1,27	1,39	1,48	1,37	1,48
Formés en Amérique latine	0,22***	0,23***	0,22***	0,17***	0,18***	0,13***	0,14***
Formés en Europe occidentale	0,33***	0,42**	0,40**	0,39**	0,34**	0,33**	0,32**
Formés en Europe orientale	0,16***	0,18***	0,17***	0,14***	0,14***	0,15***	0,14***
Formés en Europe septentrionale	1,47*	1,89**	1,91**	2,03**	2,08**	2,03**	2,04**
Formés en Europe méridionale	0,18**	0,20**	0,19**	0,18**	0,18**	0,18**	0,18**
Formés en Afrique	0,47	0,48	0,46*	0,41*	0,40*	0,36**	0,41*
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,36*	0,41	0,44	0,37	0,39	0,31*	0,32*
Formés en Asie orientale	1,38	1,64	1,49	1,46	1,99	1,30	1,39
Formés en Asie du Sud-Est	0,07***	0,07***	0,06***	0,06***	0,07***	0,04***	0,05***
Formés en Asie méridionale	0,87	1,03	1,03	0,93	1,02	0,67	0,77
Vérificateurs et comptables							
Formés au Canada	0,83***	0,84***	0,83***	0,74***	0,73***	0,87***	0,88***
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,91	0,83*	0,81**	0,71***	0,71***	0,83*	0,87
Formés en Amérique latine	0,24***	0,22***	0,21***	0,19***	0,20***	0,25***	0,26***
Formés en Europe occidentale	0,67**	0,66**	0,65**	0,65**	0,63***	0,67**	0,72**
Formés en Europe orientale	0,26***	0,29***	0,28***	0,25***	0,24***	0,24***	0,25***
Formés en Europe septentrionale	1,04	0,96	0,94	0,81**	0,81**	0,91	0,97
Formés en Europe méridionale	0,23***	0,23***	0,22***	0,20***	0,20***	0,20***	0,20***
Formés en Afrique	0,35***	0,32***	0,31***	0,28***	0,28***	0,34***	0,36***
Formés en Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient	0,33***	0,31***	0,30***	0,28***	0,27***	0,32***	0,37***
Formés en Asie orientale	0,28***	0,30***	0,28***	0,24***	0,26***	0,34***	0,38***
Formés en Asie du Sud-Est	0,13***	0,13***	0,13***	0,11***	0,11***	0,14***	0,14***
Formés en Asie méridionale	0,27***	0,24***	0,22***	0,19***	0,19***	0,25***	0,27***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Nota : Englobe les travailleurs rémunérés âgés de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions désignées par le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Annexe 8

Rapports de cotes des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé : huit professions sélectionnées

Le tableau qui suit montre de quelle façon l'ajout d'une série de variables modifie la probabilité de toucher un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

La première colonne présente la probabilité d'avoir une bonne concordance études-revenu d'emploi pour les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération par rapport aux Canadiens de naissance travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération et ayant fait des études postsecondaires, selon la région d'études. Les autres colonnes présentent chacune les nouveaux rapports de cotes corrigés après la prise en compte de certaines variables. Ces variables supplémentaires, qui pourraient avoir une incidence sur la situation d'emploi des immigrants sur le marché du travail canadien, sont le sexe et le groupe d'âge, l'état matrimonial et la présence d'enfants, la province, le territoire et le lieu de résidence, les compétences linguistiques et l'appartenance à une minorité visible.

Tableau A.8.1

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, selon la profession et la région d'études, Canada, 2006

Effet	Statut d'immigrant selon la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
	rapport de cotes					
Canadien de naissance ayant fait des études postsecondaires[1]	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**	**1,00**
Architectes						
Formés au Canada	0,81***	0,75*	0,73*	0,72*	0,74*	0,91
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,72	0,59	0,58	0,55	0,58	0,70
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,18***	0,16***	0,16***	0,16***	0,16***	0,23**
Formés en Europe	0,56**	0,44***	0,43***	0,41***	0,42***	0,45***
Formés en Asie	0,09***	0,08***	0,07***	0,07***	0,07***	0,12***
Ingénieurs						
Formés au Canada	0,81***	0,78***	0,77***	0,75***	0,74***	0,84***
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,79**	0,68***	0,66***	0,64***	0,63***	0,72***
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,34***	0,30***	0,29***	0,28***	0,28***	0,32***
Formés en Europe	0,50***	0,44***	0,42***	0,41***	0,41***	0,42***
Formés en Asie	0,19***	0,17***	0,16***	0,15***	0,15***	0,19***
Technologistes médicaux et assistants en anatomopathologie						
Formés au Canada	0,80	0,77*	0,79	0,51**	0,51***	0,51**
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	1,01	0,93	0,94	0,59	0,59	0,59
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,19**	0,17**	0,17**	0,12**	0,12**	0,12**
Formés en Europe	0,24**	0,22**	0,22**	0,15***	0,15***	0,15***
Formés en Asie	0,39***	0,37***	0,38***	0,23***	0,23***	0,23***
Infirmières en chef et infirmières autorisées						
Formés au Canada	1,16**	1,15*	1,17**	1,01	1,01	0,98
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	1,58**	1,49*	1,50*	1,25	1,25	1,24
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,61*	0,58**	0,58**	0,49**	0,49**	0,48**
Formés en Europe	0,89	0,84	0,84	0,72**	0,72**	0,72**
Formés en Asie	0,92	0,91	0,93	0,75***	0,76***	0,72**
Infirmières auxiliaires						
Formés au Canada	0,91	0,92	0,92	0,91	0,93	0,81
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,52	0,52	0,53	0,54	0,55	0,53
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,07**	0,07**	0,07**	0,07**	0,07**	0,06**
Formés en Europe	0,29***	0,30***	0,31***	0,30***	0,31***	0,29***
Formés en Asie	0,02**	0,02**	0,02**	0,03**	0,03**	0,02**
Pharmaciens						
Formés au Canada	0,83*	0,81*	0,85	0,75**	0,76**	0,82
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	0,93	0,79	0,83	0,66	0,67	0,72
Formés en Amérique latine et en en Afrique	0,93	0,84	0,87	0,71	0,70*	0,76
Formés en Europe	0,64**	0,60**	0,60**	0,51**	0,51**	0,53**
Formés en Asie	0,21***	0,19***	0,19***	0,16***	0,16***	0,18***

Tableau A.8.1 (fin)

Rapports de cotes corrigés des personnes touchant un revenu égal ou supérieur au revenu médian pour la profession correspondant le mieux au diplôme d'études postsecondaires le plus élevé parmi les immigrants travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgés de 25 à 64 ans qui ont déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions sélectionnées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, selon la profession et la région d'études, Canada, 2006

	Statut d'immigrant selon la région d'études	Sexe et groupe d'âge	État matrimonial et présence d'enfants	Province, territoire et lieu de résidence	Compétences linguistiques	Appartenance à une minorité visible
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6
Effet	rapport de cotes					
Physiothérapeutes						
Formés au Canada	1,26	1,15	1,15	1,06	1,07	0,99
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	1,84	1,60	1,59	1,31	1,34	1,27
Formés en Amérique latine et en Afrique	1,36	1,16	1,15	1,04	1,03	0,91
Formés en Europe	1,35	1,13	1,13	0,97	0,97	0,96
Formés en Asie	0,88	0,79	0,78	0,65	0,68	0,57
Vérificateurs et comptables						
Formés au Canada	1,03	1,05	1,04	0,91**	0,90**	0,82***
Formés en Amérique du Nord et en Océanie	1,28*	1,14	1,11	0,97	0,98	0,90
Formés en Amérique latine et en Afrique	0,41***	0,36***	0,36***	0,31***	0,31***	0,28***
Formés en Europe	0,60***	0,61***	0,60***	0,52***	0,52***	0,50***
Formés en Asie	0,29***	0,29***	0,27***	0,23***	0,24***	0,21***

* $p \leq 0,05$
** $p \leq 0,01$
*** $p \leq 0,001$
1. Catégorie de référence.

Nota : Englobe les personnes travaillant à temps plein toute l'année contre rémunération âgées de 25 à 64 ans ayant déclaré être titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine conduisant normalement à l'une des huit professions désignées par le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*.

Notes en fin de texte

1. Les personnes sur le marché du travail peuvent être des travailleurs rémunérés (c'est-à-dire qu'elles travaillent pour un employeur) ou des travailleurs autonomes. Dans le présent rapport, l'analyse porte sur les personnes qui sont des travailleurs rémunérés.
2. Les personnes de 25 à 64 ans sont plus susceptibles que celles des autres groupes d'âge d'avoir terminé leurs études et d'être disponibles pour participer à la population active.
3. On considère que les personnes travaillent dans une profession équivalente lorsque, même si elles ne travaillent pas dans la profession correspondant le mieux à leur domaine d'études, elles ont déclaré travailler dans une profession exigeant un niveau de compétence semblable ou supérieur (les titulaires d'un diplôme d'ingénieur travaillant comme architectes, par exemple).
4. L'emploi déclaré était celui occupé dans la semaine (du dimanche au samedi) précédant le recensement (16 mai 2006) si la personne était employée où l'emploi qui avait duré le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005, si la personne n'était pas employée pendant la semaine de référence. Les personnes ayant deux emplois ou plus pendant la semaine de référence étaient priées de donner des renseignements concernant l'emploi comportant le plus grand nombre d'heures.
5. Il convient de noter que la probabilité d'être occupé à temps plein durant toute l'année peut ne pas être entièrement attribuable au « temps écoulé depuis l'établissement au pays ». Le changement dans la composition des immigrants au cours des différentes périodes d'établissement, les conditions du marché du travail ainsi que d'autres facteurs peuvent également contribuer aux différences entre les groupes.
6. Même si les ergothérapeutes figuraient dans les professions sélectionnées dans le *Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger*, il ne s'agit pas d'une profession désignée par le PRTCE de RHDCC. Elle est donc exclue de la présente analyse.

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

Documents de recherche

Index cumulatif

La **Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation** de Statistique Canada élabore des enquêtes, fournit des statistiques et effectue des recherches et des analyses sur les questions d'actualité dans ses trois domaines de responsabilité.

Le **Programme de la statistique culturelle** élabore et diffuse des données actuelles et détaillées sur le secteur culturel au Canada. Ce programme gère une douzaine d'enquêtes/recensements périodiques et de banques de données afin de produire des données qui appuient la prise de décisions stratégiques et la gestion des programmes. Les questions d'actualité incluent les incidences économiques de la culture, la consommation de biens et de services culturels, les dépenses culturelles de l'État, des particuliers et des entreprises, le marché du travail du secteur de la culture, ainsi que le commerce international des biens et des services culturels. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *La culture en perspective* (87-004-XIF, gratuit, http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=87-004-X).

Le **Programme de la statistique du tourisme** fournit des renseignements sur la demande portant sur le tourisme intérieur et international. Le programme couvre l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI). Ensemble, ces deux enquêtes donnent des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des voyages et des voyageurs en provenance et à destination du Canada et à l'intérieur du pays.

Le **Centre de la statistique de l'éducation** vise à concevoir et à réaliser un programme complet de collecte et d'analyse de données statistiques pancanadiennes sur l'éducation comme aide aux décisions de politiques et à la gestion des programmes et aussi comme moyen de garantir qu'une information précise et utile sera mise à la disposition du public et des autres intervenants en éducation au Canada. Le Centre mène 15 enquêtes auprès des établissements d'enseignement et plus de 10 enquêtes-ménages sur l'éducation. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *Questions d'éducation* (81-004XIF, gratuit, http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=81-004-X) et dans la série *Direction des études analytiques – Documents de recherche* (11F0019MIF, gratuit, http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=11F0019M).

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-M N° 001	Comprendre l'écart rural-urbain dans le rendement en lecture
81-595-M N° 002	Services canadiens d'éducation et de formation à l'étranger: le rôle des contrats financés par les institutions financières internationales
81-595-M N° 003	Trouver sa voie : profil des jeunes diplômés canadiens
81-595-M N° 004	Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire
81-595-M N° 005	Établir le lien entre les évaluations provinciales des élèves et les évaluations nationales et internationales
81-595-M N° 006	Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : Parcours choisis par les jeunes de 20 ans
81-595-M N° 007	Accès, persévérance et financement : Premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)
81-595-M N° 008	L'incidence de l'éducation et de la formation des adultes sur la situation sur le marché du travail au Canada
81-595-M N° 009	Enjeux liés au contenu de l'Enquête canadienne sur l'éducation et sur la formation des adultes
81-595-M N° 010	Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002
81-595-M N° 011	Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail
81-595-M N° 012	Variation des niveaux de littératie entre les provinces canadiennes : Constatations tirées du PISA de l'OCDE
81-595-M N° 013	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2001-2002 : Rapport final
81-595-M N° 014	À l'école secondaire ou non : Premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 2002
81-595-M N° 015	Travail et formation : Premiers résultats de l'EEFA de 2003
81-595-M N° 016	Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants
81-595-M N° 017	Connectivité et intégration des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada : Premiers résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
81-595-M N° 018	Aperçu des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 20 à 22 ans
81-595-M N° 019	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004
81-595-M N° 020	Estimations du commerce de biens de la culture : Méthodologie et notes techniques
81-595-M N° 021	Cadre canadien pour les statistiques culturelles
81-595-M N° 022	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1996-1997 à 2002-2003
81-595-M N° 023	Contribution économique de la culture au Canada
81-595-M N° 024	Contribution économique du secteur culturel en Ontario

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-M N° 025	Contribution économique de la culture au Canada – une perspective provinciale
81-595-M N° 026	Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition
81-595-M N° 027	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2002-2003 : Rapport final
81-595-M N° 028	Bibliothèques scolaires et enseignants-bibliothécaires au Canada : résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles de 2003-2004
81-595-M N° 029	Les diplômés manitobains du postsecondaire de la promotion de 2000 : quels résultats obtiennent-ils?
81-595-M N° 030	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2004-2005 : Rapport préliminaire
81-595-M N° 031	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004 : Rapport final
81-595-M N° 032	Enquête auprès des titulaires d'un doctorat : profil des diplômés récents
81-595-M N° 033	Le secteur des services d'enseignement au Canada
81-595-M N° 034	Connectivité et intégration des TIC dans les écoles des Premières nations : Résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
81-595-M N° 035	Apprentis inscrits : Une classe 10 ans plus tard
81-595-M N° 036	Participation aux études postsecondaires : Résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
81-595-M N° 037	Contribution économique de la culture au Canada
81-595-M N° 038	Profil d'industries culturelles sélectionnées de l'Ontario
81-595-M N° 039	Facteurs influant sur le remboursement des prêts aux étudiants
81-595-M N° 040	Guide d'utilisation des données du commerce des biens de la culture
81-595-M N° 041	Éducation et ressources humaines en santé : aperçu des besoins en information
81-595-M N° 042	Comment les étudiants du niveau postsecondaire financent leurs études : Résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires
81-595-M N° 043	Liens entre les résultats éducationnels à l'âge de 19 ans la capacité en lecture à l'âge de 15 ans
81-595-M N° 044	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1997-1998 à 2003-2004
81-595-M N° 045	Suivi des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 18 à 20 ans – Résultats du 3ième cycle de l'EJET
81-595-M N° 046	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2005/2006 : rapport préliminaire

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-M N° 047	Aide au remboursement des prêts étudiants du Canada : Les gens qui se prévalent du programme d'exemption d'intérêts et ceux qui ne l'utilisent pas
81-595-M N° 048	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2004-2005 : rapport final
81-595-M N° 049	Éducation des travailleurs de la santé : Un portrait statistique
81-595-M N° 050	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1998-1999 à 2004-2005
81-595-M N° 051	L'emploi dans le secteur culturel dans un contexte nord-américain
81-595-M N° 052	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2006-2007 : rapport préliminaire
81-595-M N° 053	Vers une géographie de la culture : l'écart entre l'urbain et le rural en matière de professions culturelles
81-595-M N° 054	Cheminements des jeunes Canadiens des études au marché du travail : résultats de l'Enquête auprès des jeunes en transition
81-595-M N° 055	Décrocheurs du secondaire retournant à l'école
81-595-M N° 056	Commerce des services culturels Guide des concepts et des méthodes
81-595-M N° 057	Résultats de scolarisation à l'âge de 19 ans selon le sexe et le revenu parental : un premier regard sur les différences provinciales
81-595-M N° 058	Tendances des effectifs étudiants au postsecondaire jusqu'en 2031 : trois scénarios
81-595-M N° 059	Participation aux études postsecondaires : diplômés, persévérants et décrocheurs, résultats de l'EJET, 4e cycle
81-595-M N° 060	La participation sportive au Canada, 2005
81-595-M N° 061	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2005-2006 : rapport final
81-595-M N° 062	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2007-2008 : rapport préliminaire
81-595-M N° 063	Apprentis inscrits : la cohorte de 1993, une décennie plus tard, comparaisons avec la cohorte de 1992
81-595-M N° 064	L'apport des créateurs : le rôle des professions culturelles dans l'économie au cours des années 90
81-595-M N° 065	Les diplômés du doctorat au Canada : Résultats de l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat, 2004-2005
81-595-M N° 066	Comprendre la consommation de produits et services de la culture au Canada
81-595-M N° 067	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1999-2000 à 2005-2006
81-595-M N° 068	Éducation des travailleurs de la santé : Résultats provinciaux
81-595-M N° 069	Les études doctorales au Canada : Résultats de l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat de 2005-2006

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-M N° 070	Les études postsecondaires – participation et décrochage : différences entre l'université, le collège et les autres types d'établissements postsecondaires
81-595-M N° 071	Définition et classification par Statistique Canada des fournisseurs de services d'enseignement postsecondaire et d'éducation des adultes au Canada
81-595-M N° 072	Transition et progression : persévérance dans les études postsecondaires dans la région de l'Atlantique, données du SIEP
81-595-M N° 073	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2006-2007 : rapport final
81-595-M N° 074	L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005
81-595-M N° 075	Transitions entre les études et le marché du travail chez les jeunes adultes
81-595-M N° 076	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2008-2009 : rapport préliminaire
81-595-M N° 077	Élaboration d'un compte satellite de la culture au Canada
81-595-M N° 078	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 2000-2001à 2006-2007
81-595-M N° 079	L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008
81-595-M N° 080	Apprentis inscrits : les cohortes de 1994 et 1995, une décennie plus tard
81-595-M N° 081	Le paradoxe du faible revenu de diplômés de l'enseignement supérieur : Les diplômés du collège et de l'université avec de faibles revenus, Ontario, 2006
81-595-M N° 082	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2007-2008 : rapport final
81-595-M N° 083	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour Canada, les provinces et les territoires, 2001-2002 à 2007-2008
81-595-M N° 084	Caractéristiques et résultats sur le marché du travail des immigrants formés à l'étranger : résultats du Recensement de 2006
81-595-M N° 085	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à plein temps dans les universités canadiennes, 2008-2009 : rapport final
81-595-M N° 086	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à plein temps dans les universités canadiennes, 2009-2010 : rapport préliminaire
81-595-M N° 087	Les expériences des jeunes sur le marché du travail après la fin des études : l'effet des cheminements scolaires au fil du temps
81-595-M N° 088	Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 2002-2003 à 2008-2009
81-595-M N° 089	Espérances et résultats sur le marché du travail des titulaires de doctorat des universités canadiennes

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-M N° 090	Différer les études postsecondaires : qui le fait et pendant combien de temps?
81-595-M N° 091	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à plein temps dans les universités canadiennes, 2010-2011 : rapport préliminaire
81-595-M N° 092	Profil des élèves et des écoles des groupes linguistiques minoritaires au Canada : résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2009
81-595-M N° 093	Lieu des études et succès des immigrants du Canada sur le marché du travail
81-595-M N° 094	Intégration des immigrants formés à l'étranger au marché du travail canadien : facteurs déterminants de la réussite